

SENAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 avril 1983

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), à la suite d'une mission d'information effectuée du 27 août au 15 septembre 1982 sur les conditions du développement économique des territoires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et sur les relations commerciales de la République de Singapour avec la France.

Par MM. Jacques VALADE, Pierre CECCALDI-PAVARD, Bernard-Michel HUGO, Charles-Edmond LENGLET, Jacques MOSSION, Jean PUECH, René REGNAULT et Fernand TARDY.

Sénateurs

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noe, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amedée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Chamant, William Chervy, Jean Colin, Henri Collard, Roland Courteau, Marcel Daunay, Bernard Desbrière, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques MoSSION, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenest, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Spingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul VadePIED, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

SOMMAIRE

Pages

PREMIÈRE PARTIE : la Polynésie Française

.....

I. UNE ÉCONOMIE FORTEMENT DÉPENDANTE	19
A) Les handicaps géographiques et démographiques	19
1. L'isolement et la dispersion	19
2. L'exiguïté du territoire	20
3. L'apparition d'une forte activité cyclonique	20
4. Le problème démographique	21
B) La dépendance économique, financière et commerciale	24
1. Le poids du Centre d'Expérimentation du Pacifique	24
2. L'importance des transferts publics	25
3. La dépendance commerciale	26
II. LES ORIENTATIONS ACTUELLES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	29
A) L'agriculture : un effort à poursuivre	29
1) La diversification des productions	29
2) La promotion de l'élevage	31

<i>B) Le tourisme : de grands espoirs qui masquent de sérieuses difficultés</i>	33
1) Un grand espoir	33
2) Les difficultés	35
<i>C) La mise en valeur des ressources maritimes : d'immenses potentialités</i>	36
1) La pêche	36
2) L'aquaculture	37
3) La perliculture	40
4) Les ressources minérales	41
<i>D) L'utilisation rationnelle de l'énergie</i>	41
1) Le développement de l'énergie hydroélectrique	42
2) Les énergies nouvelles	42
III. LA NÉCESSITÉ D' ACTIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES	45
<i>A) La mise en œuvre d'une politique foncière</i>	45
<i>B) L'industrialisation du territoire</i>	46
<i>C) L'amélioration de la desserte aérienne</i>	49
<i>D) L'adaptation de la formation des hommes aux besoins du développement</i>	50

**DEUXIÈME PARTIE :
La Nouvelle Calédonie**

.....

I. LES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES, HUMAINS ET ÉCONOMIQUES	53
A) Le cadre géographique	53
B) La situation démographique	54
1) Données actuelles	54
2) Perspectives	56
C) Généralités sur la situation économique et sociale	57
1) La situation économique	57
2) La situation sociale	59
3) L'action récente des pouvoirs publics dans le domaine économique et social	63
II. LES PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT EN NOUVELLE CALÉDONIE	67
A) Le secteur industriel : le nécessaire passage de la monoindustrie du nickel à la diversification des activités industrielles	67
1) L'industrie minière et métallurgique : une position dominante	67
2) La nécessité de développer d'autres activités industrielles ...	75
a. une implantation industrielle et artisanale insuffisante ..	75
b. des problèmes de débouchés et de coûts	76
B) Le tourisme : de fortes potentialités de développement	78
1) L'activité touristique	78
2) Les handicaps à surmonter	80

C) La poursuite du développement rural constitue un impératif	82
1) La production agricole	82
a. l'élevage	83
b. le café	83
c. les autres productions	85
2) Les problèmes de l'agriculture	86
D) La pêche et l'aquaculture : des atouts certains	88
1) La pêche	88
2) L'aquaculture	90
III. LE PROBLÈME FONCIER	93
A) Le problème de la terre	93
1) L'inégalité de répartition	93
2) Les revendications mélanésiennes	96
B) La nécessité d'une réforme foncière	97
1) Les premières réalisations de la réforme foncière semblaient satisfaisantes en dépit de lenteurs administratives	97
2) L'ordonnance foncière du 15 octobre 1982 ne résoud pas mieux le problème de développement rural mais crée des risques de déstabilisation du territoire	100
a. l'ordonnance foncière	100
b. les dangers de déstabilisation	101
– une procédure injustifiée	101
– un risque de remise en cause du droit de propriété	102
– le danger de la revendication permanente	102
– l'ordonnance ne privilégie pas le développement rural ...	103

ANNEXES : Observations des membres socialistes de la délégation	107
--	-----

Observations du membre communiste de la délégation	109
--	-----

TROISIÈME PARTIE : SINGAPOUR

I. – L'ÉCONOMIE DE SINGAPOUR	113
---	-----

<i>A/ Une croissance fondée sur le développement industriel</i>	113
--	-----

1. Une croissance forte	113
-------------------------------	-----

2. Une main d'œuvre bon marché et qualifiée	114
---	-----

3. La prépondérance des capitaux étrangers en matière d'investissements	115
---	-----

4. L'exportation, fondement de l'industrialisation	115
--	-----

5. La ville industrielle nouvelle de Jurong : un modèle de développement planifié et d'aménagement du territoire	117
--	-----

<i>B/ Mais Singapour demeure un centre de services et une place financière de premier rang</i>	118
---	-----

1. La prédominance du secteur tertiaire	118
---	-----

2. Une place financière internationale active	120
---	-----

II. I LE PORT DE SINGAPOUR : UNE EXPANSION CONTINUE	123
--	-----

<i>A/ Le trafic portuaire</i>	124
--	-----

<i>B/ Les installations portuaires</i>	125
---	-----

III. - LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES FRANCO-SINGAPOURIENNES	127
<i>A/ Un marché dynamique sur lequel la France est encore peu présente</i>	<i>127</i>
1. L'évolution des échanges	127
2. La présence de la France reste modeste	128
<i>B/ La poursuite du développement de Singapour dans les prochaines années peut donner à la France des occasions de coopération et la possibilité d'obtenir d'importants contrats</i>	<i>129</i>
1. Les projets d'équipement de Singapour	129
2. Les chances françaises	130
CONCLUSION.....	131

TRAVAUX DE LA MISSION

SAMEDI 28 AOUT 1982 – Polynésie française –

- 4 H 10 Arrivée à PAPEETE
Accueil par M. Paul NOIROT-COSSON, Haut-Commissaire de la République
- 7 H 15 Départ pour MATAIEA
- 8 G 15 – 9 H 15 Visite du Barrage hydroélectrique. Exposé de M. Dominique AUROY, Directeur général de la compagnie de développement des énergies renouvelables.
- 10 H 00 – 11 H 30 Visite du Domaine agricole de TARAVAO
Exposé de M. Driss DRAKNI, chef de service de l'économie rurale
- 12 H 00 Déjeuner avec MM. Les Maires de Faratea et de Faaone
- 14 H 30 – 16 H 00 Visite du Centre océanologique du Pacifique.
Entretien avec M. Bruno CHOMEL de VARAGNES, Directeur
- 17 H 00 Retour à l'hôtel

DIMANCHE 29 AOUT 1982

- 8 H 30 Décollage pour l'île de MANIHI (Archipel des TUAMOTU)
par TWIN OTTER Militaire
- 10 H 15 Arrivée à MANIHI
Visite de la Ferme Perlière de M. CHAZE
Déjeuner au « KAINA VILLAGE »
- 15 H 45 Départ pour PAPEETE

LUNDI 30 AOUT 1982

- 8 H 00 Décollage pour MOOREA
Visite de l'usine de jus d'ananas

Visite du Club Méditerranée
Déjeuner au « KIA ORA »

- 17 H 00 Retour à PAPEETE
17 H 30 Entretien avec le Haut-Commissaire

MARDI 31 AOUT 1982

- 8 H 00 Entretien avec M. Gaston FLOSSE, Vice-Président du Conseil de Gouvernement et le Conseiller de Gouvernement chargé de l'économie, des finances, du tourisme et de la mer
- 9 H 00 Entretien avec M. Jean JUVENTIN, Député-Maire de PAPEETE
- 10 H 00 Entretien avec M. Émile VERNAUDON, Président de l'Assemblée Territoriale
- 10 H 45 Entretien avec M. Jacques TEUIRA, Président de la Commission Permanente
- 11 H 30 Entretien avec M. Raymond DESCLAUX, Conseiller économique et social de la Polynésie Française
- 12 H 15 Déjeuner offert par l'Amiral Jean MONTPELLIER, Commandant supérieur des Forces armées en Polynésie Française, Directeur du Centre d'expérimentation du Pacifique.
- 14H 00 Exposé par l'Amiral Commandant Supérieur des Forces Armées sur le rôle du centre d'expérimentation du Pacifique.
- 15 H 00 – 16 H 30 Visite du C.E.A. (Commissariat à l'énergie atomique
MAHINA
- 16 H 30 – 18 H 00 Visite des installations de l'ORSTOM (Office de la Recherche Scientifique et Technique).
Exposé de M. Jean FAGES, Directeur

MERCREDI 1er SEPTEMBRE 1982

- 8 H 00 Entretien avec M. Sylvain MILLAUD, Président de la Chambre d'Agriculture et d'Élevage à PIRAE

- 9 H 00 Entretien avec M. Charles POROI, Président de la
Chambre de Commerce et d'Industrie
- 10 H 00 Visite du Port autonome de PAPEETE
- 12 H 00 Déjeuner à la résidence du Haut-Commissaire et
interview FR3 en direct
- 14 H 00 Séance de travail avec les services du Haut-Com-
missariat
- 18 H 30 Réception offerte par M. SALMON, Président du
Comité économique et social

JEUDI 2 SEPTEMBRE 1982

- 9 H 00 Décollage pour BORA BORA
- 10 H 00 Arrivée à BORA BORA
- 15 H 00 Visite de l'île

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 1982

- 15 H 15 Départ de BORA BORA
- 16 H 25 Arrivée à TAHITI FAAA
- 17 H 30 Conférence de presse à l'hôtel MAEVA

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 1982

- 6 H 05 Décollage pour NOUMEA

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE – Nouvelle Calédonie

- 9 H 20 Arrivée à l'aéroport de TONTOUTA ; accueil par
M. Lionel CHERRIER, sénateur
- Après-midi Visite de l'Aquarium de NOUMEA

LUNDI 6 SEPTEMBRE 1982

- 8 H 00 Entretien avec M. Christian NUCCI, Haut-Com-
missaire de la République
- 9 H 00 Entretien avec M. Rock PIDJOT, Député du Terri-
toire

- 9 H 30 Entretien avec M. André CAILLARD, Conseiller Économique et Social
- 10 H 00 Entretien avec M. Jean LEQUES, Président de l'Assemblée territoriale
- 14 H 30 Entretien avec M. Roger LAROQUE, Maire de NOUMEA
- 15 H 30 Entretien avec M. Arnold DALY, Président de la Chambre de Commerce
- 16 H 30 Séance de travail avec le Conseil de Gouvernement
- 18 H 30 Entretien avec M. Jacques LAFLEUR, Député du Territoire

MARDI 7 SEPTEMBRE 1982

- 8 H 00 Entretien avec M. Michel PIRIOU adjoint au Secrétaire général aux Affaires économiques (Haut-Commissariat)
- 9 H 00 Séance de travail avec les représentants des services techniques
- 10 H 00 Entretien avec M. Maurice LENORMAND, Président de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée et avec les membres de cette commission
- Après-Midi Rencontre avec les représentants des organismes socio-économiques et socio-professionnels
- de 14 H 00 à 16 H 00 Entretien avec M. Didier LEROUX, Président de la Fédération patronale
Audition de :
– M. Bernard SCHALL, Président du syndicat des cadres et collaborateurs
– M. Yves FREMY, Président de l'Union des entreprises de Nouvelle Calédonie
– M. Michel LAGNEAU, Président du Syndicat des industries de transformation de Nouvelle Calédonie
- 16 H 00 Entretien avec M. Roger PENE, Président de la Chambre d'Agriculture, M. Pierre COCHARD, Président du Syndicat des exploitants ruraux, M. Roger GAILLOT, Vice-Président du Syndicat des

Éleveurs

- 17 H 00 Entretien avec M. Alain WANTIEZ, Président du Syndicat des mines
- 17 H 30 Rencontre avec certains syndicats territoriaux
- 18 H 30 Réception offerte par M. Lionel CHERRIER, Sénateur

MERCREDI 8 SEPTEMBRE 1982

- 7 H 30 Visite du Centre ORSTOM
Entretien avec M. P. de BOISSEZON, Directeur au Centre
- 9 H 30 Visite de l'usine de la Société Le Nickel à Doniambo
- 11 H 30 Réception offerte par le Président de l'Assemblée Territoriale
- 14 H 00 Entretien avec MM. Gérard MARTINEZ, Président du Conseil d'Administration et Fernand DOPPLER, Directeur de l'Office du Tourisme et les professionnels du tourisme : M. Georges ALLEGRET, Président de la Fédération hôtelière et M. Charles ATTITI, Président de l'Union des Gîtes ruraux
- 15 H 00 Entrevue avec les membres de l'Association des banques de Nouvelle Calédonie :
– M. Christian de BERNADE (Paribas),
– M. André MOUTET (Indosuez),
– M. André BROQUET (Crédit agricole),
– M. Raymond CLAVIER (Société Générale)
- 16 H 00 Entretien avec M. Bernard SEIGNAT, Trésorier Payeur général
- 16 H 30 Rencontre avec MM. Alain CELESTE, Directeur local de l'Institut d'émission, Robert CHAHIMIAN, Directeur local de la Caisse centrale de coopération économique, Bernard SIRVAIN, Directeur de la Société immobilière et de crédit de la Nouvelle Calédonie
- 20 H 00 Dîner avec des représentants de la Société Le Nickel

JEUDI 9 SEPTEMBRE 1982 – Visite des Côtes Ouest et Est

- 7 H 00 Départ pour les Côtes Ouest et Est
- 8 H 00 Saint-Vincent : visite de la Station Aquacal
Exposé de M. Daniel DUSSERRE, Directeur du
CNEXO
- 10 H 00 A la FOA, visite au chef de subdivision M. Claude
ENGRAND
- 11 H 30 Déjeuner à la FOA
- 14 H 00 Visite de la station de recherche agronomique de
Nessadiou
- 15 H 30 Départ de Bourail
- 18 H 30 Poindimié Hébergement au Relais d'Amoa.
Dîner avec M. DENIS, Chef de la subdivision et
Mme DENIS

VENREDI 10 SEPTEMBRE 1982 – Visite de la Côte Ouest

- 7 H 30 Entretien avec M. DENIS, Chef de la S.A.E. et M.
POADOUY, Maire de Poindimié
- 9 H 00 Départ pour PONERIHOUEN
- 9 H 30 Arrivée à la station de l'IFCC (Institut français
pour la culture du café)
Accueil par M. WAKOLO Pouye, Maire de PO-
NERIHOUEN et par M. Le LANDAIS, chef de
station
– Visite
- 11 H 00 départ pour HOUAILOU
- 11 H 30 Arrivée à HOUAILOU
– Accueil par M. WEMA, Maire de HOUAILOU
– Déjeuner
- 13 H 30 Départ pour PORO
- 14 H 00 Arrivée à PORO
– Accueil par M. PETITJEAN, chef du centre mi-
nier de la S.L.N.
– Visite
- 16 H 00 Départ pour NOUMEA

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 1982 – Journée à OUEVA

- 8 H 00 Départ pour l'île d'OUEVA
- 9 H 00 Accueil par M. DEMAR, Chef de subdivision.
Visite au Maire, M. MALACKI COPOA, et aux
Grands Chefs, MM. BAZIT, MEKOLO et WE-
NEGHEI
- 9 H 15 Exposé en mairie sur les problèmes de l'agriculture
- 9 H 40 à 12 H 00 Visite de l'île : École maternelle de Wadrilla. Trou
aux tortues, Dispensaire de St Joseph. Visite de
cocoteraies
- 12 H 30 Déjeuner au Relais de Fayaoué
- 14 H 45 Visite de Gîtes Ruraux
- 15 H 00 Retour à NOUMEA
- 16 H 30 Conférence de presse à l'hôtel

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 1982 – Singapour

- 10 H 50 Départ pour SINGAPOUR
- 22 H 30 Arrivée à Singapour
Accueil par son Exc. M. Philippe MARANDET,
Ambassadeur de France à Singapour

LUNDI 13 SEPTEMBRE 1982

- 9 H 30 Visite de la zone industrielle de Jurong.
Accueil par Mlle TANCHUNG LEE, chargée des
relations publiques
Entretien avec M. Francis MAK, Directeur général
de la Jurong Town Corporation
- 11 H 00 Visite d'un chantier de construction de matériel
off-shore (Entreprise française PROMET)
- 11 H 45 Entrevue avec le Ministre de l'Industrie et du
Commerce extérieur, M. CHAN CHEE SENG
- 13 H 00 Déjeuner offert par le Ministre de l'Industrie et du
commerce extérieur
- 14 H 45 Visite du port de Singapour en vedette.
Accueil par M. Billie CHENG, Directeur adminis-

tratif du port

- 15 H 45 Arrivée à l'île de SENTOSA
 Exposé de M. CHEN MENG SHENG, Directeur
 du Centre de SENTOSA
- 17 H 00 Visite de l'île de SENTOSA

MARDI 14 SEPTEMBRE 1982

- 10 H 00 Entretien au ministère du commerce extérieur avec
 M. LEONG CHEE WHYE, Directeur du commerce
- 12 H 30 Déjeuner privé
- 15 H 00 Visite au Parlement
 Entrevue avec M. HWANG SOO JIN, Président de
 la Chambre et quelques parlementaires de Singa-
 pour
- 20 H 00 Dîner offert par son Excellence M. Philippe MA-
 RANDET, Ambassadeur de France à Singapour

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 1982 Journée libre

- 21 H 10 Retour à Paris

MESDAMES, MESSIEURS,

Du 27 août au 16 septembre 1982, une délégation de la Commission des Affaires Economiques et du Plan s'est rendue en Polynésie française, en Nouvelle Calédonie et en République de Singapour, afin d'étudier, d'une part, les conditions du développement économique de ces territoires, d'autre part les relations commerciales de Singapour avec la France.

La délégation tient à remercier l'ensemble des personnes – hommes politiques, fonctionnaires ou chefs d'entreprise – qui ont contribué à l'élaboration des programmes de cette mission dont l'intérêt et la densité lui ont permis de rassembler tous les éléments de nature à informer le Sénat sur l'évolution économique des territoires visités. Elle se doit en particulier d'exprimer sa plus vive gratitude à nos collègues MM. Daniel MILLAUD et Lionel CHERRIER qui ont fait preuve d'un remarquable dévouement en accompagnant la délégation tout au long de ses visites. La délégation qui a effectué cette mission était ainsi composée :

– MM. Jacques VALADE, Président, Pierre CECCALDI-PAVARD, Bernard Michel HUGO, Charles Edmond LENGLET, Jacques MOSSION, Jean PUECH, René REGNAULT et Fernand TARDY.

– Mlle Michèle KADI, Administrateur des services du Sénat, accompagnait la délégation.

PREMIERE PARTIE

LA POLYNESIE FRANÇAISE

I. UNE ECONOMIE FORTEMENT DEPENDANTE

La Polynésie française est un territoire dont l'économie est caractérisée par une forte dépendance : en effet, aux handicaps géographiques et démographiques vient s'ajouter une double dépendance financière et commerciale. Administrativement, la Polynésie Française est un Territoire d'outre-mer ayant à sa tête un Haut-Commissaire, représentant du Gouvernement de la République et Chef du Territoire, un Conseil de Gouvernement de cinq membres et une assemblée territoriale de 30 membres. Elle compte deux députés et un sénateur.

A. Les handicaps géographiques et démographiques

La Polynésie française est fortement handicapée par sa géographie.

1) L'isolement et la dispersion

La Polynésie française est située dans l'Océan pacifique, à 18.000 km de la France, 7.000 km des Etats-Unis et 6.000 km de l'Australie. Elle est donc très éloignée des centres d'activité riverains du Pacifique et isolée dans une région où l'influence anglo-saxonne est dominante.

Les 130 îles qui la composent sont réparties en 5 archipels : l'archipel de la Société, des Tuamotu, des Gambier, des Marquises et des Australes.

La dispersion de ces terres est immense et, même si l'on se limite à la partie centrale de la Polynésie française, on se trouve devant un

ensemble qui s'étend sur une superficie de quatre millions de km² d'océan où émergent seulement 4.000 km² de terres, soit la surface d'un petit département français ou de la moitié de la Corse. Ces îles sont souvent séparées entre elles par des fosses marines de plus de 4.000 mètres de profondeur. Il faut bien imaginer que si la carte de l'Océanie était superposée sur celle de l'Europe, Tahiti étant placée sur Paris, les Gambier seraient en Roumanie, les Marquises non loin de Stockholm, les Îles Sous-le-Vent en Cornouailles, et les Australes en Sicile.

C'est pourquoi l'accès de ces îles par air ou par mer est difficile, sauf pour quelques lieux privilégiés comme la rade de Papeete ou les îles de Bora Bora ou Moorea. Les terrains, où il est possible d'établir des aéroports sont rares et les barrières de récif rendent souvent difficile l'approche des côtes. La Polynésie française est donc fortement handicapée par sa géographie qui pose de délicats problèmes d'approvisionnement et de communication et entraîne l'élévation des coûts de transport et de production.

2) L'exiguïté du territoire

Elle constitue un obstacle majeur à la mise en valeur du territoire : en effet à Tahiti, la partie utile de l'île est extrêmement réduite, la plaine côtière ne dépassant pas, dans ses parties les plus larges, quelques kilomètres et se réduisant dans certains endroits à 200 ou 300 m. Le reste est constitué par une montagne escarpée sans voie d'accès et inhabitée. La plupart des îles se caractérisent par ce type de relief volcanique accidenté (2.000 m d'altitude). Quant aux atolls, ce sont de simples couronnes coralliennes couvertes de cocotiers et privées d'eau douce. Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que la mise en valeur ne soit pas développée et que la Polynésie ne puisse satisfaire les besoins de sa population.

3) L'apparition d'une forte activité cyclonique

La période récente a été marquée par une forte activité cyclonique, puisque quatre cyclones connus sous le nom de « Lisa », « Mano », « Orama » et « Reva » se sont produits au cours du premier trimestre 1983 et qu'un nouveau cyclone vient de ravager l'île de Tahiti où plus de 4.000 habitations ont été détruites..

Ces cyclones ont causé de nombreux dégâts dont le montant global peut déjà être estimé à 6.500 millions de *Francs CFP* en ce qui concerne les biens et les personnes. Les conséquences pour l'économie polynésienne seront encore plus lourdes, notamment dans les secteurs du tourisme

(l'archipel des Tuamotu a été dévasté) et de l'agriculture. On peut considérer que la récolte agricole de 1983 est entièrement détruite et que l'économie est ruinée pour de longs mois et son avenir compromis pour de nombreuses années.

Cette succession de cyclones pose un problème d'autant plus grave qu'il ne semble pas seulement conjoncturel. En effet, les études réalisées par les spécialistes de météorologie et d'océanographie du centre Orstom de Tahiti montrent que cette zone du Pacifique Sud-Est, est caractérisée par un déséquilibre des conditions hydroclimatiques qui fait peser une menace constante de dépression cyclonique.

Ce risque permanent constitue un **handicap certain à tout effort de promotion économique** dans les zones concernées.

Aussi, semble-t-il indispensable d'amplifier le programme « hydroclimat » développé par l'ORSTOM en Polynésie, en dégagant de nouveaux moyens. Le réseau d'observations pourrait être complété tant par l'augmentation des stations côtières que par l'amélioration des moyens de mesures des bateaux qui sillonnent cette zone. En outre, la coopération avec les organismes ou universités américains qui manifestent un grand intérêt en ce domaine pourrait être développée.

Cet effort s'impose pour améliorer la prévision des perturbations tropicales et protéger l'économie polynésienne.

4) Le problème démographique

L'économie polynésienne est enfin limitée par les caractéristiques de sa population : en effet sur les 149.000 habitants que compte le territoire, 40 % ont moins de 15 ans et la **population active n'est composée que de 45.000 personnes.**

Ainsi en dépit de l'explosion démographique, le **marché** de la Polynésie française est **étroit** et se trouve de surcroît limité par le fait que les îles lointaines sont encore peu intégrées à l'économie de marché.

En outre, cette population active est généralement **sous qualifiée et instable**. Parmi les salariés, 80 % d'entre eux possèdent, au plus, le certificat d'études primaires et l'ancienneté dans les entreprises est de deux à quatre ans pour ces catégories de travailleurs.

Conséquence d'un taux de croissance démographique élevé, le nombre de jeunes arrivant annuellement sur le marché de l'emploi est d'environ 2.000. Déduction faite des emplois libérés par les départs à la retraite, on peut estimer le nombre d'emplois à créer à 1.300 par an. Or à

l'heure actuelle, le nombre de demandeurs d'emplois ne représente que 5,7 % de la population active, ce qui n'est pas très significatif.

En effet la situation du chômage reste difficile à apprécier. La notion de « sans emploi » ne représente pas la même réalité qu'en métropole car il y a, particulièrement dans les archipels éloignés, une forte autosubsistance, (pêche, cultures vivrières, nature particulièrement généreuse dans les îles hautes etc...) qui place un certain nombre de familles en dehors du circuit marchand traditionnel.

A Papeete, la situation de l'emploi peut cependant être mieux évaluée, bien qu'elle reste difficile à cerner avec précision.

En l'absence d'incitation financière, les demandeurs d'emploi ne voient pas toujours la nécessité de se faire inscrire à l'office de la main-d'œuvre dont les statistiques ne concernent qu'un peu plus de la moitié de la population active. La mise en place du nouveau code du travail territorial devrait permettre d'améliorer cette situation : en effet, il y aura obligation, pour celui qui recrutera des salariés, de déposer toutes ses offres d'emploi à l'office et de passer un contrat de travail pour toute embauche.

La mise en place par l'Office de la main-d'œuvre d'une nouvelle présentation des séries statistiques à compter du 1er janvier 1981 et l'instauration d'un système aboutissant à supprimer du fichier des demandeurs d'emploi ceux qui ne se représentent pas après un délai de trois mois, ont permis d'obtenir des chiffres cumulés plus représentatifs que par le passé de la situation du marché de l'emploi.

SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI au 31.12.8 :

Stock au 31 décembre 1981

Offres d'emploi non satisfaites	210
. Demandes d'emploi non satisfaites	646
Chantiers de développement	
(nombre de personnes employées)	1.534

En tout état de cause, le chômage est un problème réel et constitue un handicap de plus pour l'économie polynésienne.

Enfin, cette population est fortement **urbanisée** : l'agglomération de Papeete rassemble près des trois quarts de la population de l'île de Tahiti qui elle-même représente plus de 80 % de la population totale de la Polynésie. Ce phénomène d'urbanisation accélérée et en particulier l'abandon de terres cultivables dans les îles qu'elle entraîne est l'un des problèmes de l'économie polynésienne.

Elle s'est en effet traduite par une modification de la répartition de la population active comme en témoigne le tableau ci-après, qui fait apparaître *l'importance* de plus en plus grande prise par le *secteur tertiaire*.

**REPARTITION DES ACTIFS DE PLUS DE 15 ANS
ENTRE LES SECTEURS**

	Recensement de 1962		Recensement de 1977	
	Effectifs en %		Effectifs en %	
<u>Secteur Primaire</u>	<u>12.211</u>	<u>46,1</u>	<u>7.502</u>	<u>17,5</u>
Pêche	996		817	
Agriculture, Elevage, Forêts	10.505		6.543	
Industries extractives	710		142	
<u>Secteur Secondaire</u>	<u>5.088</u>	<u>19,2</u>	<u>7.904</u>	<u>18,5</u>
Bâtiment - T.P.	2.796		4.296	
Autres industries de transformation	2.292		3.608	
<u>Secteur Tertiaire</u>	<u>9.210</u>	<u>34,7</u>	<u>27.397</u>	<u>64,0</u>
Transports	1.398		2.506	
Commerce - Banque - Assurances	2.504		7.854	
Services aux particuliers et aux entreprises	2.726		4.139	
Services publics - Administration - Armée	2.582		12.898	
<u>total des activités déclarées</u>	26.509		42.803	

Cette « tertiarisation » de l'économie polynésienne s'explique par le niveau élevé des salaires distribués par l'administration et les services. L'attrait pour le statut du col blanc a entraîné une désaffection pour les tâches agricoles et explique la décadence de ce secteur. La prospérité est donc artificielle, ce qui semble d'autant plus grave que les jeunes générations arrivent nombreuses sur le marché du travail. Il semble évident que le secteur tertiaire ne pourra continuer à se développer indéfiniment . Ces créations d'emplois sur place vont en effet se ralentir parce que les restrictions budgétaires de l'Etat ne favoriseront pas l'emploi dans le secteur public. Il convient donc d'asseoir l'économie polynésienne sur des activités susceptibles d'expansion, ce qui suppose une remise en cause des habitudes de la population locale et spécialement de son élite, au plan économique et social.

B. La dépendance économique, financière et commerciale

Le territoire polynésien se caractérise par une triple dépendance économique, financière et commerciale liée d'une part à la présence du Centre d'Expérimentation du Pacifique, d'autre part à l'importance des transferts extérieurs et des importations.

1. Le poids du Centre d'Expérimentation du Pacifique (C.E.P.)

Son implantation dans l'archipel et principalement à Tahiti en 1963 a bouleversé l'économie polynésienne, provoquant l'arrivée massive d'un personnel métropolitain (plus de 10.000 personnes) disposant de revenus élevés et peu intégrés à la population locale. Les salaires versés ont entraîné l'accélération du commerce et une modification du mode de vie des habitants, en particulier à Tahiti.

L'effet de la présence des armées en Polynésie peut d'abord être mesuré par des **mouvements annuels de personnels** ; c'est ainsi que 10.267 passagers voyageant aux frais des armées ont débarqué à Tahiti en 1981, sur un total de 87.169. Le trafic a augmenté de 9 % en 1981, alors que le trafic international ne progressait que de 4,5 %. Pour les vols interinsulaires, le trafic militaire a représenté 16,5 % du trafic total.

Le deuxième élément d'appréciation est le **trafic de marchandises** : le trafic militaire a représenté 581 tonnes de fret aérien sur un total de 4.217 (12,9 %). Pour le fret débarqué des lignes aériennes interinsulaire, le fret militaire est beaucoup plus important que le trafic commercial : 2.316 tonnes contre 600 et est rendu possible par la capacité de transport des Caravelles « mixtes » du C.E.P. sur les lignes Papeete- Hao et Papeete-Mururoa.

Concernant le trafic portuaire de marchandises, le fret militaire s'est élevé à 78.800 tonnes sur un total de 245.880 (24 %) ; par ailleurs les armées ont consommé 25,5 % des produits pétroliers débarqués en Polynésie.

Le poids du C.E.P. peut également être apprécié au **plan financier**. Les dépenses militaires payées par la Trésorerie générale de la Polynésie en 1981 s'élevaient à 737,456 MF, dont 667,453 MF de dépenses de fonctionnement et 70 MF de dépenses d'équipement.

De plus, en application de la convention douanière du 7 mars 1979, qui a assujéti les importations des Armées au tarif commun des droits de douane, celles-ci ont versé en 1981 85,394 MF de droits d'entrée, soit 17 % de l'ensemble des droits perçus au budget général de la Polynésie.

On comprend que l'économie polynésienne dépende fortement du C.E.P. **Globalement les activités qui lui sont liées représentent près de 29 % du PIB du Territoire.**

2. L'importance des transferts publics

L'économie polynésienne est fortement dépendante vis-à-vis des transferts publics ; cette dépendance apparaît clairement dans les projections économiques de l'INSEE qui montrent qu'il y existe un lien étroit entre la croissance économique et le volume des transferts publics.

C'est ainsi qu'en 1981, le budget territorial s'élevait à 1.270 Millions de francs, l'ensemble des transferts publics était de 1.584,3 millions de francs.

Concours financiers extérieurs (en millions de francs)

	1980	1981
Contribution de l'Etat au budget territorial	12,4	10,9
Dépenses locales des services publics métropolitains	1.139,6	1.472,3
Prêts publics et privés sur ressources extérieures	69,6	90,4
Versement du FIDES S.T.	13,0	9,9
Versement du FED	-	0,8
	1.234,6	1.584,3

Ce sont donc essentiellement les dépenses publiques qui ont soutenu l'économie polynésienne, comme le montre le tableau ci-après :

**Concours financiers extérieurs
(en millions de francs)**

	1980	1981
Contribution de l'Etat au budget territorial	12,4	10,9
Dépenses locales des services publics métropolitains .	1.139,6	1.472,3
Prêts publics et privés sur ressources extérieures	69,6	90,4
Versement du FIDES S.T.	13,0	9,9
Versement du FED	-	0,8
	1.234,6	1.584,3

Ainsi, pratiquement, la Polynésie vit de l'aide extérieure . Ces transferts résultent tout d'abord du paiement direct des traitements des fonctionnaires par les ministères métropolitains ; en second lieu, l'Etat assume les dépenses d'investissement direct dans certains secteurs tels que l'enseignement secondaire ; enfin, il participe, par des interventions conventionnelles, aux dépenses de fonctionnement de certains services territoriaux tels que la santé, la protection sociale ou l'éducation.

3. La dépendance commerciale

Comme on l'a indiqué précédemment, la Polynésie française n'a pratiquement pas de ressources propres. Elle est donc contrainte à des importations massives, en particulier de produits alimentaires (25 % du total). En outre, les productions agricoles ont diminué au cours des dernières années ou ont vu leur coût augmenter du fait du renchérissement de la main d'oeuvre. Or, ce sont elles qui assuraient l'équilibre commercial de l'archipel ; dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que les exportations traditionnelles de la Polynésie ne couvrent que 5,2 % des importations propres du territoire.

En 1981, le déficit de la balance commerciale s'est encore accru en raison de la hausse du dollar qui a contribué à alourdir les importations. Il s'est élevé à 52 milliards de F CFP. (1)

Ainsi donc, il apparaît que l'économie polynésienne, en dépit d'une richesse apparente (le revenu par habitant la classe parmi les quinze premiers du monde) est une économie limitée, dépendante, déséquilibrée et artificiellement soutenue par les transferts extérieurs.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les activités du C.E.P. connaissent un certain ralentissement. Compte tenu des prévisions démographiques, il semble impossible de maintenir, dans le futur, le niveau de revenu actuel sans un sérieux effort de développement économique et une plus grande contribution des activités locales de production à la création de revenus et d'emplois sur place.

Compte tenu du plafonnement des activités traditionnelles, cette contribution suppose une profonde diversification de l'économie. Certes, un plan de développement a déjà été mis en oeuvre dans le secteur agricole, touristique ainsi que pour l'exploitation des ressources de la mer. Mais les résultats enregistrés jusqu'à présent, bien que non négligeables, sont loin de correspondre aux besoins ; c'est pourquoi il apparaît indispensable que des actions générales complémentaires soient menées parallèlement en ce qui concerne l'aménagement du territoire de la Polynésie Française, la formation des hommes, l'amélioration de la desserte aérienne et l'industrialisation du territoire

Ce sont les orientations actuelles du développement économique du territoire de la Polynésie et les moyens nouveaux à mettre en oeuvre qui feront l'objet des seconde et troisième parties de cette présentation de l'économie polynésienne.

(1) F CFP = 5.50 F

II. LES ORIENTATIONS ACTUELLES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'Assemblée territoriale de la Polynésie française a adopté le 30 septembre 1980 un plan de développement du Territoire couvrant la période 1981/1985. Le principal objectif de ce plan est le développement des activités productives du Territoire par la mise en valeur de ses potentialités.

En outre, le plan intérimaire pour 1982 et 1983 a défini les axes prioritaires du développement pour les TOM : il s'agit notamment de l'agriculture, du tourisme, de l'exploitation des ressources maritimes et de l'expérimentation des énergies nouvelles.

Il convient donc d'examiner les actions qui ont été menées dans ces secteurs et d'en faire le bilan.

A. L'agriculture : un effort à poursuivre

L'agriculture, sans être la base du développement économique de la Polynésie, devrait à tout le moins constituer un élément fondamental de réduction de sa dépendance. Or, c'est loin d'être le cas actuellement puisqu'elle représente moins de 5 % du PIB et n'assure que le 1/5 de la satisfaction des besoins du territoire. Son développement se trouve limité par :

- le manque de terrain du fait de la géographie et de l'urbanisation ;
- les difficultés occasionnées par l'indivision foncière ;
- la faible rentabilité des investissements agricoles qui place les produits locaux dans une concurrence difficile à l'égard des importations.

Ainsi, les rares productions locales obtenues sur le territoire sont soutenues artificiellement.

1. La diversification des productions

L'agriculture polynésienne est largement dominée par la production de **coprah**, les autres cultures commerciales traditionnelles (café, vanille)

restant très marginales. Le Territoire a cependant décidé de relancer la caféiculture dans les Australes (une centaine de tonnes par an actuellement) pour subvenir aux besoins du Territoire.

En termes de valeur, les productions maraichères, vivrières et fruitières dépassent le coprah.

Les cultures vivrières commercialisées, essentiellement taro et patate, fournissent environ la moitié des besoins du Territoire estimés à un millier de tonnes.

Les productions maraichères (tomate, salade...) ont connu un fort développement ces dernières années, notamment avec la création de serres à Tahiti.

Les cultures fruitières se sont très largement développées à Moorea où une usine produit depuis un an des jus de fruits d'ananas et devrait bientôt pouvoir diversifier ses activités vers la fabrication d'autres jus, en particulier d'agrumes (capacité de l'usine : 15.000 tonnes de fruits). Mais la production reste insuffisante pour satisfaire la consommation locale et les importations de fruits frais ont atteint 4,7 tonnes contre 23 tonnes au cours des trois premiers mois de 1981.

Le Coprah

La cocoteraie s'étend sur environ 50.000 hectares et produit de 13 à 20.000 T de coprah par an, les variations étant beaucoup plus liées au cours du coprah qu'aux aléas climatiques. Il est bien établi qu'un fort niveau de soutien, compte tenu du marasme des cours mondiaux, est nécessaire pour maintenir cette production qui reste la principale richesse des îles éloignées -Iles Sous-le-Vent, Tuamotu-Gambier et Marquises-. La Caisse de stabilisation du prix du coprah a ainsi dépensé plus de 400 millions de francs CFP par an ces deux dernières années pour soutenir les cours. Le coprah est payé 52 F CFP le kilo aux producteurs alors que le taux mondial est de 18 à 20 F FCFP.

Se pose toutefois le problème de la régénération de cette cocoteraie établie à la fin et au début du XIXe -début XXe Siècle. Le programme modeste actuel, environ 200 ha par an, n'est certainement pas à la hauteur des besoins.

La production est traitée par l'huilerie de Tahiti ; la presque totalité de l'huile est exportée tandis que le tourteau de coprah est utilisé dans l'alimentation du bétail.

Production (1.000 T)	1977	1978	1979	1980	1981
Coprah	15,0	12,8	14,5	19,9	16,0
Huile	9,1	7,7	9,9	11,9	9,9
Tourteau	4,5	3,7	4,5	5,8	5,0

La culture du **café**, largement répandue dans le passé, est actuellement réduite à quelques modestes exploitations (40 tonnes produites en 1981 contre 167 tonnes en 1980).

La relance de cette production est vivement encouragée, et pour 1982, les importations seront contingentées.

Le but recherché est la couverture à terme du marché local (300 tonnes environ).

Une petite unité de torréfaction d'une capacité de 500 kilos par jour a été implantée cette année à Tubai (Australes).

La récolte de **vanille** a été estimée à 13 tonnes et les exportations diminuent.

Il n'a été exporté que 600 kilos de vanille en 1981 contre 2 tonnes l'année précédente.

Le prix élevé à l'exportation de la vanille préparée a encouragé les producteurs qui développent leurs plantations ; il est permis d'espérer une augmentation des récoltes d'ici quelques années.

La vanille verte est payée 800 F CFP le kilo contre 280 F CFP en 1980.

L'horticulture connaît un développement important, en particulier avec le succès des produits à base de tiaré.

2. La promotion de l'élevage

L'élevage bovin traditionnel, lié à la cocoteraie, ne fournit qu'environ 10 % des besoins en viande du Territoire (4 à 5.000 T).

Le développement de l'élevage constitue pour le territoire l'un des objectifs majeurs du VIII^e plan de développement économique et social. Il s'agit à la fois de réduire la part des produits importés dans la consommation locale, de mieux équilibrer les activités des archipels et de créer des emplois.

C'est dans cette optique que le territoire, par l'intermédiaire du Service de l'économie rurale, procède actuellement à l'aménagement du plateau de Toovii à 25 kms de Taiohae à Nuku-Hiva (Marquises). Il est prévu, dans un premier temps, l'aménagement de 250 hectares de pâturages permettant d'entretenir un cheptel pouvant fournir 100 tonnes de viande bovine par an, ce qui permettrait de satisfaire les besoins de la population des îles Marquises. Cette opération devrait être menée à son terme en 1983. Par la suite, l'ensemble du plateau (environ 3.000 hectares) pourrait être mis en valeur, ce qui permettrait de produire de la viande qui serait exportée sur les autres archipels.

L'élevage laitier pour sa part fournit environ 16.000 hl de lait par an.

Si l'élevage porcin satisfait à l'essentiel des besoins du Territoire, il n'en va pas de même de l'aviculture (en dehors du secteur œufs) qui ne fournit que le cinquième à peine des besoins en poulets de chair et repose entièrement sur l'importation pour l'approvisionnement en poussins.

A noter la mise en service récente d'usines pour la fabrication d'aliments composés pour la volaille et pour le porc.

La forêt polynésienne couvre environ 4.000 hectares, mais dans des régions souvent peu accessibles, si bien que le Territoire importe la presque totalité de ses besoins en bois.

Grâce au Fonds forestier, le Service de l'économie rurale a entrepris, depuis plusieurs années, des plantations importantes d'espèces de protection (aito, falcata) et de production (tau, miro, tamanu, pin). Ces plantations, source d'emplois nouveaux, devraient permettre une réduction sensible des importations de bois d'oeuvre dans les prochaines années. L'objectif annuel de plantation est de 550 à 600 ha pour les bois d'oeuvre, 50 à 60 ha pour les bois d'ébénisterie et environ 170 ha pour la protection des sols.

A la fin de l'année 1981, les surfaces reboisées en Polynésie française étaient les suivantes :

PLANTATIONS D'ARBRES

	Réalisées en 1981			Situation fin 1981		
	Production	Protection	Total	Production	Protection	Total
Iles du Vent	92	1	93	948	491	1.434
Iles Sous-le-Vent	203	121	324	643	1.344	1.987
Iles Australes	72	56	128	274	434	708
Iles Marquises	183	5	188	715	255	970
Iles Tuamotu-Gambier	11	20	31	22	281	303
TOTAL	561	203	764	2.597	2.805	5.402

Source : Service de l'économie rurale.

Le Fonds forestier est alimenté par une taxe sur les bois importés, par les Fonds d'investissement (FIDES - FED) et par une contribution du budget territorial.

L'agriculture, malgré les efforts de diversification entrepris, ne permet pas de satisfaire les besoins locaux. C'est pourquoi il est **indispensable de poursuivre ces actions de diversification** des productions et de promotion de l'élevage, **afin de limiter les importations** et de développer les exportations. Mais le développement de l'agriculture passe également par la mise en œuvre d'une véritable politique foncière.

B. Le tourisme : de grands espoirs qui masquent de sérieuses difficultés

1) un grand espoir

C'est dans le domaine du tourisme, présenté comme une panacée par le Territoire, que la Polynésie met ses plus grands espoirs : les pouvoirs publics se sont en effet donnés pour objectif, dans le cadre du plan d'aménagement touristique, de doubler la capacité d'accueil d'ici

1985.

Plusieurs projets importants étaient en cours d'instruction ou de réalisation à la fin de l'année. On peut citer :

– l'agrandissement de l'hôtel Royal Papeete à Papeete (+ 35 chambres),

– la construction de la station touristique de Puunui, dans la presqu'île de Tahiti (hôtel-résidence de 50 bungalows avec un lotissement de 60 villas pouvant être exploité en para-hôtellerie),

– la réalisation de l'hôtel Vaitaitai à Bora Bora (complexe hôtelier de 154 chambres),

– l'agrandissement de l'hôtel Kia Ora à Moorea (+ 50 bungalows).

L'hôtel Kon-Tiki, fermé en septembre 1980 à la suite d'un incendie, devrait rouvrir en 1983.

Un Fonds de développement du tourisme a été créé en 1981. Il a bénéficié d'une dotation de 120 millions de F CFP destinée en majeure partie à assurer la promotion du tourisme dans le territoire à travers le monde (campagnes publicitaires, réalisation de brochures, dépliants...).

Par ailleurs, un plan d'action de promotion sur l'Europe a été mis en place par convention avec les apports suivants :

- Office du tourisme 0,5 MF
- FIDES..... 0,4 MF
- Direction du tourisme 0,1 MF

Enfin, des mesures d'incitation à l'investissement ont été prises en 1981 dont l'extension des prêts à taux préférentiels aux grandes unités hôtelières.

Il convient de reconnaître que la fréquentation touristique s'est accrue en 1981 et au cours du 1er semestre 1982 (+ 8,8 %). Elle est due à l'augmentation des liaisons aériennes internationales et à la pratique de tarifs attractifs par les compagnies locales. La Polynésie française a reçu 96.826 touristes en 1981 (1.472 en 1959) et compte 2.096 chambres d'hôtel (1.220 en 1970) et 150 unités en petite hôtellerie et chambres chez l'habitant. Enfin, l'implantation de deux villages du Club Méditerranée à Moorea et Bora Bora permet d'accueillir 25.000 touristes par an et de créer 220 emplois locaux.

Les coefficients de remplissage s'établissent pour Tahiti à 70,14 % et pour les autres îles à 63,34 % (moyenne générale 68,52 %) et la durée moyenne de séjour des touristes étrangers se situe à 9,1 jours.

2. Les difficultés

Elles sont dues à trois facteurs :

- la faiblesse relative de la capacité d'accueil et l'insuffisance de la qualité d'accueil ;
- la faiblesse du démarchage des marchés extérieurs,
- le coût élevé, en valeur relative, du transport aérien dû à la distance.

L'insuffisance de la capacité d'accueil résulte de l'absence au cours de la dernière décennie d'une politique cohérente en matière de tourisme : l'aide aux investisseurs était désordonnée et les autorités responsables n'avaient pas défini la qualité du tourisme recherché. L'adoption d'un plan d'aménagement touristique permettra d'améliorer les capacités d'accueil.

Quant à l'insuffisance de la qualité d'accueil, elle tient à la faiblesse des salaires, à l'inadaptation de la formation et au manque de motivation des employés. Ceux-ci se plient difficilement aux contraintes de service d'une clientèle internationale exigeante. L'absentéisme est fréquent, atteignant parfois 20 %, ce qui pèse sur la gestion des grands établissements.

De plus, les marchés extérieurs sont mal démarchés, d'une part, parce que la Polynésie a eu tendance à privilégier le marché américain, d'autre part, parce qu'elle n'est pas stimulée à démarcher le marché européen dans la mesure où les places d'avion au départ de Paris sont en nombre insuffisant. Tant qu'Air France aura Los Angeles en terminus par l'Est et UTA par l'Ouest, la situation ne pourra s'améliorer ; or, aucune des deux compagnies ne se sent motivée par une destination Tahiti puisque la clientèle est principalement destinée aux Etats- Unis.

Enfin, le coût élevé du transport aérien constitue un élément fondamental de la définition d'une politique touristique en Polynésie. Compte tenu de la crise du pétrole, ce coût constitue une donnée irréductible et conditionne le choix d'une clientèle aisée. La Polynésie doit s'orienter vers un tourisme de luxe, du fait du coût élevé du transport, et parce qu'elle n'est pas adaptée sociologiquement au tourisme de masse. En outre, l'augmentation accélérée du coût des produits importés constitue une charge importante pour l'hôtellerie qui n'est pas en mesure de pratiquer des tarifs attractifs.

Ainsi, on peut considérer que le tourisme jouera sans doute un rôle croissant dans l'économie polynésienne, mais que, particulièrement sensible aux aléas de la conjoncture et se heurtant à des contraintes locales ou internationales, **il serait risqué d'en faire un moteur essentiel du développement.**

C. La mise en valeur des ressources maritimes : d'immenses potentialités

C'est le troisième domaine dont on peut attendre un grand développement. Il s'agit d'une part de développer la pêche, l'aquaculture et la perliculture, d'autre part de tirer le meilleur parti des ressources minérales de la zone économique créée autour de la Polynésie.

1. La pêche

Malgré les potentialités dont il est fait régulièrement état, force est de reconnaître que la pêche est encore **embryonnaire** en Polynésie.

La production du territoire est d'environ 6.500 tonnes par an avec une centaine de bonitiers à Tahiti, et 6.000 embarcations dans les îles.

La pêche côtière est un élément important de la vie économique des habitants du territoire. Les importations portent sur 1.400 tonnes dont 1.000 tonnes de conserves, ce qui reste considérable.

La volonté politique de développer ce secteur a été confirmée par la mise en service en 1981 d'un premier super bonitier conçu pour effectuer des campagnes de huit jours. Cette expérience, qui durera un an, permettra d'envisager la mise en chantier éventuelle de 4 unités de ce type.

Des mesures ont par ailleurs été prises pour soutenir ce secteur parmi lesquelles, l'accroissement des aides à la formation et à l'expérimentation de nouvelles techniques de pêche, (subvention de 9 F CFP au lieu de 11 F CFP par litre de carburant utilisé aux propriétaires de bonitiers), enfin des licences ont été accordées aux armements étrangers (japonais, coréens et formosans notamment), qui opèrent dans les eaux territoriales.

Le programme mené depuis 1974, essentiellement en collaboration avec le Territoire de Polynésie Française, a pour objectif d'accroître les quantités de poissons capturés à partir des TOM du Pacifique Sud par la mise en oeuvre de nouvelles techniques et l'extension de l'effort de pêche à des zones non exploitées.

Les axes de recherche de ce programme ont porté sur :

- la gestion du stock actuellement exploité par la flottille de bonitiers (recueil de données et dynamique de populations) et la recherche de nouveaux stocks à l'échelle du Pacifique Sud ;
- la mise au point en Polynésie de nouvelles méthodes de pêche à l'appât vivant (incluant des essais d'élevage d'appâts et l'inventaire de leurs ressources naturelles).

Les travaux d'évaluation et de gestion de stocks se poursuivent notamment avec la participation aux campagnes de marquage aux Iles Marquises et le suivi des essais effectués par des bateaux étrangers (embarquement d'observateurs). Le CNEXO met en outre à la disposition de l'ORSTOM du temps de navire pour la réalisation des campagnes d'évaluation des stocks.

Les actions de pêche à l'appât vivant ont permis d'évaluer les stocks saisonniers d'appâts naturels, d'effectuer des essais de production d'appâts d'élevage de plusieurs espèces et de réaliser des campagnes de pêche.

La faiblesse des ressources en appât et le niveau peu élevé des captures effectuées dans les zones prospectées ne permettent pas encore actuellement d'envisager la création d'une flottille locale de pêche selon la technique testée.

La fin du contrat conclu avec le Territoire permet, au vu des conclusions définitives tirées des actions réalisées, de réorienter le programme et d'en définir les nouvelles modalités en liaison avec les Territoires intéressés.

Les nouvelles actions entreprises en collaboration avec l'ORSTOM porteront sur la zone des Tuamotu Ouest, avec trois objectifs de recherche : prospection de l'appât vivant (recherche, étude des captures et de leurs variations), étude de la tenue de l'appât en vivier, test sur son comportement pour la pêche.

Certaines de ces opérations se font en liaison avec les programmes poursuivis par le Service des Pêches du Territoire.

2. L'aquaculture

L'environnement du Territoire de la Polynésie Française est favorable au développement de l'aquaculture de type tropical.

La température élevée de l'eau de mer, qui présente des fluctuations de faible amplitude, devrait permettre d'effectuer des élevages toute l'année, dans des zones abritées des grandes houles du large.

Cependant, l'absence de plateau continental et de grandes masses terrestres sont des facteurs qui limitent les sites utilisables pour l'aquaculture en bassins.

Les différentes opérations lancées ces dernières années ont été guidées par ces impératifs dictés par le milieu.

Un autre atout important pour le développement de l'aquaculture est la présence du Centre Océanologique du Pacifique (COP), qui dépend du CNEXO.

Le COP est une structure scientifique de haut niveau et reconnue comme telle sur le plan international.

Sa compétence porte sur la recherche en aquaculture tropicale en général, mais la Polynésie Française en reçoit les retombées les plus directes, ne serait-ce qu'en passant des conventions sur des projets particuliers avec un financement mixte CNEXO-Territoire.

En 1981, le Centre national pour l'exploitation des Océans et le Centre océanique du Pacifique ont assuré l'avancement des projets « chevrettes » (crevettes d'eau douce), « crevettes », mollusques et « algues » par des expérimentations menées à Vairao.

Le projet « chevrettes » : La réalisation de ce projet mené en association avec le territoire depuis 1974 a été poursuivie en 1981. L'écloserie pilote a produit, en 1981 4.300.000 post-larves qui ont permis d'assurer l'ensemencement des fermes existantes. La ferme de Mahaena a commercialisé 3 tonnes de chevrettes et celle de Teahupoo 4 tonnes. L'unité d'Opunohu (Moorea) gérée par l'Ecole d'aquaculture a assuré une production de 2,6 tonnes.

Le projet « crevettes » : Les essais menés par le COP sur différentes espèces ont montré que la constitution des stocks de reproducteurs en captivité reste un facteur limitant la production des post-larves. Des progrès ont été obtenus en constituant les stocks à partir d'élevage en faible densité. En 1981, les résultats de l'unité pilote d'Opunohu ont été inférieurs aux prévisions (850 kilos). Toutefois, il est établi que les techniques d'élevage des crevettes sont maintenant suffisamment au point pour établir des éclosiers et des fermes de production en semi-intensif dans les zones où des stocks indigènes existent et où la productivité naturelle est forte.

Le projet « mollusques » : La production de naissains de trois espèces a été poursuivie pour les besoins des essais de grossissement en milieu naturel.

Les essais en lagune ont permis de produire plus de 4 tonnes de moules ; une lagune a été aménagée à Raiatea pour un élevage plus important.

Le projet « algues » : Il a été procédé en 1981 à la mise en place de cultures de spirulines dans des bacs extérieurs de 5 m³ et 35 m³.

Par ailleurs, des expérimentations sont en cours pour l'élevage de moules vertes des Philippines, de l'huître japonaise et des varangues (poissons marins).

Ainsi, il apparaît clairement que les deux objectifs actuels du développement de l'aquaculture en Polynésie Française sont les suivants :

- accélérer chaque fois que cela est possible le passage de l'expérimentation à la production ;
- promouvoir la diversification des activités aquacoles.

Enfin, et à terme, il est clair que le succès réel de l'aquaculture en Polynésie Française dépend de la possibilité ou non qu'il y aura de faire des élevages en lagon ou en atoll, car l'espace de terre réduit est un facteur limitant pour l'aquaculture en bassins. Les premières recherches dans ce sens ont démarré. Il faut les poursuivre.

Une dernière orientation doit être soulignée qui est celle de la coopération internationale à partir du COP de Tahiti en matière d'aquaculture.

Ces efforts de recherche et de développement sont particulièrement importants, non seulement pour la Polynésie -et cela peut être générateur d'activités et de productions nouvelles- mais également pour le rayonnement de la France dans le Pacifique sud et au-delà. Les travaux effectués et les résultats obtenus débouchent sur des contrats de recherches et des commandes d'unités de production « clé en main », constituant d'excellents exemples de transfert réussi d'une technologie mise au point par nos études.

Cette politique encore débutante doit se développer et les échanges scientifiques se multiplier. Des expériences ont déjà été menées avec certains pays d'Asie. Il convient de continuer car les bénéfices pour le progrès de la recherche aquacole sont certains et pas seulement pour la Polynésie Française. Cependant, les moyens du COP devraient être adaptés en conséquence : moyens financiers et personnels pour envoyer

à l'étranger et recevoir du COP des chercheurs, sans que cela porte atteinte à la poursuite des programmes et au respect des calendriers établis.

Ces projets peuvent être à terme créateurs d'emplois et méritent donc d'être soutenus par les pouvoirs publics.

3. La perliculture

La perliculture présente un grand intérêt sur le plan local. La perle noire constitue une ressource importante dans l'économie locale : elle tient la deuxième place parmi les exportations exprimées en valeur, après l'huile de coprah. En outre, plus de 3.000 personnes sont employées dans la production et la commercialisation des nacres et des perles, soit dans les coopératives, soit dans les sociétés privées. Ce chiffre est du même ordre de grandeur que celui de la main d'œuvre locale employée par le Centre d'expérimentation du Pacifique. On peut toutefois regretter l'absence d'un personnel autochtone qualifié pour les opérations de greffe des nacres qui ne sont effectuées que par des techniciens japonais. Un effort de formation s'impose dans ce domaine.

L'ASCENSION RAPIDE DES CHIFFRES D'AFFAIRES A L'EXPLOITATION

	1977	1978	1979	1980 (1)	1981 (1)
Poids (grammes nets)	6.128	49.982	86.092	28.779	86.527
Valeur à l'exportation (milliers de F CFP)	18.236	128.996	156.081	101.900	404.800
Valeur moyenne : (F CFP par gramme)	2.976	2.581	1.813	3.541	4.678

(1) compte non tenu des exportations temporaires.

Source : Service des Douanes et Institut territorial de la statistique

Les perles constituent une exportation essentielle du territoire de la Polynésie française ; le problème grave de domination du marché international de la perle noire par le Japon n'a pas reçu à ce jour de solution satisfaisante pour les intérêts français.

La plus grande partie de la récolte de 1981 a été absorbée par les acheteurs japonais et américains pour une valeur de plus de 600 millions de F CFP contre 280 millions de F CFP en 1980.

4. Les ressources minérales

La France dispose dans le Pacifique, avec la Polynésie, de la **troisième plus importante zone économique maritime**. Elle constitue donc un champ privilégié d'expérimentation qui peut placer la technologie française à la pointe de la recherche.

Le programme de recherche, entrepris par le CNEXO pour situer d'éventuels gisements de nodules polymétalliques (manganèse, fer, nickel, cuivre et cobalt), se poursuit.

Les premiers relevés font apparaître l'existence de nodules au nord de la Polynésie, mais en quantité et en qualité insuffisantes.

Les actions en vue de déterminer les possibilités d'exploitation de gisements de phosphates marins dans l'atoll de Mataiava (Tuamotu) se poursuivent. Un groupement d'intérêt économique a été constitué.

D. L'utilisation rationnelle de l'énergie

Le Territoire est totalement dépendant de l'extérieur pour ses besoins en énergie. C'est pourquoi d'importants efforts sont faits pour d'une part développer l'énergie hydro-électrique, d'autre part utiliser les énergies nouvelles.

1. Le développement de l'énergie hydro-électrique

Jusqu'en juin 1981, la production d'électricité dans l'île de Tahiti était uniquement d'origine thermique.

Dès 1980, deux sociétés privées se sont constituées en vue d'utiliser les cours d'eau de l'île susceptibles de fournir de l'énergie hydro-électrique :

- la « Société hydro-électrique de Teva I Uta » dont la première réalisation est une centrale au fil de l'eau sur la rivière Vaïté sur la côte sud (mise en service en juillet 1981) ;

- la « Centrale hydro-électrique de Papeete - Papara » qui construit une autre centrale sur la rivière Papeiti, également sur la côte sud ; (mise en service fin 1982).

Au début de 1981, la Société hydro-électrique de Teva I Uta est devenue la « Compagnie de développement des énergies renouvelables (CODER) Marama Nui » et a établi un programme complémentaire d'investissements comportant l'aménagement de plusieurs sites, à savoir :

- la réalisation d'un second bassin de stockage sur la Vaïte,
- la construction d'une première centrale sur la rivière Vaihiria,
- l'aménagement du plateau de Hitiaa avec la réalisation de 3 captages pour l'alimentation d'une centrale qui sera installée sur la rivière Faatautia.

L'ensemble de ces projets devrait permettre à « Marama Nui » de produire environ 53 millions de kwh par an à partir de 1986. Cette production serait vendue en quasi totalité à l'EDT (1) et au SECOSUD (44 et 7 millions de kwh). Le coût de ces investissements est estimé à plus de 2 milliards de F CFP.

2. Les énergies nouvelles

La convention tripartite Territoire - C.E.A. (Commissariat à l'Energie Atomique) - COMES (Commissariat à l'Energie Solaire), relative au développement des expérimentations en matière d'énergies renouvelables, a été reconduite. Dans le même esprit une convention-cadre a été passée entre le Territoire et le Ministère de l'Industrie.

Les utilisations de l'énergie solaire en Polynésie se multiplient. Outre le succès que rencontre le simple chauffe-eau solaire, on relève des initiatives de plus grande envergure :

(1) EDT : Electricité de Tahiti

– le nouvel immeuble abritant la C.C.C.E. (Caisse Centrale de Coopération Economique) et l'I.E.O.M. (Institut d'Emission d'Outre-Mer) est doté d'une climatisation fonctionnant à l'aide de capteurs solaires et d'un réfrigérateur à absorption ;

– à Faaa, une importante blanchisserie fonctionne depuis quelques mois à l'énergie solaire.

Signalons enfin la poursuite des études en vue de l'édification en Polynésie d'une centrale électrique fonctionnant grâce à l'énergie thermique des mers. La première phase aurait montré la faisabilité du projet, la seconde est consacrée à l'étude de sites pour sa future implantation. Les conclusions de son rapport faisaient ressortir la possibilité de montage d'une telle centrale qui devrait être installée de préférence à Tahiti, près de Papeete, et être d'une puissance de 15 mégawatts.

L'analyse plus approfondie de cette option, menée à la fin de l'année dernière et au début de cette année, au sein du CNEXO, et des différents groupes industriels concernés, ainsi que dans le cadre de la préparation de la loi de programmation de la recherche, a conduit à réviser cette position.

En effet, il est apparu qu'en raison du caractère nécessairement risqué, présenté par la construction d'une première centrale d'énergie thermique des mers, il était peu raisonnable d'envisager la réalisation immédiate d'une centrale opérationnelle et qu'il serait difficile de réunir les financements publics ou privés nécessaires à une telle entreprise. Il a donc été nécessaire de réorienter l'objectif du programme vers la réalisation d'un prototype à terre de quelques mégawatts, essentiellement financé sur des crédits du Ministère de la Recherche.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

1982-1984 : étude de l'avant-projet détaillé,
1985 : décision et étude du projet d'exécution,
1986-1988 : réalisation et mise en service.

Pour la période 1982/1984, les études comporteront :

– un ensemble d'études expérimentales sur les composants principaux de la centrale, afin de fixer les options techniques et la réalisation de l'avant-projet ;

– une reconnaissance détaillée du site.

Enfin, dans le cadre de ses recherches de sources d'énergies nouvelles, l'électricité de Tahiti (EDT) a installé à Bora Bora une centrale

gazogène alimentée en grande partie par la bourre de coco. L'électricité produite est d'un coût plus élevé que celle provenant d'une exploitation diesel classique mais une généralisation de cette technique n'est pas exclue surtout si de nouvelles augmentations de prix doivent affecter les hydrocarbures.

Ces efforts devraient permettre un renforcement de l'autonomie énergétique de la Polynésie. Par ailleurs, un effort est fait pour améliorer la distribution des hydrocarbures. Les autorités locales ont choisi de répartir les capacités de stockage nouvelles entre le port et la zone de l'aéroport, mais les populations locales s'opposent encore à ces réalisations.

Telles sont les orientations prioritaires du développement économique de la Polynésie française. L'impératif est donc d'abord de tirer parti de toutes les potentialités du secteur primaire (agriculture, forêt, mer, énergies nouvelles) sur lesquelles reposent les possibilités de greffer des activités de transformation et de valorisation. Il s'agit ensuite de développer l'appareil productif afin de créer de nouveaux emplois.

Mais le développement de ces activités de production suppose que des actions complémentaires soient menées parallèlement.

Leur examen va faire l'objet de la troisième partie.

III. LA NECESSITE D' ACTIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

Le développement de l'appareil productif de la Polynésie suppose que des actions complémentaires soient menées parallèlement en ce qui concerne l'aménagement du territoire agricole, l'implantation d'activités industrielles, le désenclavement aérien, l'adaptation de la formation des hommes et enfin la meilleure utilisation des moyens financiers.

A. La mise en œuvre d'une politique foncière

En Polynésie, la complexité de la situation foncière est un obstacle important au développement des activités agricoles ou économiques. La réussite de la diversification agricole est donc liée à la mise en œuvre d'une politique de réforme foncière, car en raison du manque de terres, l'agriculture se trouve gravement menacée.

La situation foncière actuelle du Territoire peut se caractériser par la *dualité* résultant de l'application des dispositions du code civil relatives au régime de la propriété et de la persistance des procédures traditionnelles d'affectation et d'utilisation du sol. A la fin du siècle dernier et dans les vingt premières années du XXe siècle, le recensement des terres a fait l'objet d'attribution de titres de propriétés ; depuis lors, le non règlement des successions conduit à de difficiles *problèmes d'indivision*, accentués par l'inexistence ou la non fiabilité du cadastre, ainsi que par les règles en usage dans le transfert des noms patronymiques échappant à l'enregistrement de l'état civil.

Il en résulte une situation particulièrement défavorable pour le développement des productions agricoles, *tout effort de mise en valeur pouvant être remis en cause* soit par la réalisation du partage, soit par la revendication d'une partie des bénéfices résultant de cette mise en valeur.

Dans ce contexte, tout effort en vue du développement de l'agriculture passe par le *renforcement du statut de l'exploitant*, comprenant notamment l'élaboration d'un véritable régime de fermage. La situation est complexe car les petits propriétaires polynésiens semblent très attachés au maintien de l'indivision. Une autre solution consisterait alors peut-être à permettre à la puissance publique de créer des réserves foncières à vocation agricole ou touristique.

Une politique active de présentation des zones agricoles devrait être entreprise notamment sur les îles des plus peuplées de la Polynésie. Car à la rareté des terres et à l'accaparement, il faut ajouter le *défaut de structures foncières* (baux ruraux, plans d'occupation des sols, zones agricoles réservées). Ces défauts ont pour conséquence l'inexistence d'une politique d'aménagement hydraulique rural et obligent les agriculteurs, en période vide, à transporter eux-mêmes de l'eau dans des cuves. Une véritable politique s'impose en ce domaine.

Des efforts ont été faits par le service de l'Economie rurale, qui a fait aménager une réserve d'eau sur le domaine appartenant au Territoire, sur le plateau de Taravao.

De même, la chambre d'agriculture de Polynésie a mis en œuvre un programme de mise en valeur agricole.

Le soutien s'exerce par l'aménagement de terres incultes, la création de voies de pénétration, l'approvisionnement en produits et matériels. Pour ce faire, la Chambre a créé un Fonds d'aide qui finance une partie des investissements et une Section de Travaux lourds qui réalisent ceux qui sont d'intérêt commun (voies) ; elle a participé au développement de la société pour le développement de l'agriculture et de la pêche qui commercialise certaines productions (café, vanille, pommes de terre, carottes des Australes), ainsi que les produits et matériels pour l'Agriculture - et la Pêche -.

En outre, la S.D.A.P. possède une section de travaux lourds qui opère dans toutes les îles autres que Tahiti, selon les mêmes conditions et procédures.

Malheureusement, les terres ainsi désenclavées ne sont guère étendues (moins d'une centaine d'hectares). C'est pourquoi une *véritable politique foncière s'impose* si l'on veut que l'agriculture soit un élément du développement économique de la Polynésie.

La délégation estime que le problème majeur de l'agriculture polynésienne doit trouver sa solution dans l'**amélioration de la formation des hommes** et le *passage* aussi souvent que possible à **une agriculture intensive**.

B. L'industrialisation du territoire

Il semble indispensable de réorienter les efforts vers des activités de production visant à répondre aux besoins des ménages et non plus seulement de l'administration. En effet, la satisfaction du marché intérieur

dépend actuellement dans une très large mesure des importations, d'autant que celles-ci progressent plus vite que les activités locales de fabrication ou de transformation. Il est certain que l'étroitesse du marché intérieur, les coûts de fabrication et l'éloignement des débouchés extérieurs limitent les possibilités de développement industriel de la Polynésie.

Mais les unités existantes évoluent dans de bonnes conditions et procèdent régulièrement au renouvellement et à l'amélioration de leurs équipements.

En matière d'implantations nouvelles, outre les programmes relatifs à la production d'énergie, quelques initiatives sont à relever :

- la Société industrielle de parfums et cosmétiques de Tahiti qui fabrique de l'huile solaire destinée en majeure partie à l'exportation (Monoï Label Tahiti) ;

- une boulangerie semi-industrielle a vu le jour à Paea ;

- l'usine de production d'aliments pour animaux de Taravao.

Rappelons aussi la mise en service à Moorea de l'usine de fabrication de jus d'ananas et l'activité soutenue des chantiers navals privés.

En 1981, 32 entreprises ont été agréées au Code des investissements contre 29 en 1980 ; elles ont obtenu divers avantages financiers ou fiscaux en vue de la réalisation d'investissements jugés utiles pour le territoire. Le montant total des opérations envisagées s'élève à 5.886 millions de F CFP contre 1.244 millions de F CFP en 1980 et devrait entraîner la création de 519 emplois.

Ces résultats sont encourageants ; aussi semble-t-il *indispensable de mettre en place les conditions favorables à l'implantation de nouvelles activités industrielles*. L'adoption en février 1982 d'un nouveau code des investissements devrait permettre de favoriser la création d'entreprises industrielles. Mais il conviendrait également de sensibiliser les importateurs à la nécessité de développer une industrie locale, notamment dans le secteur agro-alimentaire. Un frein au développement du secteur productif réside en effet dans l'attraction excessive exercée par le commerce et l'import-export sur les candidats à la création d'entreprises.

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif de développement industriel ont fait l'objet d'une récente étude du service du Plan du Territoire.

Les propositions contenues dans ce rapport, qui préconise notamment la restructuration du secteur de l'artisanat et une politique en faveur des petites et moyennes entreprises individuelles les mieux adaptées au contexte locale, sont les suivantes :

« En premier lieu, il convient d'aider ces entreprises à prendre en charge leur propre développement et à bâtir une stratégie de développement.

● *Définir une stratégie de développement*

C'est aux entreprises qu'il appartient d'analyser l'évolution de leurs marchés, dans ce sens elles sont normalement responsables de leur propre développement.

Néanmoins, il apparaît opportun de favoriser les études et les travaux de prospections industrielles qui sont indispensables à l'élaboration de toute stratégie de croissance. Il appartient au Territoire de jouer son rôle dans la régulation de l'économie locale en définissant des priorités, traduites en termes de politiques sectorielles, à l'intérieur desquelles chaque entreprise fixerait ses propres objectifs de gestion et de développement à moyen terme.

Pour donner une impulsion à la politique de développement industriel, quatre types de mesures sont envisageables.

● *Regroupement des fonds d'investissements*

Il est apparu qu'un regroupement des divers fonds existants en un fonds commun s'avère nécessaire pour assurer une meilleure coordination et une continuité plus grande dans les actions concourant à la réalisation des objectifs définis par le Plan.

Cette aide ne doit plus être passive mais dynamique et sélective. Il faut éviter toute dispersion et harmoniser l'ensemble des actions concourant à la même finalité.

● *Mettre en place un intermédiaire privilégié entre les investisseurs et la puissance publique qui soit capable de répondre à leurs attentes respectives en matière de création d'activités nouvelles et de gestion industrielle et commerciale.*

Cet organisme aurait pour rôle de réaliser les études économiques et d'apporter toute l'assistance et l'information nécessaires aux investisseurs.

● *Créer un relais financier essentiellement orienté vers le financement d'investissements productifs.*

Il s'agirait d'une sorte d'institut de développement.

L'objectif du fonds d'intervention public est de servir de catalyseur dans la mobilisation de l'épargne disponible vers les investissements productifs.

Cet institut aurait pour objet de renforcer les fonds propres des entreprises nouvelles ou en extension, par une prise de participation minoritaire et temporaire au capital de ces sociétés qui permette d'équilibrer la structure de leur bilan et de garantir la capacité financière qui leur est nécessaire pour assumer de façon autonome le développement de leurs activités.

● Définir une série de mesures réglementaires à caractère fiscal, douanier et incitatif à la création d'emplois dont le but est l'adaptation immédiate de l'environnement existant aux impératifs d'une politique de développement des activités de production. Le nouveau Code des Investissements pourrait intégrer cet ensemble de mesures. »

Cette étude propose également une liste des secteurs à l'intérieur desquels des projets industriels peuvent être étudiés. Il s'agit du secteur agro-alimentaire, de la verrerie, du câblage électrique, de l'électoménager (assemblage des appareils), des produits cosmétiques et du montage des véhicules à deux roues.

Ainsi même si les possibilités de décollage industriel du Territoire sont limitées, il convient de ne pas les négliger car elles permettent d'une part de faire face à la concurrence des produits importés, d'autre part de créer sur place des emplois dans le secteur productif que les aspirations des nouvelles générations appellent.

C) L'amélioration de la desserte aérienne

Compte tenu de la distance qui sépare la Polynésie de la métropole et des grandes zones d'activité ainsi que de la dispersion des îles de certains archipels, le **désenclavement intérieur ou extérieur a une importance majeure** pour la vie économique et sociale du territoire ; les responsables du Territoire lui accordent d'ailleurs une attention particulière. De nombreux responsables économiques estiment que l'insuffisance des liaisons aériennes et leur coût élevé est un obstacle au développement du tourisme et que seule la maîtrise du transport aérien permettrait de résoudre ce problème.

En effet, à l'heure actuelle, le transport aérien demeure une compétence de l'Etat qui négocie son portefeuille de droits en fonction de ses besoins globaux, privilégiant ainsi les lignes situées dans l'hémisphère

nord au détriment de l'hémisphère sud. Les intérêts du Territoire ne sont donc pas pris en compte puisqu'il ne participe pas à ces négociations ; quant aux compagnies internationales, elles n'ont pour seul objectif que de « boucler » leur tour du monde et ne s'intéressent pas aux problèmes de la Polynésie.

C'est pourquoi il serait sans doute préférable que l'Etat délègue ses pouvoirs de négociations au Haut Commissaire ; ce transfert de compétences en matière de transport aérien pourrait faire l'objet du prochain statut du Territoire.

Par ailleurs, une étude de marché réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Polynésie a conclu à la rentabilité d'une compagnie territoriale. Ce projet mérite d'être étudié car il permettrait de mieux prendre en compte les intérêts polynésiens. Cette compagnie pourrait par exemple couvrir des liaisons régionales que n'assurent pas les grandes compagnies.

Il faudrait envisager l'idée, souvent exprimée durant le voyage, de la **nécessité d'un aménagement des tarifs aériens intérieurs** afin, au-delà des échanges purement touristiques, de permettre aux autochtones d'utiliser l'avion comme support de l'activité économique (notamment le transport des productions agricoles).

Ce problème du désenclavement aérien ne doit donc pas être négligé, car il conditionne le développement économique du Territoire.

D) L'adaptation de la formation des hommes aux besoins du développement

Ce problème de l'adaptation du système éducatif excède quelque peu l'objet de la mission de la Commission des Affaires économiques et du Plan. Mais il a semblé indispensable à la délégation de le mentionner car il conditionne tout le développement économique de la Polynésie.

En effet, le territoire est caractérisé par un retard important dans l'enseignement secondaire ; les taux d'échecs sont élevés (40 à 60%) et la déperdition des connaissances à la sortie de l'école est extrêmement rapide (de nombreux jeunes appelés du contingent savent à peine lire et écrire après la scolarisation obligatoire !).

Aussi, est-il nécessaire de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour résorber l'échec scolaire. Mais, il conviendrait également de mieux adapter l'enseignement aux besoins professionnels et économiques locaux. C'est ainsi que l'enseignement pourrait être réadapté pour assurer

une meilleure formation en matière agricole et touristique. L'expérience des CETAD (Centres d'Enseignement des Technologies appropriées au Développement) récemment lancée constitue une direction très intéressante et mérite d'être poursuivie.

Un autre problème se pose à la Polynésie française : celui des cadres nécessaires à son économie, plus connu dans le Territoire sous l'appellation « d'océanisation des cadres ». Il pourrait être résolu par l'amélioration de la formation de haut niveau. **La création d'une Université du Pacifique** a été à cet égard préconisée. Le projet de création d'une Université du Pacifique pourrait contribuer à la solution de ce problème. Un tel établissement d'enseignement supérieur serait particulièrement important dans cette partie du monde : les recherches spécifiques à la culture polynésienne, aux ressources naturelles et à leur exploitation pourraient s'y développer, à côté des filières de formation adaptée aux Polynésiens et à la structure de l'économie de ce territoire. Par ailleurs, l'intérêt de ce centre de diffusion de la culture française, dans cet espace très anglo-saxon, est évident et doit, par conséquent, être envisagé très sérieusement. Le colloque, qui s'est tenu en février dernier à Tahiti, prouve la prise en considération de ce problème par les responsables gouvernementaux. En outre, il semble indispensable de rendre le secteur productif plus attractif : en effet, les disparités de salaires entre le secteur public et privé constituent un obstacle important au développement des entreprises, en raison de l'attraction exercée par le secteur public sur les candidats à l'emploi. Il n'est pas normal que le secteur public, au surplus pléthorique, soit le mieux rémunéré et attire ainsi les meilleurs éléments. Une atténuation de ces disparités semble indispensable.

DEUXIEME PARTIE

LA NOUVELLE CALEDONIE

I.- CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES, HUMAINES ET ÉCONOMIQUES

A/ LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

Au Sud-Ouest de l'Océan Pacifique, la Nouvelle-Calédonie fait partie de la Mélanésie avec le Vanuatu (ex Nouvelles-Hébrides), les Salomons, les Fidji et la Nouvelle-Guinée.

Situées entre 19° et 23° de latitude Sud et entre le 163e et 168e Méridien Est, la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances se trouvent en zone intertropicale à une distance sensiblement égale (1 600 km) de l'Australie (Sydney) et de la Nouvelle-Zélande (Auckland).

L'archipel calédonien est constitué de trois éléments :

- L'île principale de la Nouvelle-Calédonie, appelée « Grande Terre » de forme étroite et allongée dans le sens Nord-Ouest/Sud-Est, d'une superficie de 16 750 km², qui se prolonge au Nord par l'archipel des Bélep et au Sud par l'île des Pins. Elle est séparée en deux versants par une chaîne centrale dont les points culminants sont le Mont Panié (1 628 m) au Nord et le Mont Humbolt (1 618 m) au Sud.

- Les îles Loyauté, d'une superficie de l'ordre de 1 970 km², situées à 100 km environ de la Grande Terre. Elles sont composées de trois grandes îles (Ouvéa, Lifou, Maré) et d'un ensemble de petites îles dont seule Tiga est habitée.

- Les îles Chesterfield, situées à 400 km à l'Ouest, sont inhabitées.

Étant située près du Tropique du Capricorne, la Nouvelle-Calédonie a un climat assez chaud (23° de moyenne avec des écarts peu importants : 6 à 7°). Elle est soumise au régime des vents alizés du Sud-Est. Pendant la saison chaude (décembre à mars) des cyclones peuvent se produire. Les précipitations sont irrégulières.

Administrativement, la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Territoire d'Outre-Mer, est une collectivité territoriale ayant à sa tête un Haut-Commissaire, une Assemblée territoriale et un Conseil de Gouvernement. Elle comprend 32 communes, réparties dans cinq subdivisions administratives :

Subdivision Ouest	Chef lieu KONE
Subdivision Sud	Chef lieu LA FOA
Subdivision Iles Loyauté	Chef lieu WE à Lifou
Subdivision Nouméa	Chef lieu NOUMEA
Subdivision Est	Chef lieu POINDIMIÉ

B/ LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

1°) Données actuelles (1)

Les données démographiques sont essentielles pour appréhender la réalité de la situation en Nouvelle-Calédonie.

La population de la Nouvelle-Calédonie et dépendances s'élève à 133 233 habitants, selon les résultats du dernier recensement (avril 1976).

(1) Source : Enquête socio-économique 1980-1981 réalisée par l'INSEE.

Elle a un caractère multiracial accusé. La population autochtone est d'origine mélanésienne, avec des apports polynésiens, notamment dans les îles Loyauté. L'établissement des Européens a commencé dans la seconde moitié du XIXe siècle ; d'autres éléments sont venus s'y ajouter : des Asiatiques avant 1950, puis des immigrants d'origine océanienne. Mais ces composants ont évolué de façon très différente comme le montre le tableau ci-après :

POPULATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (en 1 000 personnes)

Recensement	MELANE-SIENS	EUROPEENS	AUTRES	ENSEMBLE
1887	42,5	18,8	1,2	62,5
1921	27,1	14,2	6,2	47,5
1931	28,6	15,2	13,4	57,2
1946	31,0	18,1	13,6	62,7
1956	35,0	25,2	8,3	68,5
1963	41,2	33,4	12,0	86,5
1969	46,2	41,3	13,1	100,6
1976	55,6	50,8	26,8	133,2

Source : Service Territorial de la Statistique

D'après le recensement de 1976 :

- 97,8% des recensés sont des ressortissants français
- 75,% des recensés sont nés sur le Territoire (60% pour les Européens, 50% pour les Wallisiens, 78% pour les Indonésiens, 100% pour les Mélanésiens, etc...)

Actuellement, la population de la Nouvelle-Calédonie présente les caractères suivants :

- Une forte concentration urbaine : Nouméa, 56 078 habitants ; intérieur et îles : 77 155 habitants.

- **Un taux d'accroissement important** : 4,70% alors que le taux moyen pour l'ensemble du monde est de 1,6%.

- **Un équilibre numérique entre Européens et Mélanésiens** : chaque partie représentant environ 40% de la population.

- **Une faible densité** : sept habitants au km².

- **Une extrême jeunesse** : plus d'un tiers de celle-ci est composée par les enfants de moins de 15 ans.

2°) Perspectives

Depuis une vingtaine d'années, les échanges économiques se sont considérablement développés entre la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et Wallis et Futuna, se traduisant par de grands mouvements migratoires.

Depuis 1960, la tendance des migrations extérieures évolue avec une intensité très variable, aussi, il apparaît actuellement déraisonnable d'établir des prévisions même à court terme. L'évolution de ce phénomène dépend, entre autres, de la conjoncture économique, celle-ci étant liée à plusieurs phénomènes parmi lesquels, l'avenir politique du Territoire est vraisemblablement un élément important.

SOLDE MIGRATOIRE NET

Période	Européens	Wallisiens	Polynésiens	Autres	Ensemble
1968-1971	+ 9 194	+ 1 137	+ 2 871	+ 1 537	+ 14 739
1972-1974	+ 1 455	+ 539	- 768	- 1 890	- 664
1975-1979	- 4 530	- 602	1 561	4	6 697

Source : Police des Frontières et de l'Air

Même en l'absence d'immigration, la Nouvelle-Calédonie serait en expansion démographique, du fait du niveau élevé de fécondité des populations du Territoire et de l'accroissement envisageable de l'espérance de vie au cours des prochaines années. Dans ces conditions, la population de la Nouvelle-Calédonie pourrait atteindre 150 000 habitants en 1985 et 200 000 en l'an 2000.

C/ GÉNÉRALITÉS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1°) La situation économique

En 1980, avec un produit intérieur brut de l'ordre de 33 500 FF. par habitant, la Nouvelle-Calédonie occupe une bonne place parmi les pays industrialisés.

Ce P.I.B. est nettement inférieur à celui de la métropole (52 000 FF.) mais la situation n'a pas toujours été dans ce sens, puisqu'en 1970, le rapport était inverse ; c'est-à-dire que le P.I.B. par habitant était plus élevé en Nouvelle-Calédonie (18 144 FF.) qu'en métropole (16 FF.).

Dans le contexte de la Mélanésie, la Nouvelle-Calédonie occupe, nettement, la première place. D'après les documents de la Commission du Pacifique Sud portant sur les économies du Pacifique Sud en 1978, le P.I.B. par habitant pour la Nouvelle-Calédonie s'élève à 5 638 dollars australiens, contre 1 227 pour Fidji, 519 pour la Papouasie Nouvelle-Guinée et 382 pour les îles Salomons.

En vingt ans, le P.I.B. néo-calédonien a été multiplié par un peu plus de 8,2 en valeur et par un peu plus de 2,5 en volume si l'on tient compte de la hausse des prix, mais cet accroissement n'a pas été régulier comme le montrent les chiffres suivants qui mettent en valeur les deux étapes de croissance du P.I.B. en francs constants :

1960 – 1971 : accroissement

1971 – 1979 : stagnation.

ÉVOLUTION DU P.I.B. AU PRIX DU MARCHÉ
(base 100 en 1960)

ANNÉES	en francs courants	en francs constants
1960	100	100
1965	155	138
1971	449	257
1975	649	261
1979	826	258

Source : Service de la Statistique : comptes économiques 1978 - 1979

L'augmentation du P.I.B. et des revenus en Nouvelle-Calédonie est assurée en quasi-totalité par le nickel, mais aussi grâce aux dépenses publiques qui ont évolué ainsi (en MF) :

- 1970 : 149
- 1980 : 1 029
- Augmentation 1970-1980 : 6,9 fois
- Dépenses par hab. en 1980 : 7 350

Une des caractéristiques de la situation sociale en Nouvelle-Calédonie est la **disparité des revenus** suivant les secteurs de la vie économique (agriculture, mines, services administrations, etc...). Il est vraisemblable que la progression du revenu moyen ne s'effectue pas dans les mêmes proportions pour tous et si les inégalités de revenu selon les catégories ethniques se sont réduites, elles demeurent encore notables.

Une deuxième constatation ressort de la répartition de l'activité économique entre les différents secteurs. De 1960 à 1979, la contribution des principaux secteurs a évolué de la manière suivante (en pourcentage du P.I.B.).

BRANCHES D'ACTIVITÉ	1960	1971	1979
Agriculture	10	5	3
Mines, métallurgie, bâtiments et T.P.....	30	32	26
Transports, service et commerce	50	52	49
Administration.....	10	11	22
TOTAL P.I.B.	100	100	100

Source : Service de la statistique : comptes économiques 1978-1979

Le déclin de l'agriculture et de l'activité minière et métallurgique est compensé par le rôle de plus en plus important joué par les administrations. Cette attraction excessive du secteur public va à l'encontre de l'esprit d'entreprise et de la qualité du recrutement dans les activités autres que le nickel. En revanche, le secteur commercial, en particulier lié à l'import-export est très prospère. Enfin, l'économie calédonienne est marquée par une influence très forte, et en général négative, des fluctuations de l'économie mondiale, par le jeu de la demande de nickel et des variations du cours du dollar.

Enfin, les relations extérieures conditionnent en grande partie l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. La dépendance de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis de ses clients s'accroît au point de devenir un sujet de préoccupation car il n'existe pas d'activités susceptibles de relayer le secteur minier. Le tableau ci-après illustre cette dégradation des échanges extérieurs.

LA BALANCE COMMERCIALE (EN MILLIONS F. CFP)

	1976	1978	1979	1980	1981
Importations	24 074	23 926	27 791	35 041	40 434
Exportations	26 612	17 499	27 801	29 652	33 435
Taux de couverture.....	111%	73%	100%	85%	83%

2°) La situation sociale

Dans ce contexte économique, on constate, parallèlement au maintien d'une situation préoccupante sur le plan social (puisque les sans-emplois déclarés représentent 15% de la population active), une incontestable amélioration des conditions de vie des populations.

a) La détérioration de la situation de l'emploi

La situation de l'emploi était analysée précédemment à partir des offres et des demandes déposées uniquement à l'office de la main d'œuvre de Nouméa. Des données complémentaires importantes ont été obtenues pour 1980 et 1981 en ce qui concerne l'intérieur et les îles.

L'examen de l'ensemble de ces renseignements permet de constater une dégradation continue du marché calédonien du travail. Le nombre des sans-emploi déclarés pouvait être estimé à 8 600 à la fin de l'année 1981. Le rapport du nombre des demandeurs d'emploi sur la population active estimée à 55 400 personnes dépassait alors 15%.

Un nombre important d'entreprises ont été touchées : elles ont dû cesser d'embaucher ou elles ont réduit leur personnel pour causes économiques : il en est résulté un accroissement sensible de ceux ayant recours à l'office local de la main d'œuvre, notamment à la section d'assurance chômage et au bureau de placement de cet office.

Les employeurs soucieux de pratiquer une politique plus rationnelle au niveau de la gestion du personnel, la spécialisation des offres d'emploi devient plus sensible et plus rigoureuse en matière d'exigence de diplômes ou de qualifications professionnelles précises.

Or, la majorité des demandeurs d'emploi inscrits à l'office de la main d'œuvre ne sont pas qualifiés ou ont reçu une formation insuffisante.

Enfin, chaque année, les jeunes arrivant en fin de scolarité viennent accroître le nombre des demandeurs d'emploi. Pour ces jeunes, le Territoire a adopté, à l'automne 1981, une délibération locale qui institue des mesures en leur faveur. Cette réglementation à caractère incitatif permet aux jeunes gens de moins de 26 ans à la recherche d'un premier emploi, de bénéficier d'un stage de six mois en entreprise durant lequel ils perçoivent, à la charge du Territoire, un salaire mensuel égal au S.M.I.G. local.

Évolution de la situation de l'emploi dans l'agglomération de Nouméa (Source : Office de main d'œuvre)

La moyenne mensuelle (fin de mois) des demandes d'emploi non satisfaites est passée de 863 en 1979 à 1 021 en 1980 et 1 231 en 1981 et celles des offres également non satisfaites de 74 à 92 et à 111 pendant les mêmes périodes.

La situation en fin d'année fait ressortir qu'il y avait 756 demandes non satisfaites en 1979, 1 248 en 1980 et 1 362 en 1981, soit un taux de chômage urbain de 2,45% (le taux de chômage en métropole est de 8%).

Cette progression du chômage est due principalement à l'arrivée sur le marché du travail d'un assez grand nombre de jeunes et, à partir de 1980, d'immigrés en provenance du Vanuatu.

Le 31 décembre 1981, les personnes sans emploi comprenaient 781 hommes et 581 femmes contre 659 hommes et 589 femmes à la fin de 1980. L'aggravation du chômage en 1981 n'a donc concerné que les hommes.

On a surtout constaté, en 1981, un allongement important de la durée du chômage. C'est ainsi que la moyenne mensuelle du nombre des chômeurs hommes n'ayant pas trouvé de travail au bout de trois mois de recherches est passé de 27 en 1979 à 35 en 1980 et 193 en 1981. Il s'agit donc là d'un élément nouveau faisant ressortir l'aggravation du marché de l'emploi dans le Territoire.

Évolution de la situation dans l'intérieur et dans les îles

D'après les chiffres communiqués à l'office de la main d'œuvre par les mairies, les demandeurs d'emploi de l'intérieur de la Grande Terre et des îles sont passés de 3 179 en 1980 à 6 250 en 1981. L'augmentation d'une année sur l'autre paraît très importante : + 97%.

Il convient toutefois d'observer que la prise en compte systématique des demandeurs d'emploi en dehors de l'agglomération de Nouméa est récente et que l'inscription dans les mairies est obligatoire pour pouvoir bénéficier des avantages du Plan d'État de lutte contre le chômage. Par ailleurs, les personnes sans activité dans les tribus ne sont réputées demandeurs d'emploi que dans la mesure où elles se manifestent auprès des mairies.

Répartition sectorielle des créations et des suppressions d'emploi en 1981 et 1982

Dans le tableau ci-dessous, le solde de l'évolution des emplois reste positif pour l'ensemble des secteurs d'activité avec 304 créations d'emploi en 1981 et 347 au premier semestre 1982.

	Créations d'emploi		Suppressions d'emploi	
	1981	1982 1er semestre	1981	1982 1er semestre
Agriculture, élevage, forêts	0	79	45	19
Mines	39	0	14	9
Industrie	0	113	102	22
Bâtiment et travaux publics	46	71	299	173
Commerce, professions libérales, banques	125	54	200	146
Transports	0	0	83	9
Services publics et assimilés	676	405	4	0
Divers	185	37	20	34
	1 071	759	767	412

Cependant, il convient de noter, d'une part, que les chiffres des créations d'emplois ci-dessus concernent, en réalité, les variations du nombre de salariés déclarés à la Caisse de Prévoyance sociale d'une année sur l'autre, et, d'autre part, les chiffres des suppressions d'emplois concernent les licenciements économiques.

La création des chantiers de développement en septembre 1980 a permis de résorber ce chômage ; ces chantiers sont au nombre de 170 répartis en zone rurale :

	1981	1982
Effectifs	538	221
Aide financière de l'État	5,5 millions FF	6,6 millions FF

b) Progrès social et amélioration des conditions de vie

En dépit de la détérioration de l'emploi liée à la récession économique, il convient de noter que les progrès ont été nets au cours de la dernière décennie, dans les domaines de la protection sociale et du développement des équipements collectifs. Les indicateurs de progrès figurant ci-dessous illustrent l'amélioration des conditions de vie des populations.

Indicateurs	1970	1974	1980
Population	113 700	131 665	140 000
Énergie électrique :			
– Consommation (million Kwh)	42,7	89,6	158,1
– Nombre d'abonnés	12 984	21 577	29 710
Nombre de touristes	14 400	24 000	65 500
Trafic aérien passagers (Nbre)			
– International	90 900	167 881	217 561
– Intérieur	40 725	79 577	
Trafic portuaire marchandises (T)	5 643 618	4 858 000	3 051 800
Éducation :			
– Population scolaire (primaire/Secondaire)	29 767	35 290	43 833
– Nombre d'étudiants	77	133	CF
SMIG mensuel (F/mois)	760,7	1 048	1 916,2
Prestations sociales S.S. + A.F. (M.F.) ..	66,9	142,9	n.d.
Importations (M.F.)	1 280	1 355	1 925
Dépenses du budget de l'État (M.F.)	149	436,0	1 026
P.I.B. (M.F.)	1 997	2 069	4 860
.....(e) (+ 5)			

(e) estimation.

3°) **L'action des pouvoirs publics dans le domaine économique et social**

a) les mesures prises

Au cours de la période récente, l'action des pouvoirs publics a tendu à :

– faciliter l'évolution indispensable de l'outil de production de la Société « Le Nickel », dans un contexte de dépression du marché du nickel : c'est ainsi que, dans le cadre de la restructuration du capital de la société, les autorités de tutelle ont fourni à celle-ci les avances de trésorerie nécessaires à la poursuite de l'activité.

La société « Le Nickel » s'est en outre engagée dans un programme d'investissement visant à économiser l'énergie et à rendre compétitifs ses produits sur le marché mondial.

– rationaliser l'exploitation minière, par une modification de la réglementation. **L'ordonnance relative à la réglementation minière** a déjà été soumise à l'avis de l'Assemblée territoriale.

– réorganiser la distribution de l'énergie, au profit de l'électrification de l'intérieur et des îles. Les textes modifiant notamment le régime des concessions d'électricité sont en cours de préparation.

– donner aux industries locales les moyens de leur développement, y compris par des mesures de contingentement des importations. Cette action a un double but :

- favoriser le maintien d'un secteur secondaire fort et ralentir la progression, dans le P.I.B., de la part des commerces et des administrations qui en représentent aujourd'hui 43%.

- freiner l'accroissement du déficit commercial du territoire dont le taux de couverture des importations par les exportations n'est plus que de 83%.

– réduire les disparités sociales et économiques : la **création**, dans le cadre de la loi d'habilitation du 4 février 1982, de **l'Office de développement de l'intérieur et des îles**, a pour objet de coordonner l'action de développement en milieu mélanésien et de trouver des solutions spécifiques pour une meilleure insertion des habitants de l'intérieur dans les circuits économiques. Il reprendra les attributions actuellement dévolues au Fonds de développement de l'intérieur et des îles (F.A.D.I.L.) qui a reçu une dotation de 4 236 500 F en 1982.

L'adoption par l'Assemblée territoriale d'un **impôt sur le revenu des personnes physiques** va dans le sens d'une répartition plus juste de l'effort de solidarité entre les Calédoniens.

– rééquilibrer le développement du territoire, aujourd'hui trop centré sur Nouméa. Un ensemble de mesures a été pris pour favoriser notamment le désenclavement de la côte Est.

– enfin, la protection des travailleurs a fait l'objet d'une **ordonnance sur le Code du travail**, de nouvelles dispositions intégrant les acquis de la législation métropolitaine, remplaçant le texte de 1952.

b) Bilan des concours financiers extérieurs

En 1981, les concours financiers extérieurs se sont élevés à 1 228,65 millions de francs. Ils se sont répartis comme suit (en millions de francs) :

	1980	1981
Contribution de l'État au budget territorial	268,4	299,4
Solde des dépenses et recettes des services publics métropolitains	541,5	790,7
Prêts publics et privés sur ressources extérieures	199,4	118,6
Versements du FIDES-S.T.	13,5	4,6
Versements du FED	3,9	15,3
	1 026,7	1 228,6

L'aide de l'État a représenté 27,01% du budget territorial.

Cette aide de l'État s'avère indispensable compte tenu des difficultés que connaît l'économie calédonienne étroitement dépendante du marché mondial du nickel. Toutefois, il est apparu qu'en dépit de ce marasme, les capacités contributives des Calédoniens étaient assez substantielles et très peu entamées par un prélèvement fiscal tout à fait modéré. C'est pourquoi le régime fiscal a été réformé en 1982, au niveau de la pression globale, mais aussi dans sa structure héritée du début du siècle.

Le nouveau régime (notamment la création d'un impôt sur le revenu des personnes physiques) adapté au développement économique du

territoire vise également à remédier aux pertes de recettes du nickel tout en assurant la justice fiscale dans le cadre national.

D'autres réformes sont envisagées pour 1983 parmi lesquelles une convention visant à éviter les doubles impositions entre la métropole et le territoire, une consolidation de l'impôt sur le revenu, une refonte de l'imposition des revenus de capitaux mobiliers et des avantages fiscaux propres au code local des investissements.

En outre, le protocole fiscal liant l'État français au territoire, par lequel l'État s'engage à lui verser, chaque année, une compensation aux pertes de recettes provoquées par le régime de stabilisation fiscale consenti par le territoire à la société « Le Nickel » jusqu'en 1989, vient à échéance en 1982.

Pour 1983, une solution de transition dans l'attente de l'élaboration du système définitif a été évoquée avec les élus territoriaux. Elle devrait permettre la poursuite de l'engagement de l'État à un niveau comparable à celui des années précédentes.

II.- LES PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Comme on vient de le voir, l'économie calédonienne dans son ensemble a évolué au gré des fluctuations de l'industrie du nickel. L'existence de cette mono-industrie a freiné le développement d'autres activités industrielles et contribué au déclin de l'agriculture.

Cette situation n'a posé aucun problème pendant la période d'expansion liée au « boom » du nickel. Mais depuis quelques années, la crise mondiale, en provoquant le déclin de l'activité minière et métallurgique, a fait apparaître la nécessité de diversifier les activités économiques du territoire. C'est ainsi qu'il a semblé indispensable de développer, à côté de l'industrie minière, d'autres activités industrielles et artisanales. De même le tourisme, autrefois négligé, connaît un essor considérable. Enfin, un programme de développement en zone rurale a été mis en œuvre, tandis que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture semblent très prometteurs.

A/ LE SECTEUR INDUSTRIEL : LE NÉCESSAIRE PASSAGE DE LA MONO INDUSTRIE DU NICKEL A LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

1°) L'industrie minière et métallurgique : une position dominante.

L'activité minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie est entièrement basée sur le nickel, à titre accessoire sur le cobalt et le chrome. L'exploitation du minerai de nickel date de 1875 et domine presque sans partage depuis plus d'un siècle l'activité économique du territoire. La Nouvelle-Calédonie dispose d'un des tous premiers gisements du monde avec environ 20% des réserves actuellement recensées, pouvant ainsi couvrir pendant près d'un siècle la consommation mondiale.

a) Évolution de production et des exportations au cours des dernières années

Les gisements néo-calédoniens sont du type oxydes et comprennent des garniérites riches et des latérites à plus faible teneur. Seules les premières sont exploitées actuellement. Il en a été extrait depuis l'origine 114,4 Mt à 24,5% d'humidité, soit 2,45 Mt de nickel et cobalt contenus.

BILAN STATISTIQUE (EN MILLIERS DE TONNES)

	1970	1977	1978	1979	1980	1981
extraction						
en tonnes brutes	021	5 820	3 349	4 305	4 575	3 984
métal contenu	138,5	117	67,2	82,9	88,3	78,2
exportations						
en tonnes brutes	4 127	2 604	1 540	2 142	2 012	1 601
métal contenu	76,9	46,8	28,2	38,5	36,9	29,8
Valeur en MF	356,1	353	142,8	209,8	296,6	277
Prix moyen à la tonne humide	86,3 FF	135,5 FF	92,7 FF	97,7 FF	147,4 FF	173,1 FF

La production de minerai est assurée par la Société « Le Nickel » (S.L.N.) à plus de 65% et par de petits exploitants privés (dits « petits mineurs »).

L'augmentation de la production minière de 1978 à 1979 est liée à celle des exportations vers le Japon. Cependant, par suite de la pression des fondeurs japonais, la valorisation du minerai calédonien s'est faite à des prix inférieurs à ceux pratiqués antérieurement. En effet, le Japon a désormais diversifié ses approvisionnements et acheté du minerai philippin et indonésien. La part de la Nouvelle-Calédonie n'est plus que de 51%. Ainsi en 1981, la production a diminué de 15% et les exportations de 27%.

b) l'activité métallurgique

En Nouvelle-Calédonie, la société métallurgique « Le Nickel » (S.L.N.) qui est depuis 1974 une filiale paritaire de la SNEA (1) et d'IMETAL, produit des mattes et diverses catégories de ferro-nickel dans son usine de Doniambo à Nouméa ; elle est la seule à fondre les minerais de nickel produits sur le territoire.

Ces produits sont exportés du territoire, soit à destination de la métropole, soit directement à destination de l'étranger.

Les mattes exportées en France sont destinées à l'usine du Havre de la S.L.N. qui en extrait du nickel pur et de l'oxyde de nickel.

Le ferro-nickel exporté sur la France est destiné à la consommation intérieure, soit à être réexporté.

Les productions de matte (sulfure de nickel) contenant en moyenne 75% de nickel et des diverses catégories de ferro-nickel (24 à 26% de nickel) ont évolué de la manière suivante au cours des dernières années :

**PRODUCTION MÉTALLURGIQUE DONIAMBO
POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

	1977	1978	1979	1980	1981
Ferro-nickels	28,3	19,9	30,4	32,6	28,0
Mattes	23,0	17,1	12,3	15,5	15,4
Total	51,3	37,0	42,7	48,1	43,4

La S.L.N. est le premier employeur de Nouvelle-Calédonie (3 164 personnes employées au 31 décembre 1981, soit 13% des salariés) et son budget de dépenses courantes annuelles représente à lui seul une fois et demi le budget du Territoire. Jusqu'en 1976, le nickel a assuré de 20 à 30% des ressources budgétaires du Territoire.

(1) SNEP : Société Nationale Elf Aquitaine

c) les difficultés actuelles

Elles tiennent d'une part au déséquilibre du marché mondial du nickel, d'autre part à la situation financière de la S.L.N.

● **Le marché mondial est durablement déprimé**

– Le nickel connaît des cycles comme tous les métaux non ferreux. Après les années exceptionnellement fastes du boom (1969-1971), la Nouvelle-Calédonie a été affectée par une crise du nickel particulièrement profonde et longue de 1975 à 1978.

On assiste à nouveau, depuis le début du deuxième semestre 1981, à une forte diminution de la demande mondiale et à une baisse très importante des prix sans qu'aucune perspective de reprise du marché à court terme ne se dessine.

Le marché mondial du nickel est, en effet, structurellement déséquilibré :

– le rythme de croissance de la demande a diminué sensiblement depuis 1975 : ceci est lié en partie à la crise mondiale de la sidérurgie, premier consommateur de nickel. Mais en fait, on considère en général que le nickel a atteint dans les années 1970 sa « maturité technique » et que le rythme de croissance de la demande devrait rester désormais proche du taux de croissance de l'économie mondiale comme c'est le cas pour la plupart des métaux non ferreux (cuivre, plomb, zinc...) alors qu'il était supérieur de plusieurs points les années antérieures ; cette diminution est également liée à l'apparition de nouveaux producteurs tels l'Indonésie etc...

– le boom du nickel en 1970 a déclenché de nombreux investissements de capacités qui sont arrivés en production en 1975 lors de la crise de la demande. Ainsi la capacité de production mondiale est utilisée à environ 70%.

On estime que le marché ne sera pas équilibré avant la fin de la décennie. Par ailleurs, l'intervention croissante sur le marché libre de producteurs indépendants (certains pays en voie de développement, URSS) va perturber le fonctionnement normal du marché et peser sur les prix.

● Les handicaps de la S.L.N.

Ils sont d'ordre technique et financier. Sur le plan technique, le problème essentiel est le coût de l'énergie car la société utilise du fuel lourd pour la production d'électricité.

De plus, la situation de l'usine en Nouvelle-Calédonie et son poids dans l'économie locale entraînent des rigidités certaines et freinent les adaptations nécessaires.

Sur le plan financier, la situation est très difficile. La S.L.N. est très endettée et souffre de frais financiers considérables : ils ont représenté en 1981 345 MF, soit 22% du chiffre d'affaires. Le leader mondial, INCO, a des frais financiers de l'ordre de 4% du C.A.

Par ailleurs, comme le prix du nickel est fixé en dollars, le résultat de S.L.N. est très sensible aux variations de la parité franc-dollar : les salaires et une partie des fournitures sont payées en francs. Cet état de fait favorable depuis plus d'un an a longtemps pesé sur la compétitivité de S.L.N.

Il s'y ajoute l'effet de la fiscalité calédonienne : même en cas de résultat négatif un impôt est dû : cela a représenté environ 316 MF sur la période 1975-1982.

Compte tenu de ces différents éléments, les deux actionnaires de S.L.N., S.N.E.A. (Société nationale Elf Aquitaine) et IMETAL, ont été obligés d'intervenir en capital ou avances d'actionnaires pour faire face aux besoins de trésorerie. Depuis 1974, ils ont apporté 1 125 MF dont 400 MF en 1981.

A la suite de la récente augmentation du capital d'IMETAL, pour laquelle l'ERAP a apporté sa garantie de bonne fin, les deux actionnaires sont désormais en mesure, grâce à l'appui des pouvoirs publics, de procéder très rapidement à une nouvelle augmentation des fonds propres de la S.L.N. de 6 500 MF.

En 1981, compte tenu de la situation financière de la Société, les investissements ont été extrêmement limités et consacrés uniquement à quelques améliorations des productions.

En Nouvelle-Calédonie, la réduction de la production à 25 000 tonnes a été obtenue par l'arrêt de trois fours électriques. Elle se traduira, en 1983, par la poursuite d'un certain resserrement des effectifs.

C'est pourquoi le gouvernement a été de nouveau amené à s'interroger sur la restructuration de la société. Un nouveau plan de sauvetage financier est en cours de préparation. Le capital de la SLN sera augmen-

té de 750 millions de francs et l'ERAP y entrera à hauteur de 70%, tandis qu'Elf Aquitaine et IMETAL verront leur part réduite à 15% chacun. C'est dans ce contexte qu'a été préparé une ordonnance minière visant à assurer une exploitation optimale des ressources en y associant plus étroitement les Mélanésiens.

d) Les perspectives d'avenir

En dépit de ses difficultés financières, la S.L.N. est bien placée sur le plan technique et son prix de revient se situe dans la première moitié des producteurs mondiaux. Seuls ceux qui travaillent sur des minerais sulfurés ont des performances incontestablement supérieures, mais ces minerais sont en quantité limitée et la croissance de la production se fera sur des minerais oxydés comme ceux dont dispose la S.L.N.

En outre, la S.L.N. est la société au monde qui dispose des réserves les plus importantes en quantité et en qualité.

Enfin, au moment de la reprise du marché du nickel, les capacités de production pourront être accrues à un prix relativement faible, sensiblement inférieur au coût des nouveaux projets. D'autres projets de mise en valeur minière ou métallurgique sont toutefois envisagés.

- le projet du Nord

Un accord est intervenu en février 1978 entre AMAX et le B.R.G.M. pour développer un important projet métallurgique dans le nord du territoire, basé sur l'exploitation du gisement de nickel de Poum-Tiebaghi.

Le coût d'investissement de l'unité commerciale envisagée a été estimé à 5,2 milliards de francs constants (base 1981) pour une production de 42 000 t Ni/an et 2 200 t Co/an.

L'évaluation de l'intérêt économique de l'opération commerciale est cependant affectée d'incertitudes très importantes relatives aux prévisions d'évolution du marché à l'horizon 1990.

Cependant la comparaison avec les autres procédés montre que cette voie hydrométallurgique acide pourrait être le procédé d'avenir prenant à la fin du siècle le relais d'une pyrométallurgie dont l'économie exige des minerais à haute teneur et/ou une énergie à bon marché.

Les essais sont entrés en 1981 dans la phase d'ingénierie et les études se poursuivent sans qu'il soit actuellement possible de fixer un calendrier précis.

- le projet du Sud

Le Sud de la Nouvelle-Calédonie recèle des réserves très importantes de latérites nickelifères dont la mise en valeur a fait l'objet de nombreux projets.

Le ministre de l'industrie a signé avec INCO le 25 mars 1977 un accord au terme duquel cette société s'engage à entreprendre l'étude, en vue de sa réalisation, d'un important complexe minier et métallurgique dont la capacité minimale est estimée, dans les conditions économiques actuelles, à 45 000 t/an de nickel contenu dans les produits métallurgiques. En contrepartie, le gouvernement a accepté de procéder au partage de l'important gisement de Goro détenu par le B.R.G.M.

Toutefois, INCO n'ayant pas mené à bien ses travaux de recherche, aucune étude n'a pu être présentée.

Par ailleurs, la situation déprimée du marché ne permettra aucun investissement important avant plusieurs années.

- La mine de chrome de Tiébaghi

La mine de chrome de Tiébaghi dont l'exploitation a été interrompue en 1962, a été cédée en 1967 au groupe INCO.

Dès 1970, INCO entamait une première approche en vue d'une entreprise de l'exploitation. Le triplement du prix du minerai de chrome en 1974-1975 a conduit INCO à poursuivre les études et à se rapprocher de partenaires français pour réaliser une nouvelle campagne d'exploitation.

Les négociations menées avec la Compagnie minière Dong-Trieu (groupe Schneider) et le groupe Paribas aboutirent en juin 1976 à la conclusion d'un accord d'association sur la base de 55% pour INCO intervenant comme opérateur et de 22,5% pour chacun des deux groupes français. Au début de 1981, la compagnie minière Dong-Trieu a été remplacée par la société Comines (65% Coframines, filiale du B.R.G.M. et 35% Dong-Trieu).

Après analyse du marché du minerai de chrome, il a été décidé d'adjoindre aux installations minières proprement dites, une usine de traitement permettant de valoriser au mieux le minerai produit.

L'organisation juridique suivante a été adoptée par les partenaires :

- Constitution d'un G.I.E. regroupant les trois partenaires dans les proportions de leur accord initial pour regrouper les actifs nécessaires à l'exploitation.

● Création d'une société anonyme calédonienne d'exploitation qui loue au G.I.E. les actifs de celui-ci et rétrocède au prix coûtant le minéral produit aux sociétés INCO, COMINES et SOCOCAL dans la limite de leurs participations.

Ce projet est d'autant plus intéressant qu'il représente la première tentative concrète de diversification minière du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

L'autorisation d'exportation des minerais et produits chromifères a été accordée par décision du 28 juin 1982.

L'inventaire minier

L'intérêt d'un inventaire est confirmé par l'évolution médiocre du marché du nickel : au moment où l'industrie calédonienne du nickel connaît une crise qui met en évidence les dangers d'une mono-production, il est important de promouvoir la diversification minière du territoire.

Ce fut l'objectif donné à l'inventaire minier lancé en 1980, après mise au point des méthodes en 1979, par le B.R.G.M., en Nouvelle-Calédonie. L'investissement prévu est de 20 MF sur cinq ans.

Le Territoire a décidé, en avril 1982, d'y consacrer 1 MF supplémentaire, contribution qui pourrait être renouvelée afin d'accélérer les recherches tactiques.

Il faudra attendre le printemps 1983 pour connaître les résultats des premières recherches tactiques entreprises en 1982 sur celles des indications encourageantes fournies par la recherche stratégique et voir se dégager peut-être déjà certaines perspectives.

Les précisions suivantes peuvent être apportées sur les travaux réalisés :

Le programme 1981 d'un montant de 5 MF s'est inscrit dans le prolongement de celui de 1980 : couverture par prospection superficielle de vastes territoires (2,7 MF), vérification des anomalies découvertes (0,5 MF), contrôle de minéralisations (1,2 MF) et synthèse des connaissances sur certains districts (0,1 MF). Enfin, comme en Guyane, le B.R.G.M. a apporté son aide géologique aux exploitants miniers (0,5 MF).

Les principaux résultats à signaler sont :

- La confirmation des minéralisations en or des basaltes de la côte Ouest et des terrains métamorphiques du Nord de l'île.

- La découverte de nouveaux indices (surtout cuivre et or) liés à des amas sulfurés pouvant être partiellement oxydés et de nouvelles anomalies dans un éventail large de substances.

- La relance de prospections, plusieurs sociétés minières ayant décidé de reprendre des campagnes de recherche minière, notamment au Nord de l'île.

Mais en dépit de ces résultats encourageants, et compte tenu des perspectives du marché mondial, il demeure indispensable de diversifier les activités du territoire en favorisant le développement d'autres industries que celle du nickel.

2°) La nécessité de développer d'autres activités industrielles

La Nouvelle-Calédonie dispose de quelques activités industrielles ou artisanales qui sont apparues avec le déclin de l'industrie minière et métallurgique. Ces industries se limitent à un peu plus d'une centaine d'entreprises, situées en majeure partie à Nouméa et employant environ 3 000 personnes.

Ce secteur industriel souffre d'un double déséquilibre : le premier est d'ordre géographique au profit de Nouméa et au détriment de la « brousse » ; le second tient à la concurrence des produits importés.

a) Une implantation industrielle et artisanale déséquilibrée

Comme dans de nombreux secteurs de l'économie calédonienne, la répartition de ces activités est inégale : Nouméa compte en effet plus de 80% des entreprises industrielles et près de 95% des emplois du secteur secondaire.

La zone industrielle du Ducos, située au Nord de la ville, abrite la quasi totalité des entreprises du Territoire. D'après une étude réalisée par la chambre des métiers de Nouvelle-Calédonie, ces industries peuvent se répartir en quatre groupes.

– Dans le premier groupe, on trouve des entreprises qui appartiennent surtout soit au secteur alimentaire (torréfaction du café, confiserie,

glaces, pâtes, boissons), soit à l'ameublement, soit à quelques activités plus spécifiques (huiles solaires, claquettes japonaises, imprimerie...)

– Le second groupe, de loin le plus important, est celui du secteur automobile, qui réunit plus de 30% des établissements industriels et artisanaux de la presqu'île. Ces entreprises sont en général de petite taille et ne dépassent que très rarement cinq employés. Les ateliers de réparation automobile (mécanique, tôlerie, peinture) représentent à eux seuls environ 80% du total.

– Les deux autres groupes bien distincts sont ceux des secteurs du bâtiment et des travaux publics. La plupart des entreprises dépassent le seuil des cinq employés.

Le bâtiment rassemble, à lui seul, 29% des établissements de DUCOS avec des entreprises productrices et distributrices de produits de base (ciment de Numbo, agglomérés, charpentes, tuyauteries...) et d'autres qui distribuent des produits finis importés (carrelages, peintures, moquettes...).

La part des travaux publics a fortement décliné. Ils ne regroupent plus à l'heure actuelle que 11% des établissements divers, localisés dans la commune de Nouméa, comme les imprimeries ou les industries plus rares (air liquide, constructions navales, voileries, photographies...).

b) Des problèmes de débouchés et de coûts

Le développement des industries de transformation est gêné par l'étroitesse du marché intérieur (140 000 consommateurs). De plus, les productions locales subissent la concurrence des produits importés, en raison du prestige des marques métropolitaines ou anglo-saxonnes et la pénétration des productions locales est freinée par le fait que les principales entreprises de Nouméa se soient dotées de bureaux d'achat extérieurs.

Enfin, les coûts de production sont particulièrement élevés compte tenu de l'exiguïté du marché qui rend difficile l'installation de moyens de production de grande capacité, de la cherté des matériels qui doivent être importés comme les matières premières, et le poids des charges salariales liées au recrutement de cadre hors du Territoire.

Quant au financement de l'investissement, il ne repose, en l'absence de marché financier, que sur la mise de fonds personnelle et le crédit bancaire. Il est certain que les difficultés politiques actuelles et l'incertitude pesant sur l'avenir du Territoire sont un obstacle supplémentaire à l'investissement en Nouvelle-Calédonie. La délégation a été frappée par

l'existence du désir réel des Calédoniens qu'elle a rencontrés de créer des entreprises et de développer un secteur industriel sur le Territoire.

Elle estime que la création de l'Office de développement de l'intérieur et des îles permettra de réduire le déséquilibre existant entre Nouméa et la brousse ; mais elle insiste sur le fait **qu'aucun développement économique ne sera possible tant que les intéressés ne seront pas fixés sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.** Or, le gouvernement ne semble pas déterminé à se prononcer sur le fond du problème. Certes, les déclarations actuelles vont dans le sens de l'adoption d'un statut de très large autonomie, ce qui ne signifie pas l'indépendance. Pourtant, dans son comportement diplomatique à l'égard des pays indépendants du Pacifique sud, la France n'a pas caché que le Territoire s'achemine vers une auto détermination ayant de fortes chances de déboucher sur l'indépendance.

Compte tenu de ce flou, il est évident que l'investissement est problématique en Nouvelle-Calédonie.

Ceci est d'autant plus regrettable qu'en dépit des obstacles analysés ci-dessus, le développement d'une industrie locale semble possible. Déjà, la promotion des industries de transformation a été faite depuis 1978 grâce au Code des investissements. De plus, les entreprises ont maintenant accès à des moyens de financement très préférentiels et le Territoire bénéficie d'une organisation du crédit très complète ; on y trouve un secteur bancaire développé bien organisé et disposant d'un volume d'épargne important, ainsi que des Caisses publiques : la Caisse centrale de coopération économique et la Société industrielle et de crédit de Nouvelle-Calédonie, dont l'une des missions essentielles est le financement d'investissements d'intérêt économique et social et, notamment, ceux des industries de transformation.

Le développement d'activités industrielles permettrait de créer des emplois et de faire sortir l'économie calédonienne du cercle infernal du cycle du nickel.

La délégation a estimé que les pouvoirs publics doivent soutenir les actions de développement des industries locales déjà entreprises. **L'adoption d'un véritable plan territorial de développement industriel s'impose,** pour définir le niveau des investisseurs publics et privés et permettre ainsi des prévisions d'investissement et d'exploitation. Il conviendrait également que l'État et le Territoire favorisent **l'aménagement d'infrastructures d'accueil** (terrains, eau, viabilité) et engagent enfin une véritable **politique de désenclavement routier de la Côte Est.** Cette partie du territoi-

re est riche de potentialités économiques et la construction d'une nouvelle route transversale serait très vite rentabilisée. Il semble également indispensable de promouvoir une **politique de formation professionnelle** adaptée et d'un bon niveau de formation technologique.

Enfin, une action réelle devrait être menée pour favoriser l'exportation des produits locaux ; les aides de l'administration du commerce extérieur pourraient être développées dans le Territoire.

La délégation considère que le développement économique passe par cette diversification industrielle qui permettra de créer des emplois et de lutter contre un chômage endémique qui favorise le développement des tensions politiques. Tant à l'intérieur du territoire que vis-à-vis de la métropole.

B/ LE TOURISME : DE FORTES POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Consciente de la nécessité de diversifier son économie, la Nouvelle-Calédonie a décidé récemment de développer son potentiel touristique. Le territoire s'est d'ailleurs doté, en 1980, d'un plan de développement et d'aménagement touristique afin d'accélérer l'essor de ce secteur. Ce schéma directeur est ambitieux puisqu'il vise à doubler la capacité hôtelière dans les cinq ans.

1°) L'activité touristique

Avec 81 588 touristes en 1981 contre 78 000 en 1980, la Nouvelle-Calédonie est une des seules destinations touristiques du Pacifique à ne pas avoir subi la régression généralisée de l'année dernière. Ceci s'explique presque uniquement par la réussite commerciale du village du Club Méditerranée (ancien hôtel château Royal) qui, à lui seul, représente plus d'un quart de la clientèle et du parc hôtelier.

La clientèle provient essentiellement de trois régions du Pacifique : l'Australie (25%), le Japon (20%) et la Nouvelle-Zélande (10%) ainsi que la France (20%), mais ce dernier chiffre inclut toutefois les visites des familles de fonctionnaires en place. La part de l'Australie stagne depuis

1980, sans doute du fait de l'insuffisance des liaisons aériennes et de la faiblesse de la politique de commercialisation et de promotion.

Le marché japonais a crû de 9% en 1981, du fait du doublement des lignes aériennes avec la venue de la Thaï. Mais le départ de cette compagnie peut être inquiétante pour l'avenir de ce marché.

En 1980, toutes catégories confondues, la Nouvelle-Calédonie disposait d'une capacité hôtelière de 946 chambres, concentrée pour près de 70% à Nouméa.

Début 1981, cette capacité passait à 1 491 chambres, Nouméa en concentrant toujours pour sa part 70%. Les agréments au code local des investissements portaient en 1980 sur près de 1,5 milliard de F. C.F.P. d'investissements touristiques.

Au titre des créations, le montant des investissements concernés atteignait 888 197 000 C.F.P. pour 265 chambres permettant la création de 88 emplois. L'aide du Territoire s'élevait à 39 348 902 F. C.F.P.

En ce qui concerne les extensions, le montant des investissements réalisé était de 233 000 000 F. C.F.P. (soit 109 chambres) entraînant la création de 34 emplois. L'aide du Territoire, en matière d'extension, était portée à plus de 16 500 000 F. C.F.P.

Pour les rénovations d'établissements existants, les investissements dépassaient les 156 000 000 F. C.F.P. entraînant la création de 13 nouveaux emplois. L'aide du Territoire avoisinait 27 500 000 F. C.F.P.

Les agréments pour l'amélioration des conditions d'accueil portaient sur un investissement total de 90 millions de F. C.F.P. avec création de 29 emplois et une aide territoriale de 18 000 000 F. C.F.P.

Il ne faut pas oublier les gîtes ruraux ou tribaux ; quatre d'entre eux sont à l'heure actuelle pratiquement terminés, un à Lifou, un à Ouvéa et deux à l'île des Pins.

Le montant des investissements était, en 1980, de 18 218 000 F. C.F.P. Le nombre d'emplois créés est un peu plus faible qu'en hôtellerie traditionnelle : 10 emplois. Mais il faut tenir compte du fait que ces exploitations sont de caractère familial et doivent constituer un revenu d'appoint au promoteur. Une aide importante était par ailleurs apportée par le Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL) et par le ministère de l'Agriculture.

Le tableau serait incomplet si nous n'évoquions pas l'aide à l'animation touristique et au transport touristique.

En ce qui concerne l'animation, le montant des investissements était, en 1980, de 7 906 992 F. C.F.P. pour une création de 4 emplois et une aide territoriale dépassant les 1 300 000 F. C.F.P.

Pour les transports touristiques, les investissements se montaient à 26 000 000 F. C.F.P. permettant la création de 18 emplois et bénéficiant d'une aide territoriale d'environ 5 200 000 F. C.F.P.

En résumé, les agréments pour l'année 1980 portaient sur environ 1,5 milliard de F. C.F.P. Les aides du Territoire atteignaient pour leur part 110 000 000 F. C.F.P. et les emplois créés étaient de 196.

On mesure alors l'importance de l'effort réalisé tant par les professionnels locaux que par le Territoire de la Nouvelle-Calédonie pour accroître la capacité d'hébergement et améliorer l'existant.

De plus, l'aide du Territoire ne se limite pas au seul domaine de l'hôtellerie. Un important effort financier a été fait en matière de promotion publicitaire touristique qui a représenté 46 millions de F. C.F.P. dans le budget de l'office du tourisme.

Ces résultats sont très encourageants et le tourisme qui représente la troisième activité du territoire, est un secteur d'avenir. Toutefois, un certain nombre de handicaps subsistent, qu'il convient de franchir, sous peine d'entraver la croissance du secteur.

2°) Les handicaps à surmonter

a) Les handicaps

Ils tiennent en premier lieu aux positions acquises sur les marchés extérieurs ; en effet, l'image touristique de la Nouvelle-Calédonie reste encore floue, l'organisation du tourisme n'est pas encore celle souhaitée par les « tour operators » étrangers, la connaissance des caractéristiques de la clientèle est insuffisante et la commercialisation trop dispersée.

Ces handicaps sont liés, en second lieu, aux caractéristiques de l'armature hôtelière : les hôtels sont dispersés, anciens, souvent trop petits et éloignés du bord de mer.

Enfin, se pose un problème de liaisons aériennes tant au plan des structures de liaison que des tarifs.

b) Les solutions

Conscient de ces freins au développement, le Territoire s'est doté d'un plan de développement et d'aménagement touristique. Ce programme constitue une base de réflexion et souligne le caractère prioritaire du tourisme. Mais l'avenir de cette activité reste conditionnée par les solutions qui pourront être apportées aux problèmes suivants.

– L'amélioration qualitative du parc d'hébergement actuel

- Les hôtels de Nouméa : des efforts importants ont été déjà entrepris pour rénover le parc et améliorer les prestations. Toutefois, les comportements dominants de certains hôteliers de Nouméa nuisent à leur propre développement et rejaillissent sur l'image touristique du Territoire (jeu du chacun pour soi, prix exagérés, attitude peu professionnelle à l'égard de la clientèle, refus de jouer la complémentarité du produit avec les hôtels de l'intérieur et des îles).

- Les hôtels de l'intérieur et des îles : créés au départ souvent par des amateurs, ils sont aujourd'hui sur-endettés, sous-fréquentés et offrent pour la plupart des prestations médiocres.

Ils ont besoin pour survivre de moratoires financiers, mais aussi et surtout de formation, d'aide à la gestion, d'aide à la commercialisation (surtout depuis la disparition du G.I.E. de commercialisation qui les regroupait).

- Les gîtes tribaux : développés avec prudence, ils peuvent être un facteur économique d'appoint non négligeable pour la population mélanésienne. Cinq gîtes fonctionnent déjà et dix sont en projet.

Toutefois, dans ce domaine, un encadrement technique et permanent est nécessaire et le détachement d'un assistant technique aux gîtes a récemment été demandé par le Territoire au secrétariat d'État au Tourisme.

– La réalisation d'opérations d'aménagement touristique

Le schéma d'aménagement mis au point par le Territoire est important car il fixe bien des priorités et fait des choix d'objectifs et de localisations.

Toutefois, il ne comporte pas de réflexion sur les équipements de loisirs tant littoraux que de l'intérieur et qui sont pourtant indispensables pour valoriser les produits touristiques actuels (plans nautiques, plans plages, valorisation de sites naturels ou culturels, etc...).

La signature d'une convention portant sur l'assistance technique que le secrétariat d'État chargé du Tourisme pourrait apporter au Territoire pour mener ces réflexions, permettrait sans doute au Territoire de compléter opérationnellement son schéma d'aménagement touristique.

– Le renforcement des efforts de promotion et de commercialisation

Dans ce domaine, le Territoire a déjà fait un effort important pour se doter d'un budget significatif (2,5 MF) qui devrait être alimenté par une taxe sur les nuités. Le secrétariat d'État chargé du Tourisme participe modestement à cet effort dans le cadre d'une convention portant sur le financement de la représentation touristique conjointe de l'État et du Territoire en Australie. De son côté, le secrétariat aux D.O.M.-T.O.M. a subventionné en 1982 le démarrage de Melatour, une association créée pour la commercialisation des gîtes en milieu mélanésien, ainsi qu'une opération de signalisation touristique à l'intérieur du Territoire.

Ces efforts méritent d'être poursuivis.

Il conviendrait également d'améliorer les liaisons aériennes : la création d'une compagnie régionale contrôlée par le Territoire constituerait peut-être une solution à ce problème de l'insuffisance des liaisons aériennes.

Ainsi, et sous réserve d'une politique active au cours des prochaines années, le tourisme constitue la meilleure réponse à la diversification économique du Territoire.

C/ LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT RURAL CONSTITUE UN IMPÉRATIF

L'agriculture ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie calédonienne (4,1% du produit intérieur brut). C'est pourquoi son développement constitue un impératif tant au plan économique qu'au plan social et politique.

1°) La production agricole

La géographie, le climat et la population conduisent à séparer la Nouvelle-Calédonie en deux régions bien tranchées : la côte Ouest, sèche, dominée par l'élevage intensif des « caldoches » (colons européens) et la côte Est, humide et plus accidentée, dominée par les cultures vivrières et le café cultivé par les Mélanésiens. Entre ces deux zones, la chaîne montagneuse fait l'objet de vastes programmes de reboisement.

a) L'élevage

Il constitue une ressource importante pour le Territoire. Le cheptel bovin compte 120 000 têtes, produisant 4 500 tonnes de viande par an dans le cadre de ranchs extensifs sur la côte Ouest. Cette production est de peu inférieure aux besoins du Territoire et les exportations tendent à régresser.

La réduction des surfaces de ces exploitations, liée à la réforme foncière, **nécessite une politique d'intensification** reposant sur l'amélioration des paturages (rotation, irrigation, prairies artificielles), une alimentation complémentaire en période sèche et sur le développement de l'embauche des jeunes bovins. C'est d'ailleurs dans le cadre d'une spécialisation encore inexistante entre naisseurs et engraisseurs que se situent les chances de l'élevage en milieu mélanésien. D'où l'intérêt du projet d'organisation d'un marché de bétail vif. Ce marché sera créé à côté de l'abattoir prévu à Bourail, pour lequel les financements sont acquis.

Parmi les actions en cours au niveau de la commercialisation, il convient de noter l'enquête 300 sanitaires qui facilitera, le cas échéant, l'exportation de viandes vers le Japon ou d'autres marchés.

Concernant la production, les recherches fourragères redémarrent avec l'arrivée d'experts. Une industrie d'aliments du bétail est maintenant en place, mais l'essentiel des céréales reste importé, alors que les possibilités de cultures sont vastes, surtout si sont mis en œuvre les projets d'irrigation prévus et si les problèmes phytosanitaires sont mieux maîtrisés.

La production laitière est négligeable, comme celle des volailles. En revanche, le Territoire satisfait ses besoins en œufs et en porcs ; beaucoup reste à faire en matière d'ovins-caprins.

b) Le café

L'opération Café continue de rencontrer un franc succès et constitue le principal support d'une mise en valeur économique des terres attribuées aux communautés mélanésiennes dans les zones suffisamment arrosées. Le programme doit se dérouler comme suit.

SUPERFICIES PLANTÉES OU PROGRAMMÉES :

	1978-79	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
ha	80	107	200	180	220	180	310	320	320
dont arabica	30	35	92	60	80	80	80	80	80

On observe donc un plateau de 1981 à 1983 dans la montée en régime du programme, plateau essentiellement lié aux graves doutes pesant sur le volet arabica.

Se dessine en outre un léger tassement de la demande en Côte Est (robusta). La certitude, avec l'extension maintenant réalisée des parcs à bois, de disposer de suffisamment de boutures doit permettre une prospection plus active, tandis que les résultats impressionnants des premières récoltes devraient faire rebondir l'intérêt des planteurs. L'extrapolation des récoltes de 2ème année indique en effet des rendements potentiels proches de 3 T/ha dès la 3ème année dans les meilleures plantations, soit deux fois l'objectif moyen retenu.

Il apparaît ainsi que les objectifs robusta devraient pouvoir être révisés en hausse dès 1982.

Le programme arabica est beaucoup plus limité compte tenu des incertitudes phytosanitaires et économiques qui devront être levées par les recherches en cours.

En ce qui concerne la commercialisation (500 t/an, les nouvelles plantations n'étant pas encore en production), deux circuits coexistent : celui du sec, véritable système de traite, et celui du café traité par voie humide par les groupements de producteurs avec des installations vétustes et mal organisées.

Il est vital que soit mis en place rapidement un système unique avec :

- de petites unités décentralisées de dépulpage – démulcinage et séchage solaire (une unité pour 20 ha) gérées par les groupements :
- une usine centrale de départage à la gestion de laquelle pourrait être associé le principal négociant :
- une grille de prix avec un prix garanti au producteur, des marges fixées pour chaque stade et des normes de qualité.

c) Les autres productions

Le Territoire voit également se développer d'autres productions. C'est ainsi que les productions fruitières offrent des perspectives d'exportation, notamment pour le litchi. Il convient également de signaler le démarrage à Ouvéa (îles Loyauté) d'une opération de régénération de la cocoteraie.

Au cours de la dernière décennie, la production moyenne de coprah a été de 838 tonnes par an. En 1980, elle s'est accrue de 40%. La production de l'huilerie de Nouméa est passée de 225 tonnes en 1979 à 240 tonnes d'huile en 1980 (ainsi que 146 tonnes de tourteau et 326 tonnes de savon).

Enfin, d'autres cultures pourraient être envisagées (riz) ou améliorées (cultures vivrières) moyennant un renforcement de la recherche appliquée, des dispositifs de formation et de vulgarisation, et une amélioration des structures de commercialisation.

Le tableau ci-après rend compte des quantités produites au cours des trois dernières années (en tonnes).

	1978	1979	1980
Produits vivriers			
-Igname	25	300	2 300
-Manioc	1	7	600
-Patates	71	80	500
-Taros	17	26	1 253
-Bananes	51	450	230
Fruits et légumes			
-Légumes frais	1 641	1 380	3 530
-Pommes de terre	2 095	2 059	2 997
-Fruits	1 494	959	7 608
Coprah	1 026	695	979

d) Forêts et reboisements

La forêt est relativement étendue (400 000 ha) mais exploitée de façon anarchique dans le passé et ravagée par les feux de brousse, elle s'est considérablement appauvrie (40 000 ha exploitables produisant 15 à 20 000 m³ de grumes pour un potentiel de 60 000 m³). Aussi l'essentiel du bois est-il importé (60% du volume).

C'est pourquoi d'importantes mesures de surveillance et de reboisement ont été prises depuis quelques années pour reconstituer la forêt et assurer l'auto suffisance du Territoire en l'an 2000, et même exporter.

Plus de 4 300 ha ont été plantés depuis 1975, dont 3 500 sur le seul chantier de Tango ; le coût des opérations s'est élevé à 325 MF C.F.P. depuis 1975.

L'objectif initial de production de pâte à papier ayant été abandonné en 1979, on songe à d'autres essences qui fournissent d'excellents bois d'œuvre. L'idée d'une convention avec le ministère de l'agriculture a été lancée.

L'objectif de plantations reste de 1 000 ha par an et ces chantiers représentent un volume d'emploi non négligeable pour les populations des zones concernées. De même, les primes offertes dans le cadre des opérations effectuées par le FADIL sont très appréciées.

2°) Les problèmes de l'agriculture

L'agriculture ne joue qu'un rôle mineur dans l'économie calédonienne, loin derrière l'industrie, les services et l'administration car elle a été sacrifiée aux mines. Le Territoire ne tire que 4,1% de son produit intérieur des activités agricoles et importe 60% de sa consommation alimentaire. Ceci explique les difficultés de la Nouvelle-Calédonie à équilibrer sa balance commerciale, même les années où le marché du nickel ne se porte pas trop mal.

C'est pourquoi un développement des potentialités agricoles permettrait au territoire de réduire sa dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur et d'économiser sur l'importation des ressources qui trouveraient plus utilement à s'employer si elles étaient affectées au développement interne de l'économie autre qu'agricole.

Cette faible mise en valeur des potentialités agricoles s'explique en partie par des structures foncières qui ne facilitent pas le développement. Ainsi, la totalité des terres cultivées ne couvre que 1,7% de la surface totale, alors qu'une enquête a montré que 210 000 hectares (soit 11% de la surface du Territoire) étaient cultivables. Comme nous le verrons dans la troisième partie de ce rapport d'information, le programme de politique foncière devrait être un instrument essentiel de développement de l'agriculture.

Mais l'insuffisance de l'agriculture a d'autres causes.

Elle s'explique tout d'abord par la propension à importer qui résulte en particulier du système des taxes sur les importations qui n'incite pas l'administration à les limiter. C'est ainsi que les grands producteurs australiens et néo-zélandais, favorisés par des sols et une hydrométrie plus favorables, exportent vers la Nouvelle-Calédonie de la viande à un prix très bas et que leur concurrence décourage la production locale. Elle tient également à l'organisation commerciale qui repose sur quelques grandes maisons d'import-export ; ainsi, parmi les productions locales, seules la viande et la pomme de terre ont fait l'objet d'une organisation de marché.

Les difficultés de l'agriculture résultent aussi du coût, élevé, de la main d'œuvre dont les salaires sont déterminés en fonction du niveau des rémunérations offertes par l'administration et le secteur minier.

Enfin, la dispersion des activités de nombreux propriétaires qui ne consacrent qu'une partie de leurs efforts à l'agriculture proprement dite, et l'inexistence d'un statut du fermage qui oblige les propriétaires non exploitants à mettre leurs fermes en gérance ou à les confier à des métayers.

Ainsi, le développement de l'agriculture calédonienne suppose-t-il, outre la réforme foncière qui sera examinée par la suite, une modernisation et une meilleure organisation des structures commerciales. Cela pose un problème de compétences techniques et, donc, de formation. La délégation a pu constater l'importance de l'encadrement administratif et s'en félicite, car l'impulsion fournie par les techniciens est primordiale. Cet effort doit être poursuivi.

Enfin, se pose un problème financier ; nos interlocuteurs nous ont tous fait part des difficultés liées au crédit. Il est ainsi fréquent qu'un agriculteur dispose d'un tracteur mais pas d'argent pour acheter du carburant. Ce problème du manque de trésorerie pour des opérations courantes constitue sans doute un frein important à la mise en valeur agricole. **Il semble que l'organisation du crédit ne soit pas adaptée aux problèmes agricoles.** La mise en place d'un crédit agricole semblable à celui qui existe en métropole constituerait sans doute une bonne solution à ce problème.

En résumé, la production agricole peut et doit être développée. L'avenir économique et l'équilibre commercial de la Nouvelle-Calédonie exigent en effet que celle-ci diminue les risques de la mono industrie du

nickel. Cette nécessité de développement rural revêt également un caractère social et politique, dans le cadre de la promotion économique des Mélanésiens, car l'évolution de l'agriculture conditionne largement celle de cette ethnologie. C'est toute l'importance de la mise en œuvre de la réforme foncière que nous aborderons dans la dernière partie de ce rapport.

D/LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE : DES ATOUTS CERTAINS QU'IL CONVIENT DE NE PAS NÉGLIGER

Ces activités ne font que commencer à l'heure actuelle, ce qui est regrettable compte tenu de l'importance des ressources et de la situation du milieu naturel. Si la satisfaction du marché local est déjà assurée par la production locale, il convient désormais d'améliorer les conditions de production et de commercialisation dans la perspective de l'exportation sur le marché international.

1°) La pêche

Le territoire de Nouvelle-Calédonie importe 300 tonnes/an de produits de la mer dont 80 tonnes de poissons.

La production locale commercialisée est de 1 000 tonnes environ, alors que l'on estime à environ 4 000 tonnes/an les prises effectuées par les plaisanciers. Ceci est une des raisons majeures qui explique la part relativement faible de la pêche professionnelle qui compte seulement 256 pêcheurs environ.

a) La pêche artisanale

Le développement de la pêche artisanale, a reçu l'aide du FADIL. Cette intervention a permis une modernisation importante de ce secteur d'activité, même si les conditions financières n'ont pas toujours été respectées (remboursements tardifs ou insuffisants des bénéficiaires).

En premier lieu, il conviendrait de mettre en place un système protégeant le pêcheur professionnel, pour tenir compte de la spécificité de la pêche dans ce territoire. Par ailleurs, des efforts déjà entrepris doivent être poursuivis dans les directions suivantes :

- création d'un circuit de commercialisation cohérent garantissant une régularité de l'écoulement des apports.

- assistance technique permanente aux opérations en cours ;
- formation professionnelle de base ;
- valorisation des produits ;

Tout progrès réalisé dans ce secteur permettrait aux pêcheurs de passer d'une activité familiale d'auto-subsistance à la pratique d'une véritable activité économique.

Un plan triennal d'équipement a été retenu pour faciliter l'essor de la pêche artisanale. Le FIDES section générale a déjà financé la première année (machines à glace, véhicules de transport, bateau de transport) pour une somme de 533 500 F. Cette opération, qui privilégie les équipements rustiques et collectifs, passe nécessairement pour la constitution de petits groupements de pêcheurs. Ce programme doit être compris comme le complément indispensable de la modernisation de la flotille de pêche artisanale. Cette dernière opération ne peut en effet suffire à lever tous les obstacles auxquels se heurte la pêche artisanale, si elle n'était pas accompagnée de mesures en aval.

Tout développement important de la pêche artisanale posera le problème de l'accès des produits sur le marché international. Il ne pourra s'agir alors que de poissons côtiers de grande qualité, qui devront être exempts de toute maladie. Ce serait le cas par exemple des vivanneaux des tombants extérieurs des récifs ou des poissons pélagiques. Une transformation de l'outil de production devrait sans doute en découler.

C'est dans ce cadre général qu'il conviendrait d'améliorer les modalités financières de la mise en place des derniers bateaux FADIL (garanties de remboursement, regroupement des tributaires, etc...) et de développer les moyens d'encadrement nécessaires (entretien des bateaux, techniques de pêche et de commercialisation).

b) La pêche industrielle

La pêche hauturière est le fait actuellement des armements étrangers. Elle concerne quasi uniquement les thonidés.

Des expérimentations et des recherches, menées par l'ORSTOM et financées par le FIDES ont été faites pour mieux connaître la localisation et la consistance des bancs de thonidés de surface dans les eaux de Nouvelle-Calédonie. Ces opérations (radiométrie aérienne et pêche à l'appât vivant) pourraient aider à promouvoir soit une pêche à la senne soit une pêche à la canne.

Une convention de pêche expérimentale a été signée entre le territoire et une société privée américaine (Starkist). Des observateurs français peuvent embarquer à bord des navires. Cette convention qui n'a pas donné toute satisfaction fait l'objet actuellement de discussions pour un éventuel renouvellement.

Par ailleurs deux projets d'installation d'entreprises de grande pêche sont actuellement en cours. L'un comprendrait des capitaux français et japonais et serait situé sur la côte Est (Polypêche), l'autre serait à capitaux exclusivement français et situé sur la côte ouest (Transpêche). Ces deux projets, sont déjà bien avancés et peuvent devenir opérationnels d'ici quelques mois.

Enfin, l'accord de pêche avec le Japon qui vient d'être renouvelé porte également sur la zone économique de Nouvelle-Calédonie. Les redevances versées à ce titre au budget du territoire s'élèvent à 1 102 000 F. Comme dans le cas de la Polynésie française, les avantages essentiels de cet accord consistent dans la reconnaissance de la zone économique des T.O.M. et dans l'amélioration des connaissances sur les stocks. Si les intérêts français prenaient la relève, il est clair que cette politique devrait être repensée.

L'action globale dans ce secteur prometteur apparaît cohérente. Elle doit être poursuivie et accentuée pour ce qui concerne l'assistance des industriels intéressés, dont la réalisation des projets entraînera des retombées économiques importantes pour le territoire.

Enfin, la présence à Nouméa du siège de la Commission du Pacifique Sud qui mène des opérations de recherche sur la pêche dans un cadre international, est un autre élément favorable.

2°) L'aquaculture

Le territoire de Nouvelle-Calédonie présente de nombreux atouts favorables au développement de l'aquaculture.

- nombreux espaces utilisables (sur la côte ouest et à l'intérieur),
- température de l'eau élevée mais variable,
- réseau hydrologique intérieur propice à l'aquaculture en eau douce,
- besoins de consommation du marché local.

Cet ensemble de facteurs positifs a incité le CNEXO à s'installer en Nouvelle-Calédonie. Le centre CNEXO de la Baie de St-Vincent est moins important que le C.O.P. de Tahiti, mais il est davantage orienté vers la production que vers la recherche. Par ailleurs, il utilise les résultats des recherches menées au C.O.P., notamment sur les crustacés.

Trois programmes ont déjà été lancés :

- La crevette de mer

La station de Saint-Vincent dispose actuellement de plusieurs hectares de bassins de grossissement et d'une éclosérie.

Les expérimentations de ces dernières années ont permis de maîtriser le cycle de reproduction en captivité et de sélectionner les espèces les mieux adaptées, compte tenu de l'existence en Nouvelle-Calédonie de deux saisons relativement marquées.

Par ailleurs, un aliment pour crevettes a été mis au point avec des apports de produits locaux. La phase de la production est d'ores et déjà en train d'être atteinte. Un promoteur privé s'est installé non loin de Saint-Vincent sur plusieurs hectares de bassins et a déjà fait de bons résultats.

Une société privée en cours de constitution (Aquacol) sous l'égide du CNEXO (France Aquaculture), mais avec des capitaux français et japonais, va faire de la production intensive dans un très proche avenir. Plusieurs sites favorables sont déjà retenus. Les objectifs à atteindre dépendront des capacités d'absorption du marché local et des contraintes de l'exportation.

- La crevette d'eau douce (chevrette)

L'adaptation en Nouvelle-Calédonie de l'espèce qui a été expérimentée en Polynésie française est en cours d'étude. Les projets actuellement en élaboration visent à développer en priorité l'élevage de la chevrette en milieu mélanésien.

Cette nouvelle activité économique, qui recevrait l'appui scientifique et technique du CNEXO, permettrait d'apporter un complément utile de ressources (voie d'autoconsommation) aux différentes tribus intéressées. Des contacts plutôt positifs ont déjà été pris dans ce sens et un dossier de financement de ce projet est en cours d'instruction auprès du Fonds européen de développement (F.E.D.)

Dans un premier temps, l'objectif à atteindre serait la satisfaction du marché local (environ 100 tonnes/an).

- Moules et huîtres

Dans ce domaine, des recherches exploratoires doivent se développer, mais des aides sur les plans technique et financier sont nécessaires pour les promoteurs privés qui interviennent déjà. Les résultats déjà acquis sont plutôt positifs, mais il convient maintenant d'éliminer les dernières incertitudes scientifiques.

Le CNEXO s'emploie à apporter le soutien scientifique et technique nécessaire, mais ses moyens sont limités en Nouvelle-Calédonie. Leur renforcement deviendra d'autant plus indispensable que les grandes potentialités qui existent dans ce territoire offrant un développement de l'aquaculture, n'ont pas encore été complètement recensés.

Compte tenu de cette situation, il serait nécessaire que les pouvoirs publics et le Territoire établissent un programme de valorisation des richesses maritimes de la Nouvelle-Calédonie.

III.- LE PROBLÈME FONCIER

Le problème foncier revêt une importance particulière pour la Nouvelle-Calédonie : en effet, la réforme foncière indispensable au développement économique du Territoire est également une condition essentielle de sa stabilité économique et sociale. Après avoir analysé les motifs qui militent en faveur d'une réforme foncière en Nouvelle-Calédonie, nous examinerons les modalités des procédures proposées et leurs conséquences sur la vie économique, politique et sociale du Territoire.

A/ LE PROBLÈME DE LA TERRE

C'est un élément essentiel des difficultés calédoniennes au cours des dernières années ; il résulte d'une part de l'inégalité de répartition héritée de la colonisation, notamment dans la Grande Terre, d'autre part de la sensibilité extrême des Mélanésiens à l'égard de tout ce qui touche à leur terre.

1°) L'inégalité de répartition des terres

Au 1er janvier 1979, les terres se répartissaient ainsi, selon leur statut juridique (en hectares) :

	ENSEMBLE du territoire	GRANDE TERRE seulement
Réserves autochtones	372 000 (19,5%)	163 000 (9,6%)
Terres appropriées ou en cours d'appropriation	432 000 (22,6%)	432 000 (25,5%)
Locations domaniales au- tres qu'avec promesse de vente	142 000 (7,5%)	142 000 (8,3%)
Domaine (non compris les locations domaniales	960 000 (50,4%)	960 000 (56,6%)
	1 906 000 (100,0%)	1 697 000 (100%)

Les îles constituent des réserves intégrales, il ne faut considérer que la Grande Terre pour avoir une vue de la répartition telle qu'elle est perçue par la population.

a) Le problème des réserves

Le problème des réserves a donné lieu à de nombreuses études dont les auteurs sont rarement d'accord dans la description des droits sur le sol, qui sont complexes et variables selon les lieux et qui ne correspondent pas à la notion administrative trop simpliste qui fait de la terre le bien collectif d'une tribu. On ne peut pas dire que depuis quarante ans, les tribus soient de plus en plus à l'étroit dans les réserves. En effet, la croissance démographique de ces populations a été de 15%, alors que les réserves se sont accrues de 19%. Il faut noter que durant la même période, un certain nombre de tribus a bénéficié, en dehors des réserves, d'environ 25 000 hectares, le plus souvent sous forme de locations domaniales. Il est vrai que le nombre d'hectares par habitant n'a que peu de signification ; ce qui compte, c'est la superficie utile qui ne représente guère que 5 à 6% du total.

Le statut coutumier de la terre des réserves est souvent un obstacle à la mise en valeur. Ne pouvant être hypothéqué, le sol ne peut servir de garantie à des emprunts (la création du Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles – F.A.D.I.L. – résoud en partie ce problème). Un seul opposant au sein d'un clan peut faire échouer une opération d'intérêt général.

Ce statut n'encourage pas non plus les jeunes à entreprendre ; il pénalise d'autre part les « étrangers », c'est-à-dire les tribus ou clans qui, par suite du déplacement d'une partie de la population à la fin du siècle dernier, n'occupent pas leurs territoires ancestraux et ne sont que tolérés dans les réserves où ils vivent. Les autochtones restent très attachés à ce statut qui, pour eux, fait de la réserve un symbole de leur identité en même temps qu'un refuge (la réserve « sécurité sociale » du Mélanésien).

b) Les terres appropriées ou louées aux Domaines

Elles représentent au total 574 000 hectares, dont 142 000 de simple location domaniale, et sont détenues en quasi-totalité par des Européens.

Il faut souligner à leur propos l'importance des grands domaines, comme le montre le tableau ci-après :

PROPRIÉTAIRES RURAUX NON MÉLANÉSIENS

Superficie	Nombre de propriétaires	Superficie totale (en ha)
0 à 25 hecares	1 296	13 166
25 à 100 hectares	569	29 159
100 à 500 hectares	325	67 745
500 à 1 000 hectares	51	34 722
1 000 à 5 000 hectares	45	96 379
5 000 hectares et plus	9	95 626
Total	2 295	336 797

On voit que les 54 propriétés de plus de 1 000 hectares (2% du total) représentent 42% de la surface définitivement appropriée.

Il n'y a que peu d'exploitants européens dont l'élevage ou l'agriculture est l'unique, ou même seulement la principale activité. Il faut noter que sur une population active agricole de 13 200 personnes au total, il n'y a que 900 Européens (qui sont d'un âge élevé, la majorité ayant plus de 50 ans) et 12 000 Mélanésiens.

Les terres ont un prix très supérieur à leur valeur réelle, compte tenu du revenu qu'elles permettent d'obtenir. Le Territoire n'ayant plus de terres utilisables à distribuer, les jeunes peu fortunés qui voudraient devenir paysans se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'y parvenir.

Beaucoup de propriétés ou de locations sont totalement inexploitées. En 1975, le service de l'agriculture n'a recensé que 971 exploitations agricoles recouvrant 394 000 hectares. Le reste, 260 000 hectares ou 45% des terres appropriées ou louées, était donc soit à l'abandon, soit utilisé comme résidences secondaires ou réserves de chasse.

Il faut de plus observer que la plupart des « exploitations » se réduisent à des terrains de parcours pour le bétail ; les surfaces réellement mises en valeur, c'est-à-dire celles qui comportent au moins des pâturages naturels améliorés, ne dépassent pas 40 000 hectares, soit environ 7% du total. C'est beaucoup moins que ce que permettrait la nature des sols.

c) Les terres domaniales

Si les terres domaniales représentent encore une surface très importante, il faut noter qu'il s'agit de terres que la nature des sols ou le relief rendent pratiquement inexploitable, sauf dans certains cas pour le reboisement. Seules, les locations domaniales présentent un intérêt du point de vue agricole.

2°) Les revendications mélanésiennes

Les années récentes ont été caractérisées par la prise de conscience chez les Mélanésiens du caractère inacceptable que revêt à leurs yeux le contraste entre l'appropriation européenne des terres et les surfaces qui leur sont dévolues sur la Grande Terre :

- 336 000 hectares sont détenus par des propriétaires européens, avec moins d'un millier d'exploitations agricoles ;

- 163 000 hectares de réserves, sur lesquels vivent au moins 24 000 Mélanésiens, chiffre qui tend à s'accroître avec les retours en « tribus » dus à la crise économique. Il faut néanmoins se rappeler que les Mélanésiens possèdent également près de 100 000 hectares sur la Grande Terre sous le régime du droit commun. Par ailleurs, l'ensemble des réserves représente 372 000 hectares sur l'ensemble du Territoire.

Mais si les revendications économiques ne sont pas étrangères aux revendications foncières des autochtones, elles n'en sont sans doute pas le ressort premier. Dans certains cas, il s'agit pour tel clan de réoccuper un endroit précis auquel il attache un caractère sacré. Pour le Mélanésien, la terre est en effet bien plus que son cadre de vie ou le sol qui le nourrit : c'est la terre de ses ancêtres, un prolongement de lui-même auquel l'attachent des liens affectifs, symboliques et mystiques extrêmement forts.

Ces revendications classiques ne sont pas sans poser de difficiles problèmes de vérification de l'authenticité des terres revendiquées : c'est ainsi que la revendication porte aussi bien sur des terres occupées par des colons que sur des terres occupées par d'autres tribus mélanésiennes. Cette revendication, s'appuyant sur les droits historiques du « premier occupant » et reposant sur une tradition essentiellement orale, risque d'être une source de litiges entre les clans eux-mêmes. Ces difficultés psychologiques sont indéniables et sont apparues depuis l'application de la réforme de 1981 ; elles se traduisent par le gel de bonnes terres, faute d'accord pour leur redistribution.

Ce « complexe foncier » est à l'origine de la sensibilité extrême des Mélanésiens à l'égard de tout ce qui touche à leur terre, quel qu'en soit le motif ; là se situent les raisons de l'affaire dramatique de Sarraméa qui, si elle est limitée, n'en est pas moins exemplaire.

B/ LA NECESSITE D'UNE REFORME FONCIERE

1°) Les premières réalisations de la réforme foncière étaient satisfaisantes en dépit de lenteurs administratives

Après qu'en 1979 une première tranche expérimentale ait été mise en œuvre, les tranches 1980, 1981 et 1982 de la réforme foncière ont permis de développer les actions entreprises. Pour les exercices 1981 et 1982, la réforme foncière s'est poursuivie selon les procédures prévues par la loi du 7 janvier 1981 qui confie au Territoire le soin de mener la réforme en le dotant d'instruments juridiques nouveaux (droits de préemption et d'expropriation) et en garantissant l'aide financière et technique de l'État.

Les tableaux ci-après retracent les opérations effectuées depuis 1979 :

Acquisitions (en ha)

	Acquisitions	Terres provenant du domaine territorial	Total
1979	1 662	7 189	8 851
1980	8 468	4 527	12 995
1981	7 538	4 462	12 000
Fin mai 1982	3 652	-	3 652
TOTAL	21 320	16 178	37 498

Rétrocessions (en ha)

	Agrandissement de réserves	Attribution clanique	Régime du droit commun	Total
1979	3 278	–	1 551	4 829
1980	8 518	–	1 004	9 522
1981	4 291	2 435	2 412 (1)	9 138
fin mai 1982	2 394	1 120	1 909,5	5 433
TOTAL	18 311	3 555	6 876	28 922

(1) en propriété 244 ha ; en location longue durée 2 168 ha

en propriété 241,5 ha ; en location longue durée 1 668 ha

Pour la période du 1er janvier 1981 à mai 1982, 11 190 hectares ont été acquis pour un montant global de 18 051 935 francs. Ces acquisitions se ventilent en :

– 58 acquisitions amiables représentant 7 812 ha.

– exercice du droit de préemption pour 9 propriétés représentant 3 101 ha.

– expropriations pour 2 propriétés représentant 277 ha.

Pour la même période, 9 138 ha ont été attribués soit :

– 8 attributions en propriété clanique pour 2 435 ha.

– 13 attributions en agrandissement de réserve pour 4 291 ha.

– 5 locations en longue durée portant sur 2 168 ha.

– 17 cessions en propriété sous le régime du droit commun pour 244 ha.

Au plan du financement, les dotations de l'État-Section générale du FIDES au cours des exercices 1981 et 1982 ont été :

en 1981 : 17,48 millions de francs

dont : 14,4 millions de francs de crédits d'acquisition

– 3,08 millions de francs de crédits d'encadrement et de mise en valeur.

en 1982 : 5,05 millions de francs dont :

- 2,2 millions de francs pour la mise en valeur
- 2,85 millions de francs pour l'encadrement.

Aux crédits ouverts en 1982, il convient d'ajouter le crédit de 30 millions de francs ouvert par la Loi de Finances rectificative pour 1981 au titre des acquisitions.

Pour ce qui concerne la participation du territoire, 4 462 hectares ont été prélevés sur le domaine territorial en 1981 en vue d'être rétrocédés. Enfin, le territoire a doté le fonds de rachat des terres d'un montant de 2,75 millions de francs au titre de 1981.

- Par ailleurs, des **travaux d'accompagnement** ont été effectués au titre de la réforme foncière.

La convention passée avec l'O.R.S.T.O.M. a permis de disposer en 1981 d'une cartographie sur l'organisation de l'espace traditionnel mélanésien et d'un fichier socio-économique des tribus. Le regroupement de ces données permettra de mieux aborder certains problèmes de réforme foncière.

L'opération Pandelai a permis de découvrir les problèmes que pose une réinstallation d'agriculteurs mélanésiens dans une zone éloignée de leur habitat traditionnel et les difficultés entraînées par une opération importante d'aménagement rural.

Enfin, divers travaux ponctuels et moins coûteux tels que la construction de routes d'accès, de barrières ou des opérations de défrichage ont été réalisés pour faciliter la mise en culture des terres attribuées.

Les interventions du C.N.A.S.E.A.(1) continuent à se développer. En 1981, l'équipe en place comprenait un chef de mission, deux ingénieurs dont un chargé de l'opération Boana-Chardas, trois ingénieurs ou techniciens chacun chargé d'une subdivision administrative et un technicien recruté localement. Outre les interventions au niveau de chaque opération, ils réalisent des études plus générales sur les potentialités foncières au niveau de chaque commune.

Ainsi, la réforme foncière effectuée en application de la loi de janvier 1981 semblait en bonne voie de réalisation. Votre commission s'était d'ailleurs prononcée en faveur de son adoption, le 4 décembre 1980, estimant toutefois que ces nouvelles procédures juridiques ne permettraient de réaliser une réelle réforme foncière qu'à condition que l'État s'engage à mettre d'importants moyens techniques, financiers et humains à la disposition du Territoire.

(1) CNASEA : Caisse nationale pour l'aménagement des structures et exploitations agricoles

La loi de 1981 avait en outre été soutenue par une large majorité de l'assemblée territoriale calédonienne. Compte tenu de sa brève durée d'application, il semblait difficile de conclure en quelques mois à un échec. Certes, les procédures étaient longues et le temps perdu entre la décision d'attribution et la rentabilisation effective de la terre important, mais ceci était sans doute plus dû à la lenteur des négociations avec les clans (en raison de la procédure du palabre) ou au manque de moyens financiers qu'au contenu de la loi de 1981 elle-même. Le dispositif juridique semblait satisfaisant : seules les conditions matérielles et financières manquaient pour faire de cette loi un succès. Elle permettait au Territoire d'acquérir un portefeuille foncier et de distribuer les terres selon les critères retenus par l'assemblée territoriale. Elle aurait permis de mettre fin à l'inégalité de répartition des terres. Telle n'était pas l'opinion du Gouvernement qui a très vite estimé que ce dispositif ne permettrait pas une redistribution effective suffisamment rapide et ne tenait pas compte des revendications des Mélanésiens.

Le gouvernement a donc décidé, dans le cadre de la loi du 4 février 1982, l'habilitant à procéder aux réformes nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie par voie d'ordonnances, de reprendre la réforme foncière sur une nouvelle base. L'ordonnance relative à l'aménagement foncier, à l'établissement rural et à la reconnaissance des droits coutumiers sur le sol de la Nouvelle-Calédonie et dépendances a donc été adoptée, le 15 octobre 1982, malgré l'avis défavorable donné par l'assemblée territoriale au mois de juillet 1982 (15 voix contre 14).

2°) L'ordonnance foncière du 15 octobre 1982 ne résoud pas mieux le problème de la mise en valeur rurale, mais crée des risques de déstabilisation du Territoire

a) L'ordonnance n° 82-880 du 15 octobre 1982

L'ordonnance relative à l'aménagement foncier, l'établissement rural et la reconnaissance des droits coutumiers sur le sol a donc pour but de reconnaître les droits particuliers des Mélanésiens, tout en sauvegardant le droit de propriété. A cette fin, la réforme sera confiée à un Établissement public d'État, dont le Conseil d'Administration comprendra des représentants de l'État, du territoire, des organisations professionnelles et des groupements de droit particulier local.

L'office foncier définira des zones de reconnaissance des droits coutumiers, en concertation avec les diverses parties intéressées, réunies dans des commissions foncières communales ; à l'intérieur de ces zones, il aura capacité à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation des terres pour les mettre à disposition des collectivités mélanésiennes ou

bien pour en confier l'exploitation à une tierce personne, en versant, dans ce cas, aux collectivités mélanésiennes dont les droits coutumiers sur le terrain concerné auront été reconnus, une redevance qui constituera le mode d'exercice de leurs droits.

A cette fin, il pourra conclure des baux avec les divers partenaires qui permettront l'exploitation des terres dans les conditions de stabilité nécessaires.

L'autre volet de l'action de l'office sera de contribuer à une politique de mise en valeur effective des ressources agricoles du territoire. Il pourra, à cette fin, acquérir des terrains pour y créer des zones d'aménagement rural afin d'y établir des exploitants de toutes ethnies auxquels les terres seront louées ou cédées.

L'administration estime que 100 000 hectares environ vont être revendiqués par les Mélanésiens et que si le système fonctionne à la vitesse prévue, une vingtaine de millions d'hectares par an pourraient changer de mains.

b) Des risques de déstabilisation du Territoire

L'avenir de cette réforme semble problématique car elle a été repoussée par la majorité des membres de l'assemblée territoriale en juillet 1982 ; en outre, des manifestations rassemblant plusieurs milliers de personnes ont montré clairement que le projet gouvernemental est loin de faire l'unanimité.

La délégation a été particulièrement sensible aux craintes exposées par plusieurs de ses interlocuteurs. Pour sa part, elle croit devoir formuler quatre critiques principales à l'égard de cette ordonnance foncière.

● Une procédure injustifiée

Le recours à la procédure des ordonnances paraît d'autant plus injustifié que la loi du 7 janvier 1981, dont l'application ne faisait que commencer, avait pour objet le renforcement des prérogatives juridiques du territoire dans le but d'une amplification de la réforme foncière. Si ce texte de loi était inadapté, pourquoi ne pas avoir préparé un nouveau projet de loi qui aurait été soumis à l'examen du Parlement ? Rien ne justifiait cette procédure d'urgence. Le procédé est d'autant plus critiquable qu'il a pour conséquence la **suppression des compétences territoriales en matière foncière**. En effet, la politique foncière sera désormais définie par un établissement public d'État où les représentants du Territoire sont minoritaires.

En outre, par l'application de l'ordonnance, la maîtrise de la réforme foncière échappera à l'assemblée territoriale et au Conseil du gouvernement pour être conduite par l'État avec les groupements mélanésiens.

Ceci est d'autant plus regrettable qu'il n'y a pas eu de concertation préalable, ce qui risque d'accroître les difficultés d'application de cette ordonnance.

Il semble donc évident que cette ordonnance foncière privilégie plus l'opération politique que le volet économique.

● Un risque de remise en cause du droit de propriété

Le texte de l'ordonnance comporte un risque de remise en cause du droit de propriété, en posant le principe de la reconnaissance des droits fonciers coutumiers.

La délégation a conscience de la nécessité de restituer aux Mélanésiens les terres qui leur ont été enlevées. Mais elle insiste sur les risques de tensions et même d'affrontements qui ne manqueraient pas de se produire en cas d'expropriation d'exploitants installés depuis plus d'un siècle sur les terres qui leur ont été concédées. Certes, l'application de l'ordonnance ne concernerait, selon le service de la statistique de Nouméa, que 1,6% de la population européenne. Il n'en demeure pas moins que l'État doit tenir compte de ce droit de propriété des broussards qui sont très attachés à la terre qui les a vus naître et qu'ils mettent en valeur depuis de nombreuses années. Même si du point de vue de l'histoire le mode d'acquisition de ces sols a pu comporter des aspects contestables, il a créé juridiquement au profit de leurs actuels propriétaires des droits qui sont, eux, parfaitement incontestables.

La délégation est donc favorable à la redistribution, mais dans le respect de la propriété privée et des droits fonciers de chacun.

● Le danger de la revendication permanente

La délégation s'est également interrogée sur certains dangers que pouvait présenter le texte de l'ordonnance. En effet, ces dispositions peuvent susciter de nouvelles revendications mélanésiennes et il sera pratiquement très difficile de fixer une limite aux « droits fonciers coutumiers ». Déjà, on l'a vu, la revendication coutumière a pu être utilisée à des fins politiques, comme moyen de reconquête du territoire qui serait considéré, dans sa totalité, à l'exception de Nouméa, comme une terre canaque. Ainsi, M. Rock Pidjot, député, proposait-il en 1981 « le retour au peuple mélanésien de la propriété sur l'ensemble des territoires calé-

doniens, en dehors des zones urbanisées, du périmètre construit des villes et des villages et des terrains nécessaires à certaines installations ». Il semble donc que si les Mélanésiens soutiennent cette procédure, ils ne la considèrent que comme une étape vers la reprise de possession de « toute la Calédonie, son air, ses terres, ses mers » (M. Paita).

Ainsi l'ordonnance foncière, qui ne fixe aucune limite à la reconnaissance des droits coutumiers, crée un risque un risque de déstabilisation entre l'intérieur et Nouméa. En outre, et l'étude de l'O.R.S.T.O.M. a permis de le constater, dès qu'un clan revendique une terre, il est imité par d'autres clans, sans qu'ils puissent se mettre d'accord sur le partage des terres.

De plus, se pose le problème des Mélanésiens des îles Loyauté, émigrés sur la Grande Terre, qui ne peuvent rien revendiquer alors qu'ils peuvent être désireux de faire de l'agriculture. **Il n'est donc pas évident que le clan soit un niveau d'approche pertinent.** Il aurait fallu prévoir une quantité de terres neutres pour leur attribuer.

Par ailleurs, on peut se demander s'il est légitime d'accroître les réserves, alors que celles-ci semblent être un frein au développement économique.

Aussi la délégation estime-t-elle que, si le gouvernement doit examiner les revendications des différentes ethnies, il ne doit en aucun cas favoriser l'une d'entre elles car aucune n'est majoritaire dans le Territoire. Une telle attitude risquerait d'entraîner des incidents politiques graves.

● L'ordonnance ne privilégie pas l'aspect « développement rural » de la réforme foncière

Enfin, le texte de l'ordonnance, comme la loi de 1981, ne privilégie pas le volet économique de la réforme foncière. Certes, il est prévu que l'office pourra conclure des baux pour l'exploitation des terres ; mais ceux-ci seront limités à six ans et aucune précision n'a été apportée sur les conditions de leur renouvellement. Comment, dans une telle incertitude, les intéressés pourraient-ils envisager de se lancer dans l'exploitation agricole ?

En outre, **aucune mesure d'accompagnement n'est prévue pour favoriser la mise en valeur des terres distribuées.** Or, l'expérience prouve que la réforme foncière est inutile si des mesures d'accompagnement ne sont pas prises. La mise en valeur des terres redistribuées suppose une organisation générale des marchés agricoles permettant d'améliorer la commercialisation. Mais elle suppose surtout des moyens adaptés au problème

particulier que pose le développement de l'agriculture en milieu mélanésien. Une étude réalisée par l'O.R.S.T.O.M., sur l'impact de l'opération café en milieu mélanésien, rend compte des difficultés rencontrées. Ainsi, on peut en conclure que toute opération de développement agricole est conditionnée par la compétitivité du prix payé au producteur avec les autres formes de rémunération du travail ; en second lieu, il convient d'insérer toute opération dans le système de production existant, sans vouloir à tout prix transposer les méthodes agricoles européennes ; enfin, l'assistance fournie par les services techniques de l'administration ne doit plus, comme par le passé, faire des cultivateurs des assistés, il conviendrait pour les mobiliser, de les aider à réaliser eux-mêmes certains travaux au lieu de les faire à leur place afin de faire disparaître l'idée que l'opération est l'affaire de l'administration. De même, un important effort de clarification et d'information s'impose en ce qui concerne la commercialisation.

En résumé, la mise en valeur des terres redistribuées suppose une véritable politique de développement du milieu et non plus des actions ponctuelles d'accroissement de la production souvent ressenties par les Mélanésiens comme une tentative de l'administration pour maintenir des structures de domination et d'exploitation.

Enfin, des moyens financiers importants doivent être consacrés par l'État et le Territoire au rachat des terres et aux opérations de mise en valeur. L'essentiel est que les formules soient souples et financièrement réalisées.

Ainsi, le règlement du problème foncier calédonien apparaît comme une tâche longue et ardue ; il semble évident que la seule ordonnance foncière ne suffira pas à faire démarrer la mise en valeur des sols. Le risque est grand de voir des terres revendiquées et redistribuées laissées à l'abandon, comme c'est le cas actuellement, et la délégation tient à insister sur ce problème. Que se passera-t-il en cas de non exploitation de telle ou telle terre ? Rien n'est prévu dans l'ordonnance pour résoudre ce problème. Tout doit être mise en œuvre pour éviter que la réforme foncière ne conduise à une régression agricole du Territoire.

Ce texte est donc très largement fondé sur un pari politique. La majorité de la délégation de la Commission des Affaires Économiques et du Plan exprime le vœu que cette nouvelle réforme, qui se veut une action de réconciliation de l'implantation européenne avec la société traditionnelle, ne tourne pas en une occasion d'affrontement par une exploitation partisane des sentiments, légitimes, des différentes communautés. Elle souhaite que la réparation d'une injustice ancienne ne serve pas de base à une iniquité nouvelle ; elle regrette qu'une présentation

inconsidérée de l'ordonnance foncière laisse planer des doutes sur la présence française en Nouvelle Calédonie et par conséquent de la France dans cette partie du monde.

Ces conclusions sur le problème foncier n'ont pas recueilli l'approbation des membres socialistes et du membre communiste de la délégation dont les observations relatives au problème foncier figurent en annexe à cette seconde partie.

ANNEXE

I. OBSERVATIONS DES MEMBRES SOCIALISTES DE LA DELEGATION

« Les sénateurs socialistes, René REGNAULT et Fernand TARDY, membres de la délégation, font état de leur désaccord sur l'appréciation portée page 45 et suivantes du rapport sur le problème foncier et notamment sur les conséquences de l'application de l'ordonnance du 15 octobre 1982.

1° Sur la procédure des ordonnances :

Étant donné l'acuité du problème et les positions tout à fait opposées (malgré les apparences) des deux ethnies principales, les consultations aboutissant à un texte de loi auraient pris plusieurs années. Les solutions sont urgentes d'où la nécessité de procéder par ordonnances.

2° Sur le risque de mise en cause du droit de propriété

La concession des terres (les meilleures) appartenant aux Mélanésiens ne pouvaient qu'être source de conflits futurs. Le droit de propriété doit-il être attribué aux concessionnaires, même si ceux-ci les cultivent depuis plus de 100 ans, ou aux autochtones dépossédés et repoussés dans des réserves (droit de libre circulation reconnu depuis peu). Le problème est posé.

D'ailleurs et contrairement aux affirmations du rapport, la plupart des terres concédées sont exploitées très extensivement sans grands efforts et souvent (selon le rapport) en occupation secondaire.

Bien entendu, il y a un problème touchant le droit de propriété. Mais il est à notre avis bien perçu et traité par les administrations en place, qui seront confortées par les ordonnances.

Autrement dit, il ne s'agit pas tant d'exproprier ou d'acquérir « au forcing », mais d'appréhender toutes les terres qui deviennent libres pour une cause ou pour une autre et de les redistribuer.

A cet égard, les ordonnances ne peuvent être néfastes.

3° Sur le danger de la revendication permanente :

Il faudra définir les limites du droit foncier coutumier. Pour ce faire, une enquête est en cours et des revendications sont formulées par les clans.

Les ordonnances ne suppriment pas cette procédure, délicate et indispensable.

Le fait mentionné par les revendications globales du député Roch PIDJOT découle de la situation faite aux Canaques. "Quand on a rien, on réclame tout". La réforme devrait conduire à "un moyen terme". Les Mélanésiens non natifs de la grande terre auront une possibilité de location qui découle des ordonnances.

4° Sur l'aspect du développement rural

Les sénateurs socialistes sont d'accord avec le rapport.



En conclusion, jamais le problème n'avait été aussi clairement posé qu'à travers les ordonnances. Il ne s'agit pas de favoriser une ethnie par rapport à l'autre, mais de rétablir un juste équilibre. Le fait que l'assemblée territoriale ait repoussé les ordonnances et que des manifestations aient eu lieu montre bien que les Caldoches ne sont pas disposés, malgré ce qu'ils disent, à abandonner leurs privilèges territoriaux. Cette attitude renforce les forces indépendantistes et implique les revendications maximales des autochtones.

La raison et la solution se trouvent certainement entre les mains des hommes de bonne volonté : Caldoches et Mélanésiens qui se trouvent à la charnière des deux blocs et qui voudraient négocier un statut préservant la présence et l'influence française tout en reconnaissant le fait mélanésien. »

II. OBSERVATIONS DU MEMBRE COMMUNISTE DE LA DELEGATION

« Le sénateur communiste Bernard Hugo, membre de la délégation, fait état de sa différence d'appréciation sur le problème foncier, tel qu'exposé dans le rapport de la mission sur la Nouvelle-Calédonie.

Bien qu'en principe opposé à la procédure des ordonnances, il estime que dans ce cas, l'acuité du problème foncier en Nouvelle-Calédonie et l'urgence d'une réforme en la matière, justifiait le recours aux ordonnances.

Sur le fond, l'ordonnance du 15 octobre 1982 est une réforme positive qui représente un pas vers une résolution juste du problème de discrimination dont est victime le peuple canaque.

Il ne peut être fait abstraction du fait que la terre représente un instrument fondamental d'identité de ce peuple.

Pour que les objectifs de la réforme foncière réussissent, il faut qu'elle s'inscrive dans un processus de réelle décolonisation dans le sens du respect des droits du peuple canaque ».

TROISIÈME PARTIE

SINGAPOUR

Singapour est une cité-État de 618 km², installée sur une île de 575 km² et plusieurs îlots adjacents, à l'extrémité sud de la péninsule malaise. Sa population, qui atteint maintenant 2,45 millions d'habitants, comprend une forte majorité chinoise (76,9%) et d'importantes minorités, surtout malaise (14,6%) et indienne (6,4%)

Colonie britannique depuis 1819, Singapour n'a obtenu son autonomie interne qu'en 1959, alors que la Malaisie, avec laquelle elle vivait en étroite symbiose, était déjà indépendante depuis 1957. Singapour devait se joindre à la Fédération de Malaisie en 1963, pour s'en séparer le 9 août 1965 en raison de rivalités d'ordre ethnique et économique et proclamer la République le 22 décembre de la même année.

La République de Singapour est une démocratie parlementaire de type monocaméral, dominée dès l'origine par le People's Action Party – sans rival au Parlement depuis plusieurs législatures – qui se réclame du socialisme et se caractérise par son anti-communisme et son intransigeance à l'égard de l'opposition. Sous l'impulsion de M. Lee Kuan Yew – Premier Ministre depuis 1959, dont la stature dépasse largement le cadre étroit de la cité-État – ce minuscule pays sans ressources naturelles, en butte, au moins à sa naissance, à l'hostilité plus ou moins avouée de ses grands voisins malaisien et indonésien, s'est transformé en une société multiraciale équilibrée, prospère et exempte de corruption, symbole d'efficacité et de réussite, politiquement stable, où cohabitent harmonieusement une très forte majorité chinoise et des minorités essentiellement malaise et indienne et où la mise en œuvre d'un programme social ambitieux a permis d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés.

Au cours de son bref séjour en République de Singapour, la délégation sénatoriale a pu rencontrer les principaux responsables économiques du pays, et notamment le Ministre de l'Industrie et du Commerce. Ces entretiens lui ont permis de mesurer le poids économique considérable de Singapour en Asie du Sud-Est.

En effet, bien que le moins peuplé et le moins étendu des états asiatiques, Singapour est devenu un centre commercial et financier international, le 4ème port du monde et, grâce au développement d'industries à haut niveau technologique, le pays où le PNB par habitant est le plus élevé d'Asie après le Japon (5 120 dollars américains en 1981).

C'est cette prospérité économique que nous nous proposons tout d'abord d'examiner avant de faire le point des relations économiques et commerciales entre la France et Singapour.

I. L'ÉCONOMIE DE SINGAPOUR

Singapour a été un modèle de développement économique au cours de la dernière décennie, avec un taux de croissance moyen d'environ 10%, dont le principal moteur a été l'industrialisation, l'accent étant mis sur des industries à haute technologie. Cette stratégie de diversification industrielle a permis à Singapour de poursuivre son expansion en 1981 (+ 9,5%) en dépit de la récession mondiale, mais il semble qu'en 1982, Singapour subisse à son tour les répercussions de la crise dont souffrent ses marchés traditionnels. Cette évolution illustre bien la fragilité d'un système économique caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers (70% du stock de capital accumulé) et des débouchés extérieurs ; car si le développement industriel a constitué un impératif au cours de la dernière décennie, Singapour demeure avant tout un centre commercial international et une place financière de premier rang.

A) Une croissance fondée sur le développement industriel

1) Une croissance forte

Depuis les années 1960, le gouvernement de Singapour s'est tourné vers une politique d'industrialisation fondée sur des industries sophistiquées destinées à l'exportation. Le secteur industriel, qui a connu une croissance de 10% en 1981, a représenté 24% de la croissance totale et reste le moteur de l'économie.

La diversité des industries et les progrès de productivité ont permis à l'industrie d'échapper aux conséquences de la récession en Europe de l'Ouest et aux États-Unis et de faire face aux difficultés liées à la dépréciation des monnaies européennes par rapport au dollar américain et au dollar de Singapour.

Le nombre des créations d'emploi dans le secteur industriel a diminué en 1981, traduisant les progrès de productivité (+ 9,5%).

La croissance a été variable selon les secteurs ainsi que le montre le tableau ci-après :

TAUX DE CROISSANCE

Secteurs industriels	1980	1981
Total industrie	12	10
Industries électriques et électroniques	25	5
Industries mécaniques	21	12
Pétrole	- 4	17
Matériels de transport	25	26
Chimie	16	7
Métallurgie (produits transformés)	2	8
Industries du bois et papeteries	- 15	- 6
Industries textiles	4	- 11
Imprimerie	22	10

La reprise de l'industrie pétrolière et la forte croissance des industries de construction et de réparation navales ont permis de compenser le déclin des industries électriques et électroniques, textiles et de celles du bois.

2) Une main-d'œuvre bon marché et qualifiée

L'atout majeur de Singapour est son faible coût de main-d'œuvre, non seulement par rapport aux économies occidentales, mais aussi par comparaison avec ses voisins asiatiques. Ainsi, en 1980, alors que le salaire horaire moyen était d'environ 9 dollars américains aux États-Unis, de 13 dollars en Europe et de 6 dollars au Japon, il atteignait seulement 1,09 dollar à Singapour.

Cette main-d'œuvre est plus qualifiée que celle des autres pays de la région à l'exception du Japon ; l'habileté de la population chinoise et la politique gouvernementale de formation professionnelle ont joué un rôle capital dans ce domaine. Ainsi le taux moyen de productivité a été de 5,4% en 1981, atteignant 9% dans le secteur industriel ou le secteur financier.

3) La prépondérance des capitaux étrangers en matière d'investissement

Singapour demeure un endroit attractif pour les capitaux étrangers. Une étude publiée par le bureau californien d'information sur les risques dans le domaine des affaires (BERI) place Singapour au premier rang mondial en raison de la qualité de sa main-d'œuvre, de sa stabilité politique et de la rentabilité des opérations réalisées au cours des cinq dernières années. Dans l'évaluation des risques pour d'éventuels investisseurs, Singapour figure au quatrième rang après la Suisse, les États-Unis et le Japon.

Ainsi en juin 1981, l'investissement étranger dans le secteur industriel atteignait-il 8 milliards de dollars Singapour (1), soit une progression de 16% par rapport à 1980, représentant 60% du total des investissements.

L'investissement est encouragé par de nombreuses mesures d'incitation, notamment des exemptions d'impôts pour les investissements dans les industries pionnières, des certificats d'exportation ou des garanties diverses. En outre, les infrastructures d'accueil (institutions bancaires ou équipements portuaires ou aéroportuaires) favorisent cette politique d'attraction des capitaux étrangers.

Enfin, l'action d'organismes tels que le Conseil de Développement économique (Economic Development Board) créé en 1961 ou la Banque de Singapour contribuent à promouvoir l'investissement étranger.

Toutefois, on a pu constater en 1981 une forte augmentation des investissements locaux qui sont passés de 14 à 31% de l'investissement total (610 M de dollars Singapour) et ont été multipliés par cinq par rapport à 1979, année où la politique de restructuration économique a été mise en œuvre. Ces investissements, destinés essentiellement à soutenir la mécanisation de compagnies locales, ont été favorisés par la baisse des taux d'intérêts pratiqués par le Gouvernement en faveur de la petite et moyenne industrie.

En 1981, les nouveaux investissements ont concerné essentiellement les industries de haut degré technologique (74%).

4) L'exportation : fondement de l'industrialisation

Compte tenu de la faiblesse du marché intérieur et de son incapacité à absorber des produits sophistiqués, le développement industriel de

(1) 1 dollar Singapour est égal à environ 3,50 F.

Singapour a trouvé son origine dans l'accroissement de la demande dans les pays développés et s'est appuyé sur les exportations.

Or, du fait de la régression du commerce international (- 3 % en valeur) et de la montée des protectionnismes tant aux États-Unis qu'en Europe, les échanges extérieurs de Singapour n'ont progressé que de 8% en 1981 contre 12% en 1980 en volume, soit le taux de croissance le plus faible enregistré depuis 1975. Les exportations n'ont progressé que de 7%, alors que les importations augmentaient de 13%, portant le déficit à 14 milliards de dollars Singapour.

En revanche, les termes de l'échange se sont améliorés du fait du renforcement du dollar Singapour et du faible taux d'inflation de cet État.

Les importations ont progressé en raison de l'augmentation des capacités de production des raffineries qui ont nécessité l'importation d'une plus grande quantité de pétrole brut.

Les exportations portent essentiellement sur les produits pétroliers, le matériel de transport et de télécommunications, les machines outils et les produits manufacturés.

Au total, la balance des paiements a enregistré un excédent de 1,9 milliard de dollars de Singapour, mais la balance des comptes courants est toujours déficitaire (- 3,6 milliards de dollars de Singapour).

Les principaux partenaires de Singapour sont dans l'ordre de la Malaisie (16% du total), le Japon (14%), l'Arabie Saoudite (7,8%) et la C.E.E. (8%).

Depuis 1980, le Gouvernement (Department of Trade) s'efforce de développer une politique active de promotion des exportations par une participation accrue aux foires et salons internationaux. L'INTRACO (International Trade Company), compagnie de commerce international, à forte participation publique, joue un rôle prépondérant dans l'exportation des produits industriels et l'importation des matières premières destinées aux industries locales.

L'ECIS (Export Credit Insurance) est l'équivalent de la COFACE (Compagnie française d'assurance du commerce extérieur) et a d'ailleurs signé avec cet organisme un accord de coopération.

Enfin, depuis 1978, Singapour a passé un accord d'association commerciale au sein de l'ASEAN (Association des Nations du Sud-Est asiatique), qui lui permet des échanges à un tarif préférentiel.

5) La ville industrielle nouvelle de Jurong : un modèle de développement planifié et d'aménagement du territoire.

« Jurong Town Corporation » (JTC), créée en 1968, illustre cet effort de développement industriel : il s'agit du plus grand complexe industriel de l'Asie du Sud-Est. Cet ensemble comprend 22 zones industrielles, dont celle de Jurong qui est la plus importante, le port de Jurong, une base maritime et 4 quartiers résidentiels. L'objectif est de faire de Jurong une ville complète où les travailleurs des usines et leurs familles puissent être logés et trouver sur place les équipements scolaires, sociaux, commerciaux, sportifs et culturels nécessaires. On est en outre également en train de construire un parc industriel pour la Science et la Technologie en vue de promouvoir la recherche et le développement dans le secteur industriel.

Enfin, d'autres zones industrielles plus spécialisées sont également sous la juridiction de Jurong Town Corporation, telles que Loyang située près de l'aéroport de Changi pour l'industrie aéronautique, Sungei Kadut et Kranji pour les industries du bois, et les îles du Sud qui rassemblent les industries pétrochimiques.

● Les zones industrielles

Elles s'étendent sur 6 300 ha au 31 mars 1981 pour la seule zone de Jurong et 7 392 ha au total. Elles comptent respectivement 1 259 usines pour Jurong, employant 10 500 travailleurs et 1 161 usines pour les autres zones, employant 98 310 personnes. Enfin 1 497,9 ha sont en cours d'aménagement.

● les bâtiments industriels

Des usines standard sont construites par la Jurong Town Corporation en vue d'une occupation immédiate. Leur surface va de 870 à 3 348 m² et elles sont destinées à la location ou à la vente à des taux d'intérêts attractifs. Le taux d'occupation de ces usines est de 99% et la demande est considérable.

En 1980, 67 usines clés en main et 88 ateliers ont été achevés, portant leur nombre total à 822. 212 usines modèles et 154 ateliers sont en construction.

614,486 m² de surfaces destinées à ces usines, répartis en 44 ensembles d'immeubles, ont été alloués à 853 établissements industriels employant 59 500 personnes. 10 autres groupes d'immeubles sont en construction à Ang Mo Kio, Bedok et Kolam Ayer, ce qui portera la surface totale des bâtiments industriels à 190 764 m².

● la base maritime

La base maritime de Jurong est le plus important centre d'Asie du Sud-Est pour l'industrie de recherche pétrolière off-shore. Elle compte 470 m de quais, 30 000 m² d'entrepôts couverts et 190 000 m² d'entrepôts à ciel ouvert. En 1981, 2 167 navires y ont fait escale contre 1 782 l'année précédente et le fret transporté a augmenté de 7% en tonnage, tandis que le revenu des opérations s'accroissait de 30%. Environ 6 000 m² de nouveaux entrepôts sont en cours de construction.

● le port industriel de Jurong

Il traite essentiellement les matières premières destinées aux industries de Jurong. Il est équipé d'un système totalement intégré de déchargement des marchandises permettant des performances de 1 200 tonnes à l'heure. Avec ses 1,8 km de quais en eau profonde, il peut recevoir de 10 à 12 gros navires.

● En 1981, le port a traité 5,5 millions de tonnes de marchandises générales, soit une progression de 5% par rapport à 1980, et 1 372 navires y ont fait escale. Compte tenu de la réduction des dépenses liées à l'amélioration de la productivité, les résultats d'exploitation du port ont fait apparaître un bénéfice de 57,4 milliards de dollars en augmentation de 58%.

La délégation qui a été reçue par le Président de Jurong Town Corporation a été impressionnée par l'effort de développement harmonieux entrepris. Cet ensemble industriel, alliant les usines et les parcs de loisirs constitue en effet un modèle du genre et mériterait d'être imité en Europe. Il offre un exemple de planification réussie et de parfaite intégration de l'activité industrielle.

B) Mais Singapour demeure un centre de services et une place financière de premier rang

1) L'importance du secteur tertiaire

Composé des services publics, du commerce, des transports et communications, des finances, des assurances, de l'immobilier, de la distribution, de l'hôtellerie et de la restauration..., ce secteur représente actuellement 69% du PIB et fait vivre près de 65% de la population active.

POIDS DU SECTEUR TERTIAIRE
1975-1981
en %

	1979	1980	1981
- Secteur des biens	34	29	31
Agriculture-Pêche	-	-	-
Industrie manufacturière	30	24	22
Construction carrières	4	5	9
- Secteur des services	66	71	69
Électricité eau-gaz	2	2	2
Commerce	17	16	13
Transports-Communication	24	20	21
Finances-Services d'affaires	16	27	27
Autres services	6	6	6
TOTAL	100	100	100

Source : Economic Survey of Singapour 1981

Singapour est devenu un grand centre de services : outre les services traditionnels liés à l'économie nationale, ce sont les services liés aux activités avec l'extérieur qui constituent un élément moteur de la croissance ; ainsi la situation géographique de l'île a fait d'elle, depuis la période coloniale, un **centre commercial important** et cette activité ne cesse de se développer, le commerce d'entrepôt faisant peu à peu place aux services d'affaires, aux services bancaires et financiers, et depuis 1973 au tourisme. Singapour est aujourd'hui le paradis du shopping : les appareils photo, l'équipement cinématographique, les montres ou le matériel hifi étant vendus hors taxes, les prix sont particulièrement compétitifs. Le commerce d'entrepôt ne représente plus à l'heure actuelle qu'environ 30% du secteur commerce - hôtellerie - restauration. Ce secteur est d'ailleurs celui qui a le plus pâti de la récession mondiale. C'est celui qui a connu la croissance la moins forte en 1981. Ce résultat s'explique par l'effondrement du commerce de réexportation de matières premières telles que le caoutchouc, l'huile de palme ou le bois. Les exportations de produits singapouriens ont aussi chuté en raison de la récession des marchés traditionnels de Singapour. Toutefois, ce déclin a été compensé par la croissance du commerce domestique, de l'hôtellerie et de la restauration. Le commerce de détail a crû de 5% compte tenu de la hausse des revenus des Singapouriens. Quant au secteur de l'hôtellerie et de la restauration, il a bénéficié de l'accroissement du nombre de touristes (+ 10% soit 2,8 millions de visiteurs) et de participants à des conventions internationales ou à des salons (+ 21%). Ainsi, le taux moyen d'occupa-

tion des hôtels a atteint 86% malgré une augmentation de la capacité de 1 800 chambres. Singapour est en effet devenu un centre d'accueil remarquable pour les conventions internationales, offrant une infrastructure puissante et moderne aux hommes d'affaires du monde entier.

Le secteur des **transports et des communications** a maintenu en 1981 sa position de 3^e secteur de l'économie singapourienne. Cette contribution à la croissance s'explique par les performances des services de télécommunications classés parmi les meilleurs du monde. L'essor de Singapour comme centre financier et commercial international a entraîné cette année une croissance de 30% des relations par telex et de 43% des communications téléphoniques internationales.

Depuis 1971, Singapour dispose d'une station de satellite à SENTOSA permettant d'entrer en contact direct avec 2/3 des nations du monde, et est devenu le premier usager de télécommunications par satellite du monde, par tête d'habitant.

Dans le domaine des transports, le trafic aérien s'est encore accru (+ 7,2 millions de passagers en 1980) et le nouvel aéroport de Changi n'a rien à envier aux plus grands aéroports internationaux. Quant au port de Singapour, qui opère 24 h sur 24, il peut accueillir tous les types de bateaux et est passé au troisième rang mondial pour le trafic de marchandises générales.

2) Une place financière internationale active

Singapour apparaît aujourd'hui comme la Suisse de l'Asie. Le développement de l'activité financière de Singapour résulte d'une politique délibérée des autorités vers 1960. La création en 1970 de la M.A.S. (Autorité Monétaire de Singapour) a favorisé le développement de l'infrastructure financière locale et l'implantation des institutions financières étrangères. Singapour est ainsi devenue depuis quelques années **la première place financière d'Asie** et compte parmi les plus grandes places internationales. La plupart des grandes banques du monde y sont représentées (84) et se sont spécialisées dans les opérations de financement du commerce international.

Quant aux banques singapouriennes (13), elles se sont orientées vers le financement des opérations de développement industriel ou de projets immobiliers.

On comptait en 1980 près de 97 banques, 34 compagnies financières, 37 banques d'affaires et 71 compagnies d'assurances. Le total des liquidités et exigibilités des banques s'élevait à 333 milliards de dollars

Singapour, les dépôts à 16 milliards de dollars Singapour et les crédits octroyés ont atteint 20 milliards de dollars.

Le secteur des finances joue un rôle prépondérant dans l'économie de Singapour et a connu en 1981 la croissance la plus forte (+18%). Malgré la baisse d'activité du commerce de réexportation, les banques ont consenti des prêts plus nombreux qu'en 1980, destinés pour la plupart à financer le développement de l'industrie de la construction, le marché immobilier ou les activités boursières. Les compagnies financières ont, elles aussi, été florissantes compte tenu de la forte demande de prêts immobiliers.

Les banques étrangères ont profité de la progression de la demande d'Asia dollars (+ 58%) pour financer le développement d'activités dans cette région du monde. Ce marché est l'équivalent du marché des eurodollars en Europe et provient des mesures de libéralisation du marché monétaire prises en 1968. Il s'élevait à 84 milliards de dollars Singapour. Le développement de ce marché international à Singapour est favorisé par la stabilité politique de l'île et son libéralisme économique et financier. Compte tenu du potentiel économique de la région du Sud-Est asiatique, on peut penser que Singapour conservera ce rôle de plaque tournante financière de cette partie du monde.

II. LE PORT DE SINGAPOUR : UNE EXPANSION CONTINUE

L'histoire de Singapour commence avec la fondation de son port en 1819 par Sir Stamford RAFFLES sur un site comptant à peine 500 habitants. Mais Singapour, étant particulièrement favorisée par la nature comme site portuaire (rades bien abritées et eaux profondes) et constituant une plaque tournante entre l'Occident et l'Extrême-Orient, a connu un développement remarquable, d'abord pour le commerce d'entrepôt jusque vers les années 1960, puis pour le commerce international et le commerce des produits pétroliers.

C'est ainsi que Singapour est devenue aujourd'hui le 3ème port du monde après Rotterdam, et Yokohama, grâce à une expérience de plus d'un siècle et demi dans le monde maritime international. Des navires de plus de 300 compagnies maritimes représentant 80 pays transitent à Singapour et desservent près de 300 ports dans le monde. Plus de 400 cargos passent par Singapour chaque jour, ce qui signifie une arrivée ou un départ toutes les 10 minutes. Si Singapour est un important port charbonnier, c'est également un port pétrolier en pleine expansion et six des plus grandes compagnies pétrolières mondiales y sont implantées et procèdent aux opérations de raffinage. Singapour traite en effet près de 50 millions de tonnes par an et exporte des produits pétroliers vers plus de 50 pays.

Singapour est également un grand centre de construction et de réparation navales qui a su s'adapter aux derniers développements technologiques de ce secteur.

Enfin, les installations portuaires, réparties sur six ensembles géographiques distincts et administrés par « the port of Singapore Authority » (P.S.A.), représentent 400 ha de terre ferme et 583 km² d'étendue maritime. La P.S.A. emploie plus de 10 000 personnes, et assure grâce à sa propre police une surveillance et une sécurité 24 h sur 24.

A) Le trafic portuaire

Le nombre de navires transitant par le port a continué de s'accroître en 1981 (+ 5% par rapport à 1980).

Le trafic de Singapour a plus que doublé au cours des dix dernières années, ainsi que l'illustre le tableau ci-après : 50 222 700 tonnes en 1971 et 92 493 100 tonnes en 1981 ; le pétrole brut y tient une place importante : 52 492 tonnes en 1981, soit 61% du trafic total.

(en millions de tonnes de frêt)

1971	50 223 700
1972	58 023 000
1973	63 562 000
1974	62 588 000
1975	55 218 300
1976	59 929 000
1977	65 817 800
1978	76 158 400
1979	83 137 500
1980	86 299 500
1981	92 493 100

B- Les installations portuaires

Le port de Singapour est constitué actuellement de six ensembles géographiquement distincts :

- Keppel wharves, le noyau historique, qui reste l'élément le plus important, situé sur la façade littorale de la « City »

- Telok Ayer Basin, à l'Est, mis en chantier en 1968, devenu port franc en 1969.

- Jurong Port, entré en opération en 1970, port de la nouvelle ville industrielle de Jurong, au sud-ouest de l'île

- Sembawang, sur la façade septentrionale, face au Détroit de Johore, établi sur le site de l'ancienne base navale britannique

- East Lagoon, à l'extrémité orientale de Keppel Harbour, terminé en 1972, doté d'un équipement moderne pour recevoir les navires porte-conteneurs.

- Pasir Panjang, le dernier-né, mis en service fin 1974 pour accueillir péniches et caboteurs, est situé à l'ouest de Keppel Wharves.

La délégation sénatoriale qui a pu faire une visite guidée du port, a été très impressionnée par la modernité des installations et le gigantisme du port de Singapour. Elle a pu constater l'effort accompli pour gagner de nouveaux terrains sur la mer afin de permettre l'expansion du port. De nouveaux projets de développement de ces installations sont d'ailleurs déjà à l'étude.

- L'extension de Keppel Wharves sur les îlots situés au large où une douzaine de quais seront aménagés et qui seront reliés à Keppel Wharves par un tunnel ou un port.

- L'édification d'un complexe intégré air-mer pour le transfert de fret entre navires et avions cargos, compte tenu de la progression rapide qui est attendue dans le trafic du fret aérien et la liaison avec l'ouverture du nouvel aéroport de Changi.

Enfin, la délégation a pu constater la parfaite intégration des activités portuaires à la vie économique et financière grâce à l'édification du Singapore Maritime Centre, complexe de 12 étages qui abrite organismes financiers, banques, firmes commerciales ou compagnies maritimes.

III. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES FRANCO-SINGAPOURIENNES

A) Un marché dynamique sur lequel la France est encore peu présente

1) L'évolution des échanges

Les échanges commerciaux sont en progression rapide : ils ont doublé de 1975 à 1979 et à nouveau doublé de 1979 à 1981 pour atteindre 3 428 millions de francs. Toutefois, cette évolution n'a pas suivi une ligne continue. Ainsi, depuis 1975, notre balance bilatérale a été constamment positive mais l'excédent diminuait. En 1979, nos échanges ont été en déficit de 108 MF (contre un excédent de 11 MF en 1978).

L'évolution enregistrée en 1980 était plus encourageante. En effet, nos importations sont passées à 1 397 MF (+ 54,8% par rapport à 1979) et nos exportations à 1 343 MF (+ 66,6% par rapport à 1979).

Les résultats de 1981 marquent un net redressement : importations 1 397 MF (+ 8,8%) et exportations 1 724 MF (+ 65%). Nous enregistrons donc un solde positif de 327 MF dû aux ventes d'Airbus. Cette tendance s'est encore accentuée pour le premier semestre 1982 (taux de couverture de 260%).

L'évolution de nos ventes est très différente selon les secteurs :

a) en baisse sensible

– matériels électriques haute tension (– 94%)

La position prépondérante que notre industrie avait su acquérir semble compromise durablement par une concurrence accrue (diminution de l'avance technologique française, prix moins compétitifs).

b) en hausse variable**Biens de consommation :**

Cognac.....	+ 14%
Parfums	+ 57%
Articles en cuir	+ 52%

c) en forte hausse

Produits pétroliers	+ 147%
Robinetterie	+ 95%
Voitures particulières.....	+ 217%

A l'importation, la progression des principaux postes :

● se poursuit sensiblement pour les équipements électro-ménagers (+ 64%), les machines de bureau (+ 51%), les tubes électroniques (+ 26%), les appareils radio et T.V. (+ 62%);

● est ralentie pour les textiles et habillement (+ 13,8%).

Mais un renversement complet de tendance se manifeste pour certaines rubriques : bois et meubles (- 43%).

2) La présence de la France sur le marché de Singapour est encore modeste

Si Singapour est notre deuxième partenaire au sein de l'A.N.S.E.A.(1), la France n'est que le quinzième partenaire de Singapour.

Notre part de marché est de 1,2% (contre 3,7% pour le Royaume-Uni et 3,4% pour l'Allemagne), ce qui nous classe au 24e rang des fournisseurs.

Les ventes françaises ne sont notables que pour les produits de luxe et dans quelques secteurs (verrerie, produits chimiques) et, de façon irrégulière, pour les navires et avions.

Les sociétés françaises ayant un bureau de représentation ou une filiale sont assez nombreuses et les principaux groupes bancaires, notamment, sont présents à Singapour.

(1) ANSEA : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Par contre, les implantations industrielles sont assez rares (les investissements français ne représentent qu'environ 0,3% des investissements étrangers soit 20 millions de dollars U.S. et n'atteignent que 0,5% des capitaux étrangers accumulés.

Cette situation n'étant pas imputable aux autorités de Singapour, c'est à nos sociétés elles-mêmes qu'il appartiendrait de faire preuve d'un dynamisme accru en mettant à profit les facilités qui leur sont accordées pour s'installer et, surtout, pour investir. Après une convention de protection des investissements (1973) et une convention fiscale (1973), un accord de coopération économique et industrielle a été signé en mai 1982 lors de la visite de notre ministre du commerce extérieur.

B) La poursuite du développement de Singapour dans les prochaines années peut donner à la France des occasions de coopération et la possibilité d'obtenir d'importants contrats

1) Les projets d'équipement

L'île état ayant un territoire et une population limités ne peut envisager de poursuivre son développement qu'en implantant des industries de haute technicité consommant peu de matières premières et utilisant une main-d'œuvre peu nombreuse mais hautement qualifiée : Singapour souhaite obtenir des transferts de technologie dans les secteurs qui répondent à ces critères.

De grands projets d'équipements doivent être réalisés prochainement.

Singapour est un bon risque financier ; des projets très importants peuvent normalement être pris en garantie, notamment dans les secteurs suivants :

- les Télécommunications
- La construction de logements

Le Housing Development Board, organisme public chargé de la réalisation d'habitations à loyer modéré, a entrepris un important programme de construction.

Une première tranche de 15 000 logements pour un montant de l'ordre de 1 100 MF a été attribuée à un groupement français.

Une deuxième tranche, également de 15 000 logements, est en négociations.

- Le Complexe hôtelier de Marina center
- L'Aéronautique
- Les Hélicoptères Écureuil

L'Aérospatiale a remis une offre pour la fourniture de 30 appareils (67 MF)

L'Airbus : 6 options pourraient être levées par Singapore air lines

Parmi les grands projets à échéance plus lointaine, il faut citer le métro et la seconde tranche de l'aéroport de Changi.

2) Les Chances françaises

Singapour constitue donc un marché dynamique sur lequel la France devrait pouvoir conforter sa présence. Si 1982 marque un changement, la tendance est encore fragile et seul un développement des contrats et des investissements d'exportations futures permettront à la France d'améliorer sa position. Si l'action des représentants du ministre des relations extérieures est essentielle pour diffuser l'information indispensable et promouvoir l'activité économique, il est certain que dans ce pays d'économie libérale, le rôle de l'initiative individuelle, relayée ou non par des organismes comme le Centre français du Commerce extérieur ou les principales banques françaises installées sur place, est déterminant.

∴

Au cours d'une réunion tenue le 13 avril 1983, la Commission a entendu M. Jacques VALADE présenter le rapport, au nom de la délégation ayant effectué la mission effectuée en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et à Singapour.

Lors du débat qui a suivi cet exposé, les membres socialistes et communiste de la délégation ont indiqué qu'ils ne partagent pas les conclusions du rapport relatives à la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie et souhaité que leur point de vue figure en annexe à ce rapport.

Sous réserve de l'insertion de ces observations, les conclusions du rapport d'information ont été adoptées par l'ensemble des membres de la commission.